

PROGRAMME LOCAL d'insertion et de cohésion sociale 2016

Commission RSA d'ALENÇON

Pôle sanitaire social



Avancer, c'est notre nature

La loi du 13 août 2004 reconnaît aux départements un rôle de chef de file en matière sociale et médico-sociale. En conséquence, les Conseils départementaux sont chargés de définir et mettre en œuvre la politique d'action sociale.

Le Conseil départemental de l'Orne agit quotidiennement pour le bien-être des Ornais : la solidarité, la justice sociale et la protection de la famille sont les valeurs qu'il soutient en leur faveur. Son action sanitaire et sociale permet de traverser des étapes difficiles dans la vie, de trouver un soutien extérieur, moral, médical ou matériel, pour anticiper une difficulté ou la surmonter.

Le Département de l'Orne a choisi de mettre les territoires au cœur de son intervention. Il s'agit, en effet, de répondre au mieux aux besoins des personnes en difficulté d'insertion en prenant en compte les spécificités locales notamment en termes de ressources et de freins. Ainsi, Le Département de l'Orne élabore chaque année, sur chacun des quatre territoires de commission RSA, un Programme Local d'Insertion et de Cohésion Sociale (PLICS).

Le Programme Local d'Insertion et de Cohésion Sociale est conçu avant tout comme un outil à disposition des décideurs et des acteurs locaux intervenant dans le champ de l'insertion. Il s'agit d'aider à mieux comprendre les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA qui relèvent de la compétence du Conseil départemental en terme d'accompagnement, de présenter les moyens mis à disposition par le Conseil départemental en terme d'actions d'insertion et d'aides financières mais aussi à mettre en perspectives les axes de travail à développer pour faire en sorte que l'offre d'insertion reste adaptée aux besoins locaux.

Le PLICS 2016 illustre d'une manière concrète l'action territoriale du Département au regard de l'insertion qui repose sur l'implication d'un fort partenariat investi dans cette mission de lutte contre l'exclusion.

SOMMAIRE

Introduction	<i>page 1</i>
Sommaire	<i>page 2</i>
Le département de l'Orne et les antennes des circonscriptions d'action sociale	<i>page 4</i>
<u>I – LA COMMISSION RSA : ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA</u>	<i>page 5</i>
1. Les allocataires du RSA	<i>page 5</i>
1.1 Des données chiffrées	<i>page 5</i>
1.2 Répartition géographique et fiches cantonales	<i>page 8</i>
1.3 L'activité de la Commission RSA en 2015	<i>page 58</i>
2. L'accompagnement des personnes soumises aux droits et devoirs	<i>page 59</i>
2.1 L'orientation	<i>page 59</i>
2.2 Les personnes (responsables du dossier et /ou conjoints) bénéficiaires du RSA en orientation sociale	<i>page 60</i>
2.2.1 Les actions inscrites sur les contrats d'insertion	<i>page 60</i>
2.2.2 La durée des contrats d'insertion	<i>page 61</i>
2.2.3 Les référents sociaux conventionnés	<i>page 61</i>
2.3 Les personnes (responsables du dossier et /ou conjoints) bénéficiaires du RSA en orientation professionnelle	<i>page 64</i>
<u>II – LES DISPOSITIFS D'INSERTION</u>	<i>page 70</i>
1. Les participants aux actions du programme local d'insertion et de cohésion sociale	<i>page 70</i>
2. L'accès à l'emploi et à la formation	<i>page 73</i>
2.1 L'accompagnement au sein des ateliers de formation de base	<i>page 73</i>
2.2 L'accompagnement vers l'emploi	<i>page 76</i>
2.3 L'Insertion par l'Activité Economique	<i>page 79</i>
3. Les actions en faveur de la mobilité	<i>page 92</i>

4. Le logement	<i>page 99</i>
5. L'insertion sociale	<i>page 104</i>
6. Les aides financières	<i>page114</i>
6.1 Les aides financières liées à l'insertion	<i>page 114</i>
6.2 Les aides financières liées au logement	<i>page115</i>
6.3 Les aides financières en faveur des jeunes en difficultés	<i>page 116</i>

LE DEPARTEMENT DE L'ORNE ET LES CIRCONSCRIPTIONS D'ACTION SOCIALE



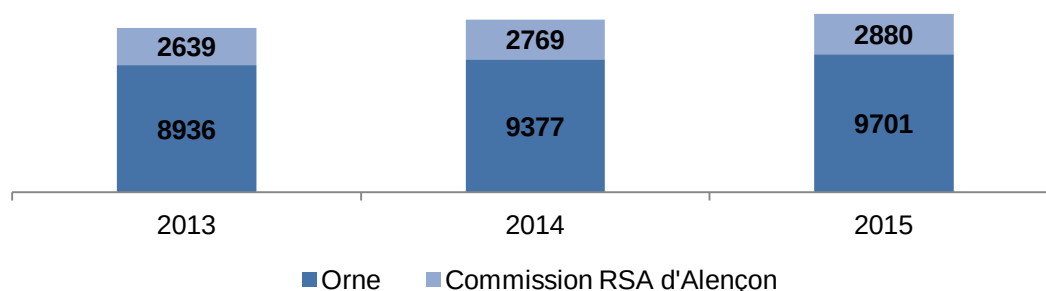
I. LA COMMISSION RSA : ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

1. LES ALLOCATAIRES DU RSA

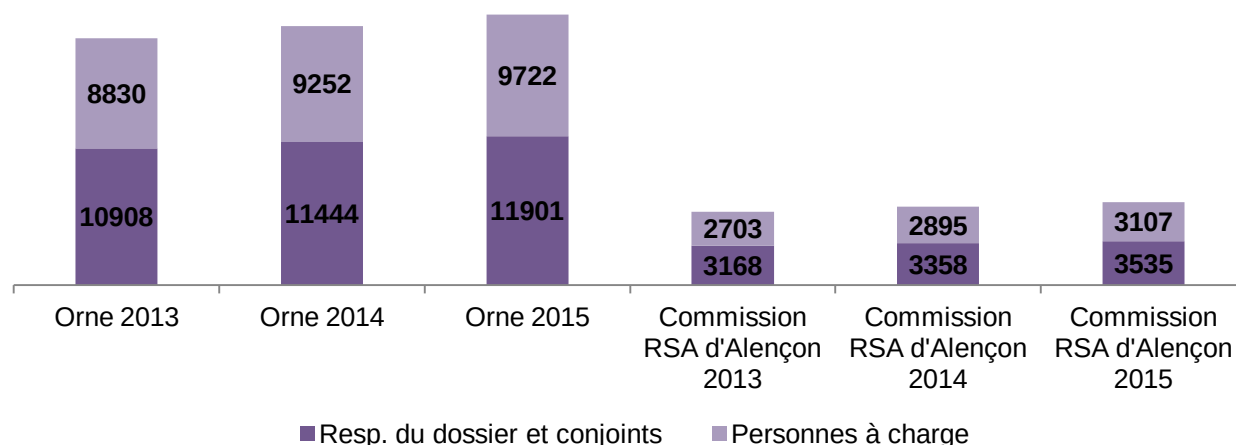
1.1 Des données chiffrées

(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)

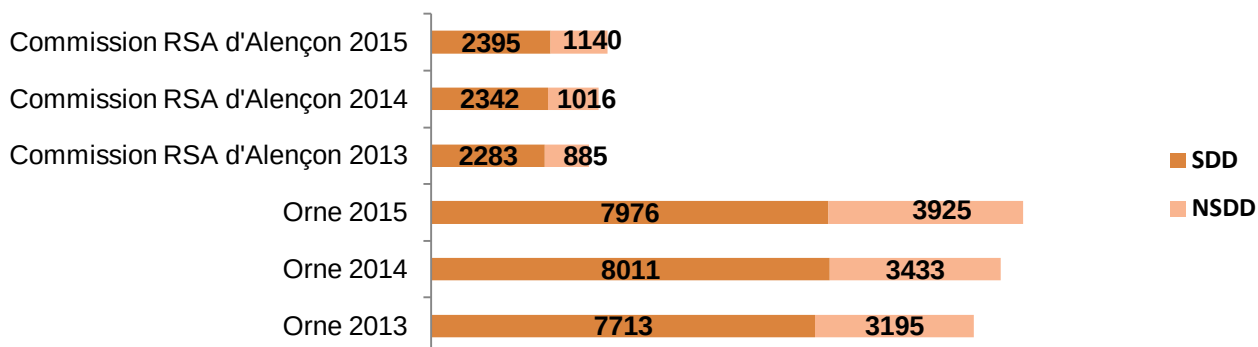
Nombre de ménages allocataires du RSA



Nombre de personnes couvertes par le RSA (demandeurs, conjoints et personnes à charge)



Nombre de personnes (demandeurs et conjoints) allocataires du RSA et type de soumission



NSDD : Non soumis à Droits et Devoirs
SDD : Soumis à Droits et Devoirs

A noter :

- On compte en 2015, **2880 ménages allocataires** sur le territoire de la commission RSA d'Alençon soit 30% des ménages allocataires de l'Orne. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2014 : + 4%

- Le dispositif RSA couvre en 2015, sur le territoire de la commission RSA d'Alençon, **6642 personnes** (demandeurs, conjoints et personnes à charges)

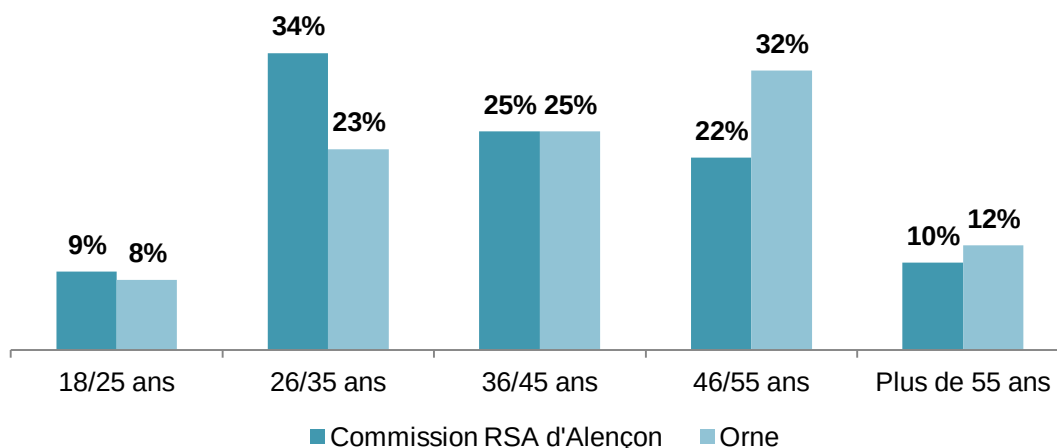
- Dans le cadre du PLICS et de l'accompagnement, nous nous intéresserons plus particulièrement aux allocataires demandeurs et conjoints qui sont soumis aux droits et devoirs au regard de la loi.

On compte, dès lors, en 2015, **2395 personnes bénéficiaires du RSA (demandeurs et conjoints) soumises à droits et devoirs** soit **68%** du total des bénéficiaires du RSA du territoire de la commission RSA d'Alençon.

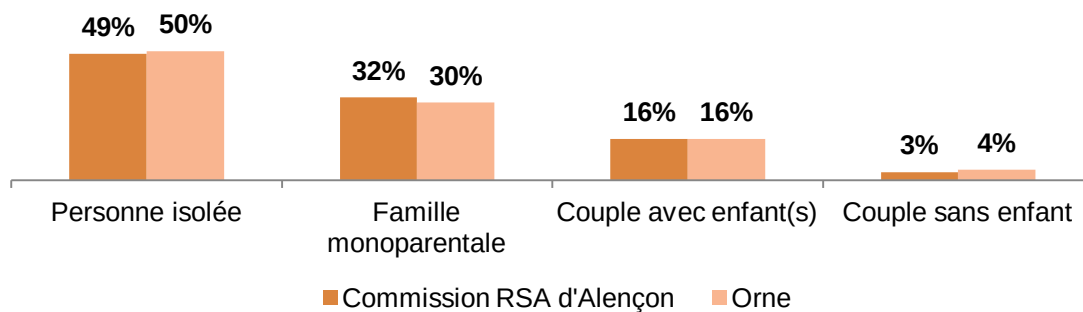
Répartition par sexe des allocataires du RSA en 2015



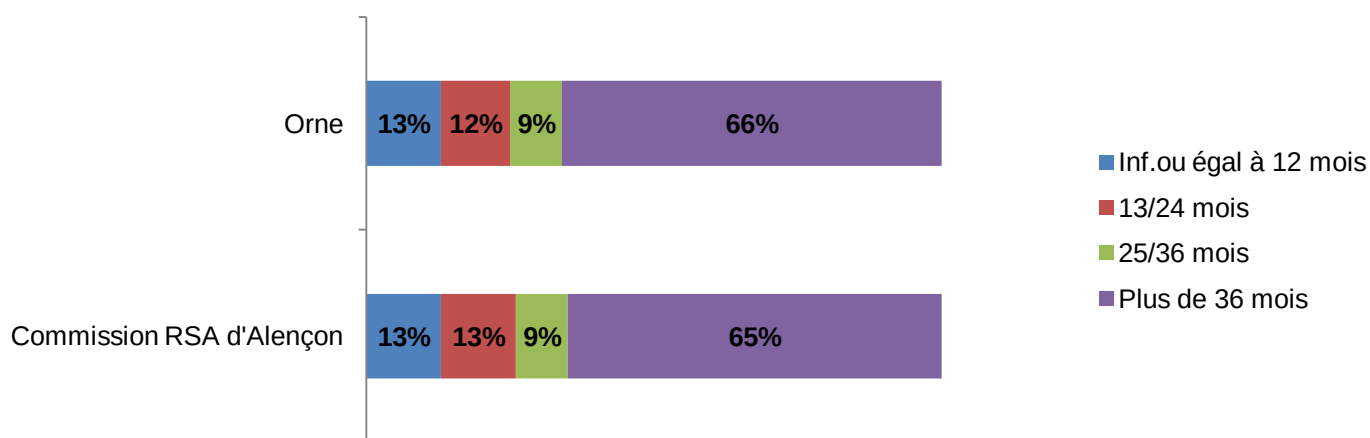
Répartition par âge des allocataires du RSA en 2015



Situation familiale des allocataires du RSA



Durée de présence dans le dispositif RSA allocataires du RSA

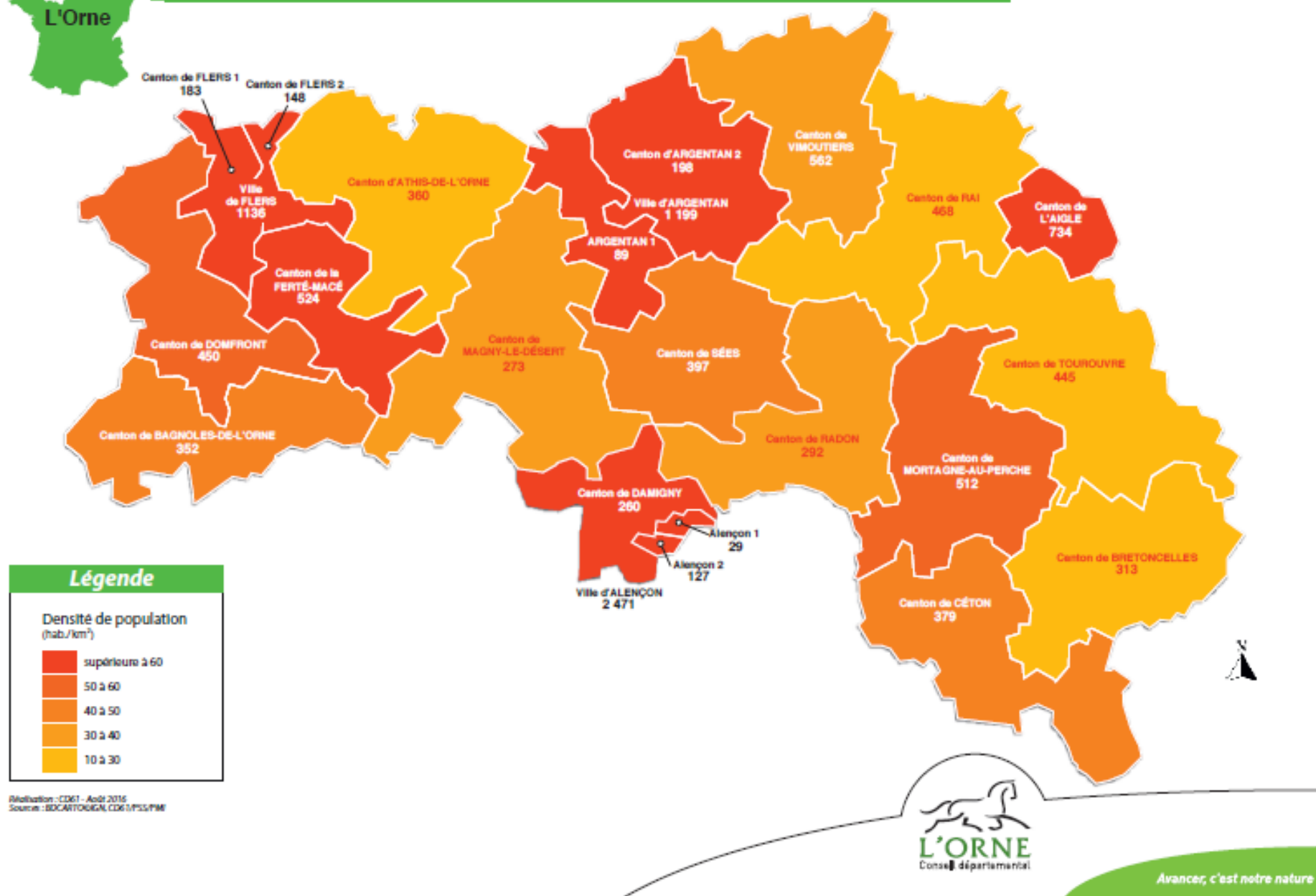


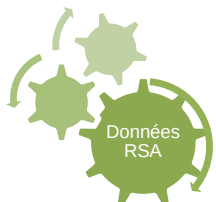
A noter :

- Une majorité de femmes dans le dispositif.
- La tranche d'âge 26-35 ans est la plus représentée (34%)
- La majorité des personnes sont isolées sans enfant (49%) ou familles monoparentale (32%)
- 69% des bénéficiaires du RSA de la commission RSA d'Alençon sont dans le dispositif depuis plus de 36 mois ; à l'inverse seulement 13% y sont depuis 12 mois ou moins.



Répartition du nombre des allocataires et conjoints du RSA - Décembre 2015





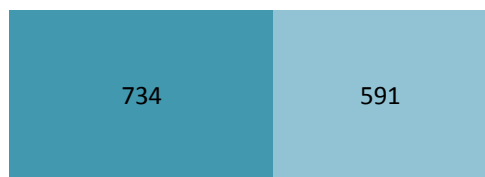
CANTON DE L'AIGLE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de L'Aigle

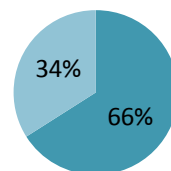


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

11 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

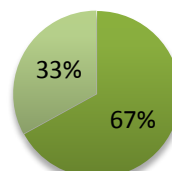
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de L'Aigle



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



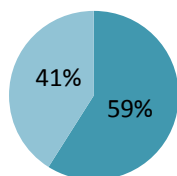
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

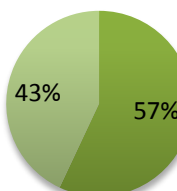
Répartition par sexe

Canton de L'Aigle



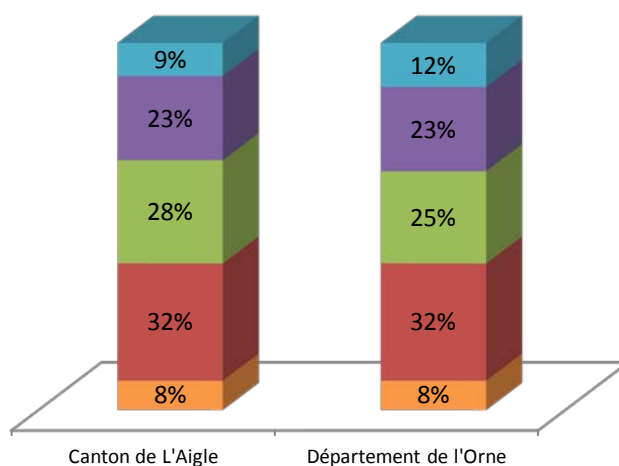
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

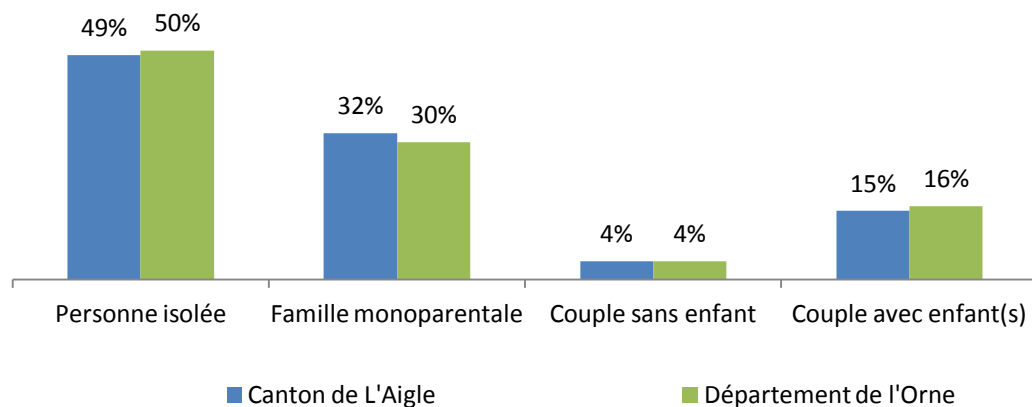
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

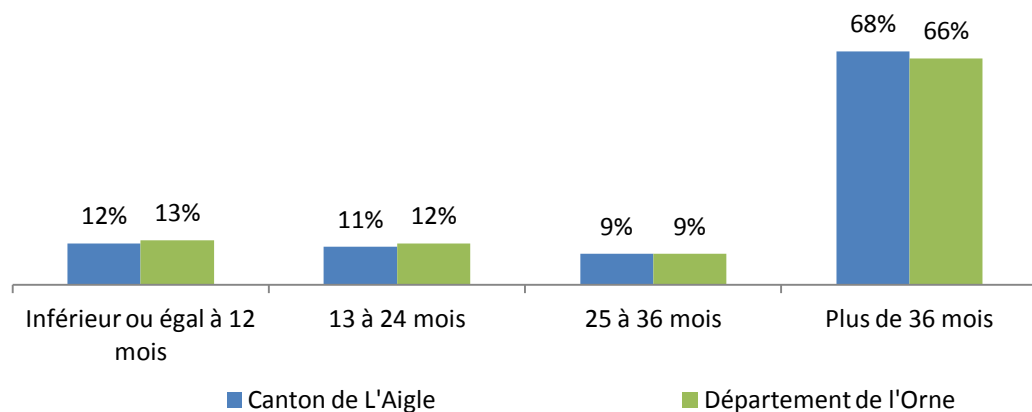
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

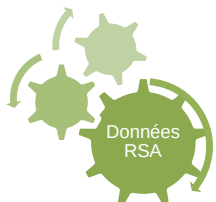
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





VILLE D'ALENÇON

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Ville d'Alençon

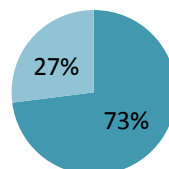


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

18% de la population de la ville est couverte par le dispositif RSA

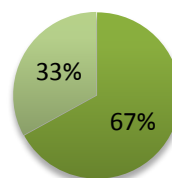
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Ville d'Alençon



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



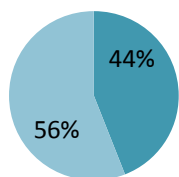
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

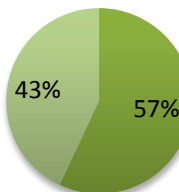
Répartition par sexe

Ville d'Alençon



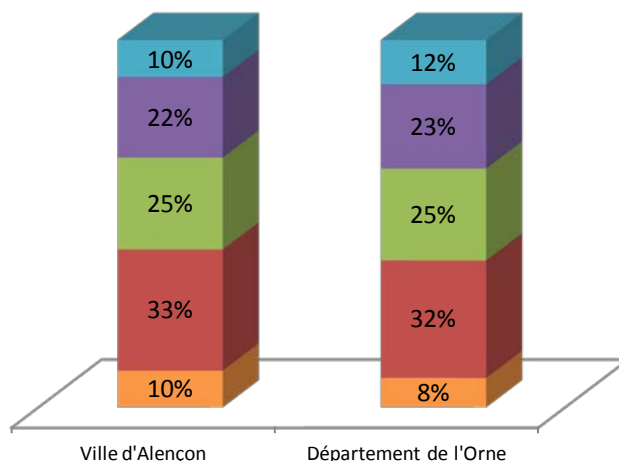
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

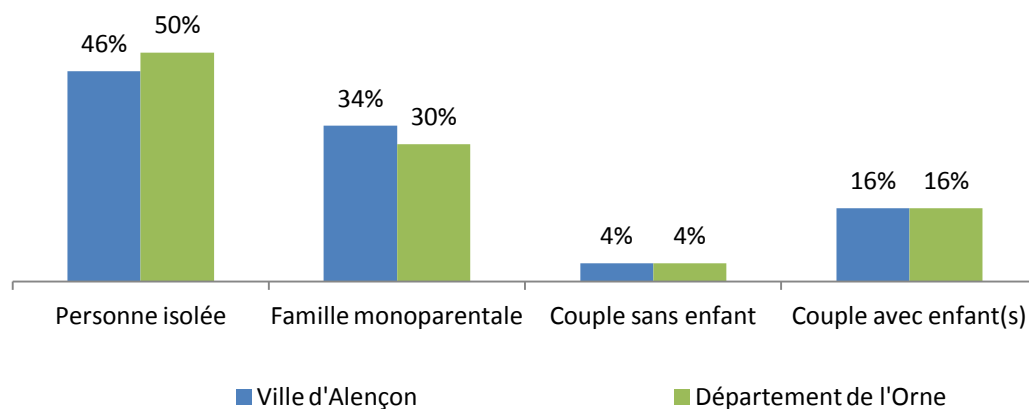
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

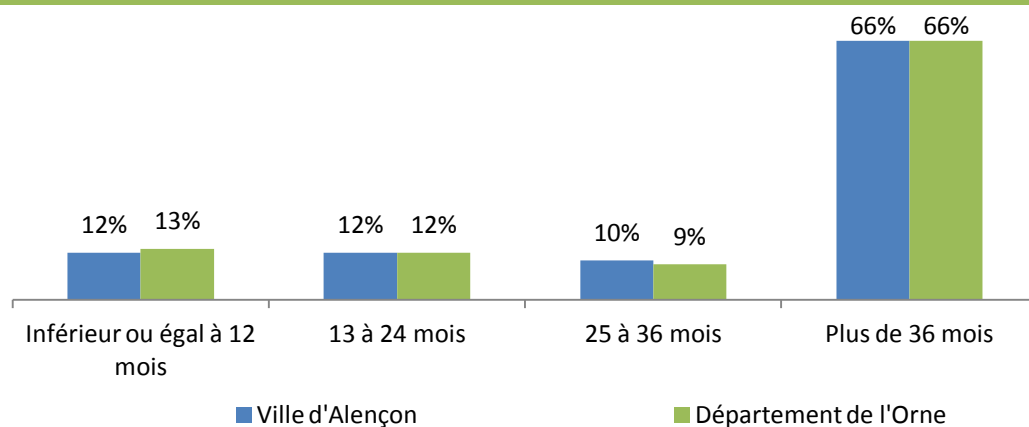
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

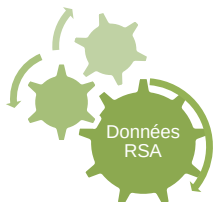
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON D'ALENCON 1 (HORS VILLE D'ALENCON)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Alençon 1

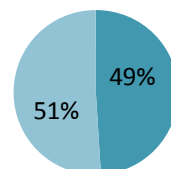


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

**7% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

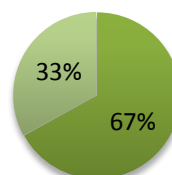
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Alençon 1



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



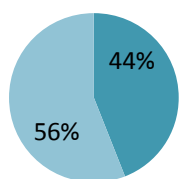
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

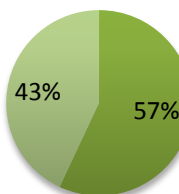
Répartition par sexe

Canton d'Alençon 1



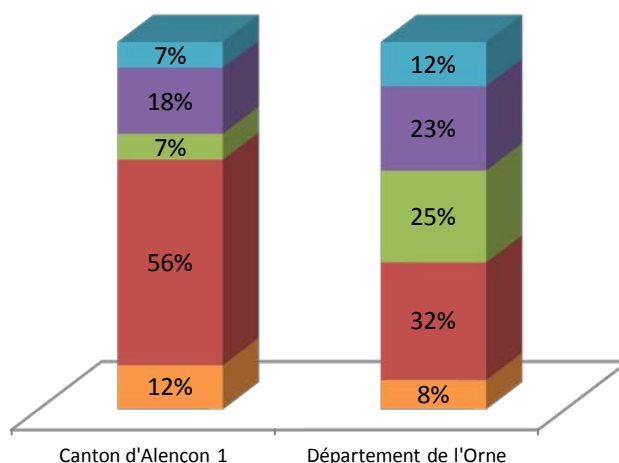
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

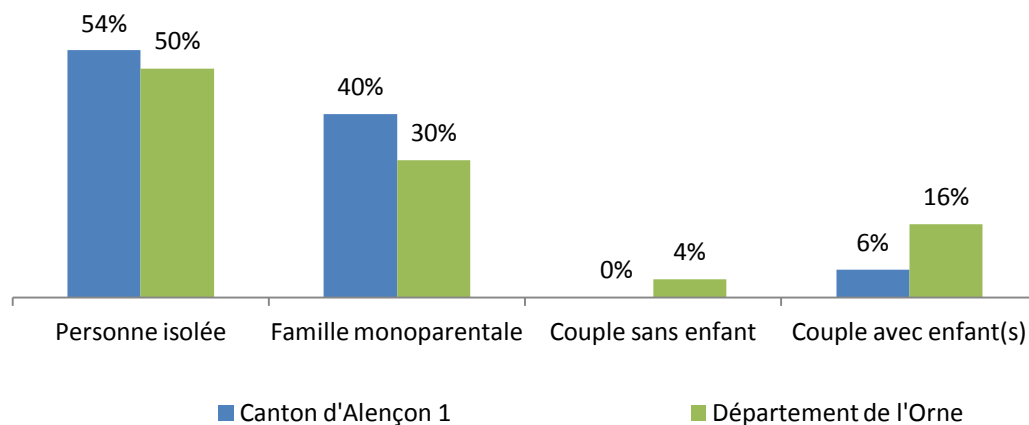
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

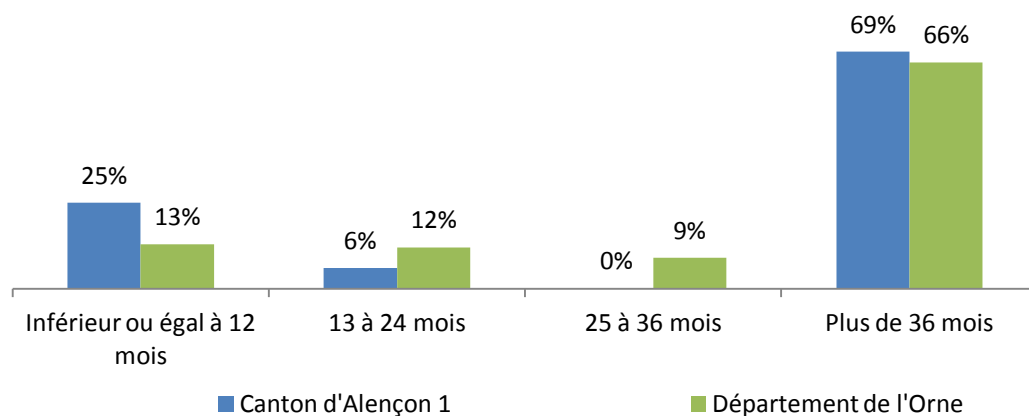
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

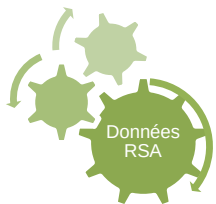
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





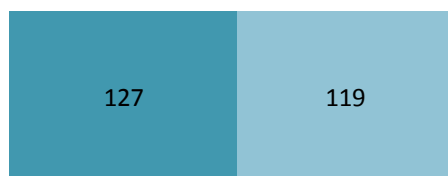
CANTON D'ALENCON 2 (HORS VILLE D'ALENCON)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Alençon 2

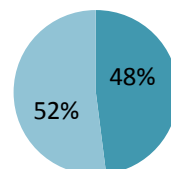


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

**6% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

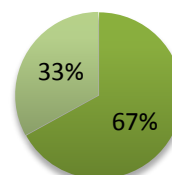
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Alençon 2



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



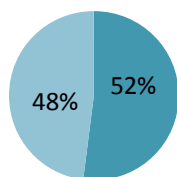
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

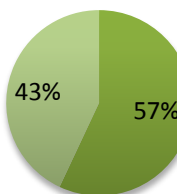
Répartition par sexe

Canton d'Alençon 2



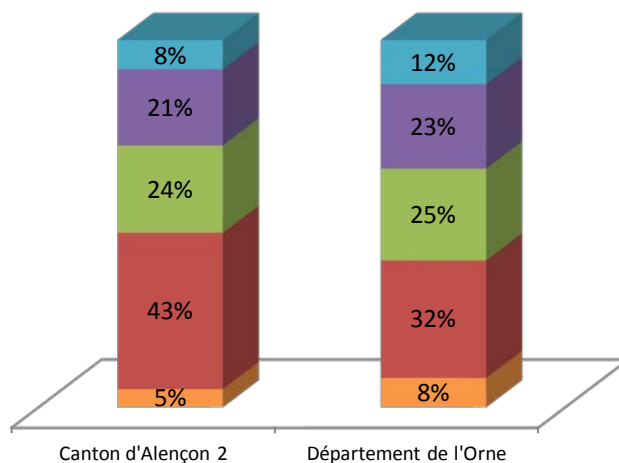
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

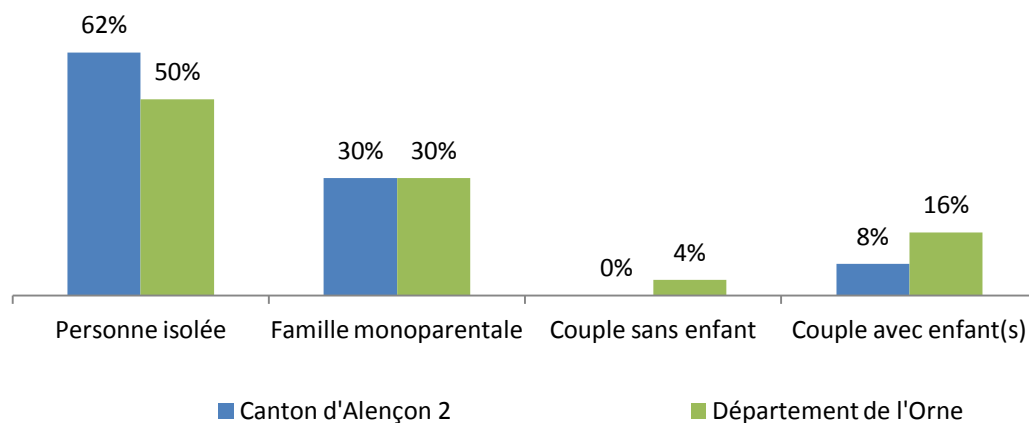
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

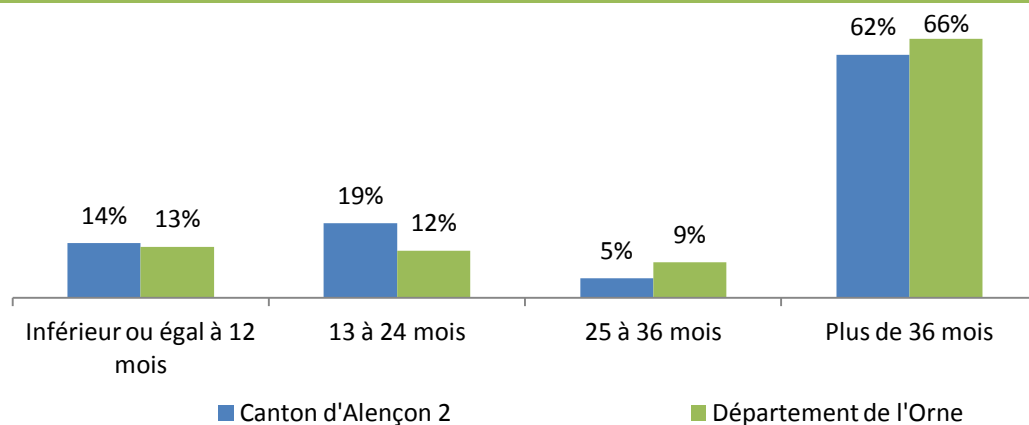
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

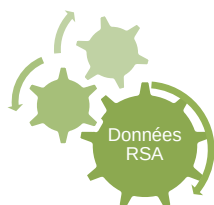
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





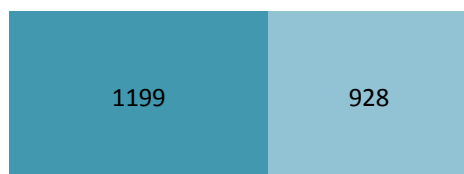
VILLE D'ARGENTAN

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Ville d'Argentan

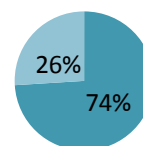


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

15 % de la population argentanaise est couverte par le dispositif RSA

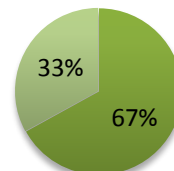
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Ville d'Argentan



■ Soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



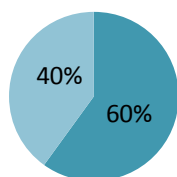
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

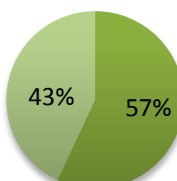
Répartition par sexe

Ville d'Argentan



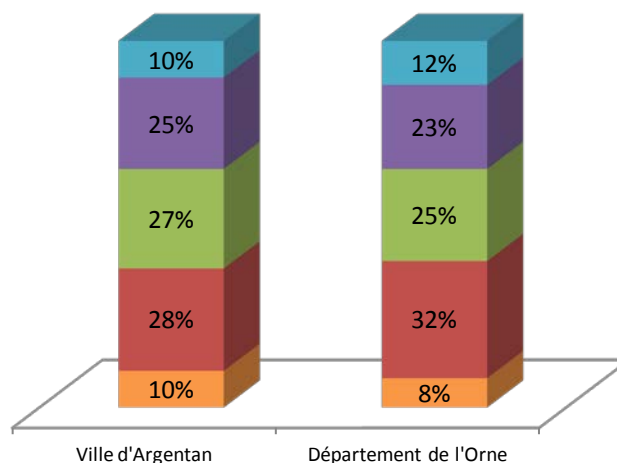
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

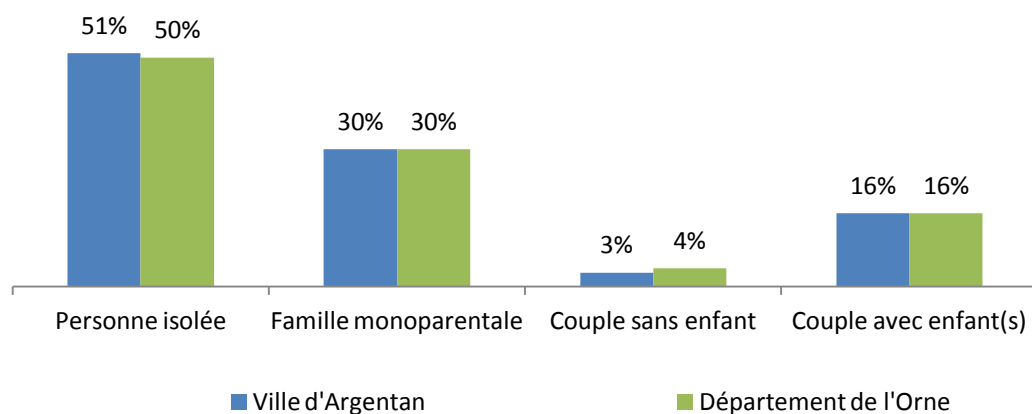
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

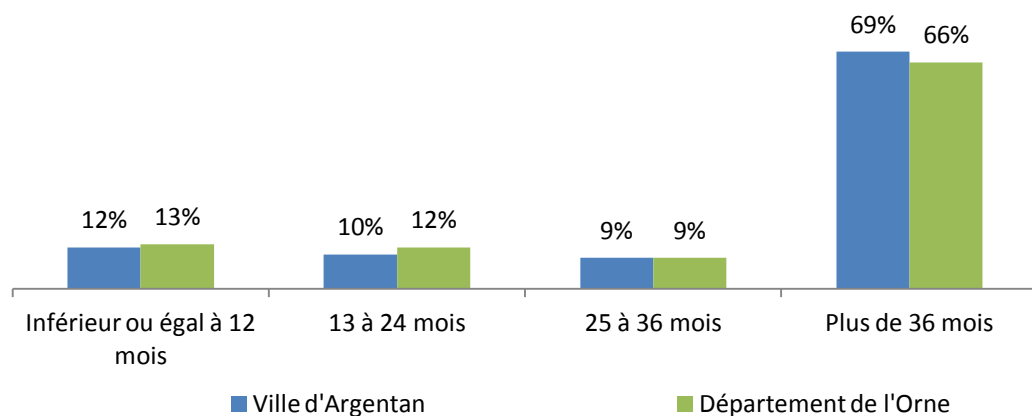
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

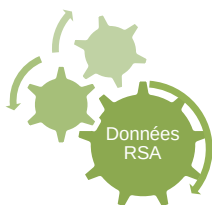
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON D'ARGENTAN 1 (HORS VILLE D'ARGENTAN)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Argentan 1

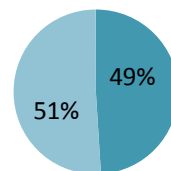


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

3 % de la population cantonale hors ville d'Argentan 1 est couverte par le dispositif RSA

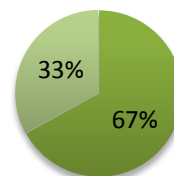
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Argentan 1



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



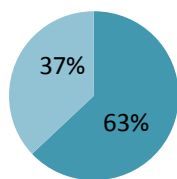
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

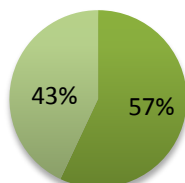
Répartition par sexe

Canton d'Argentan 1



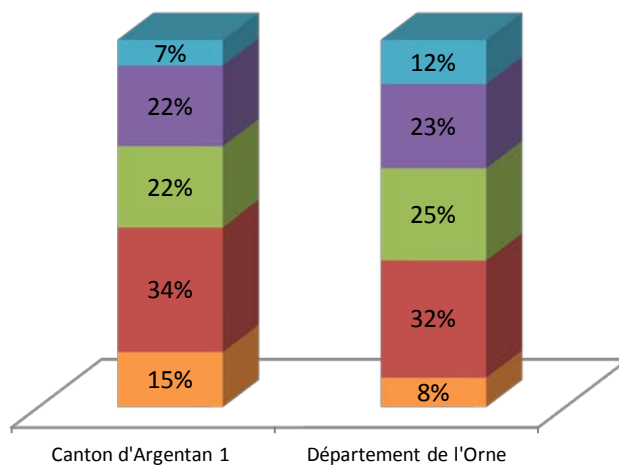
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

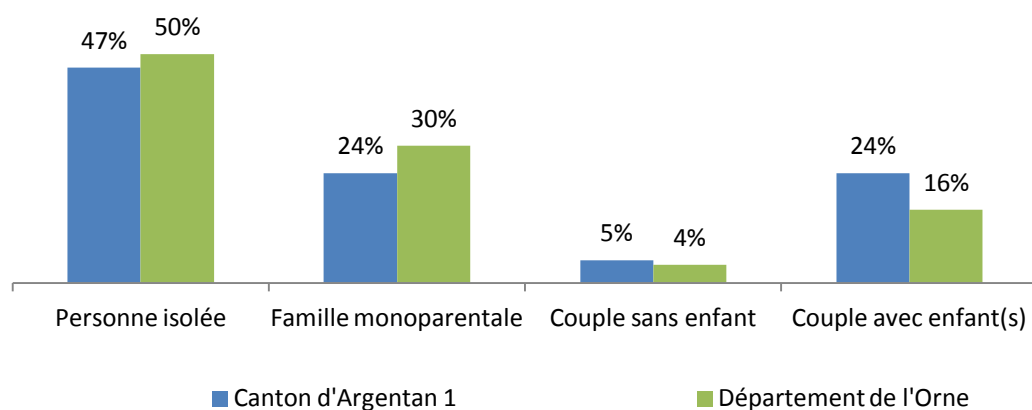
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

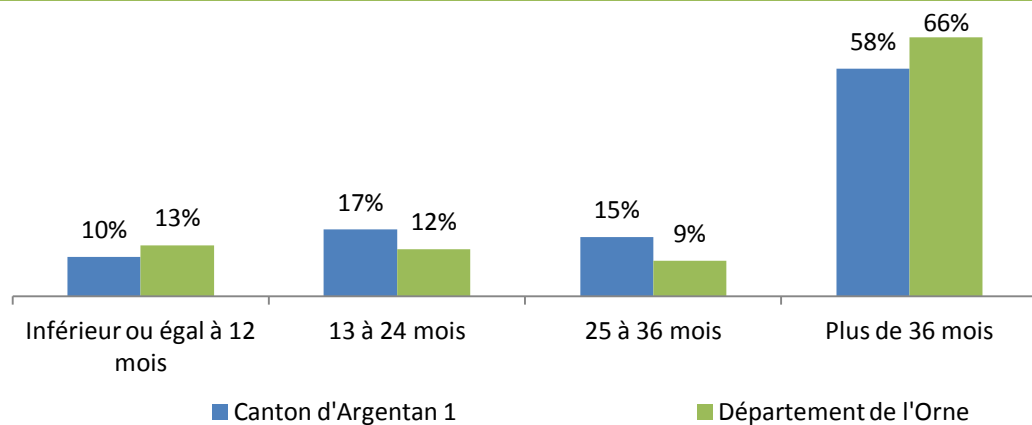
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA

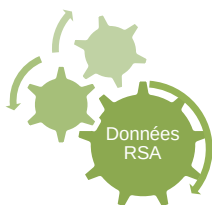
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON D'ARGENTAN 2 (HORS VILLE D'ARGENTAN)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Argentan 2

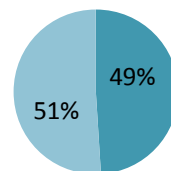


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

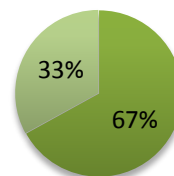
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Argentan 2



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



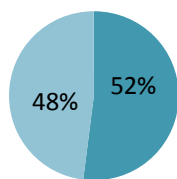
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

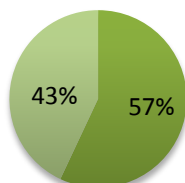
Répartition par sexe

Canton d'Argentan 2



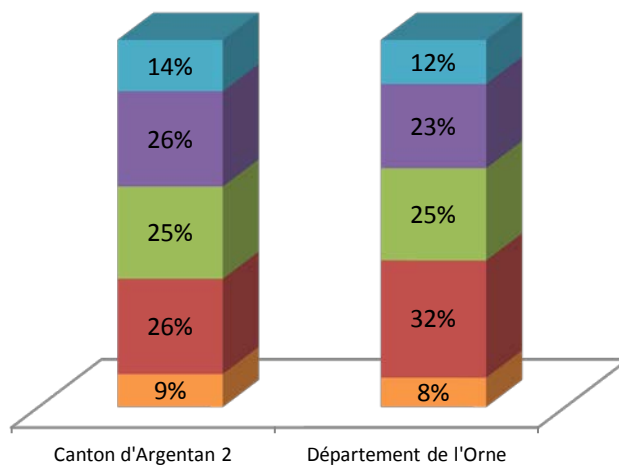
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

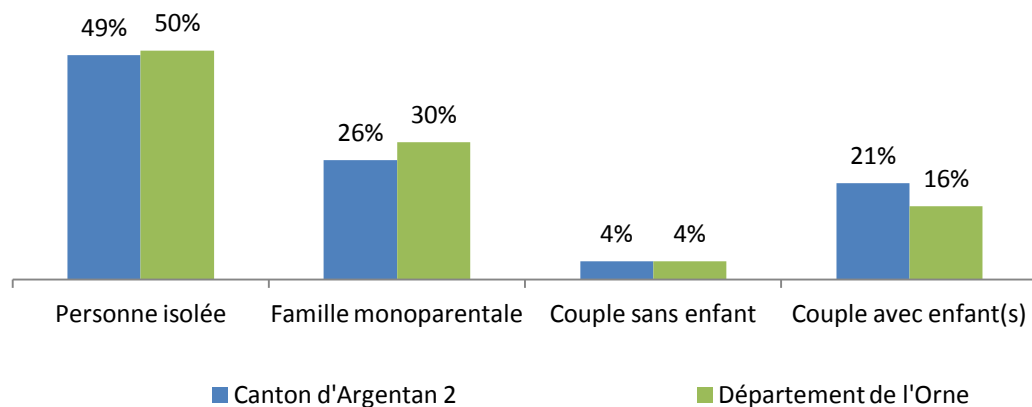
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

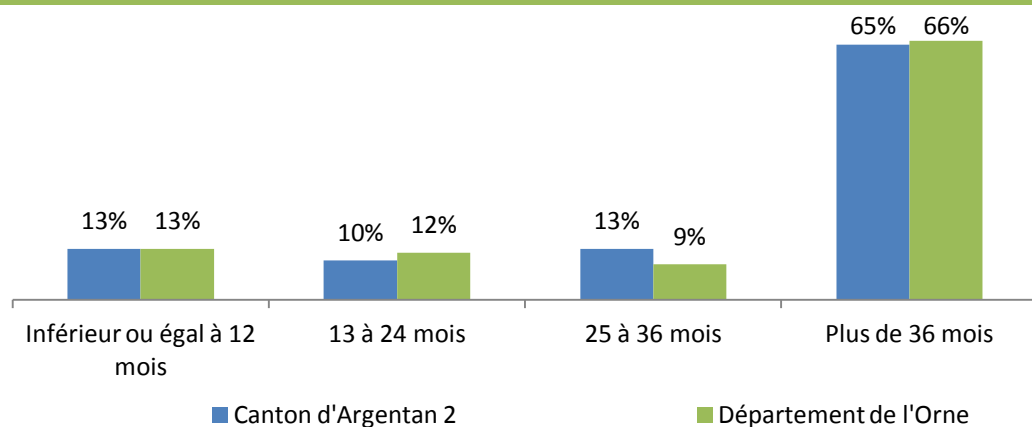
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA

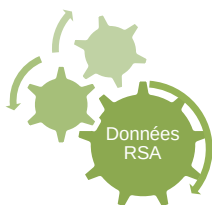
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





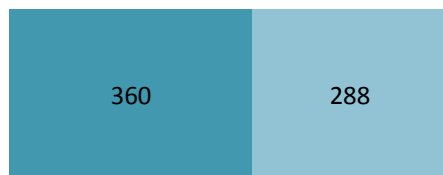
CANTON D'ATHIS DE L'ORNE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Athis de l'Orne

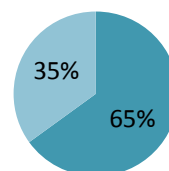


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

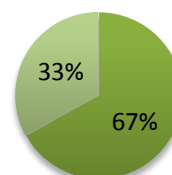
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Athis de l'Orne



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



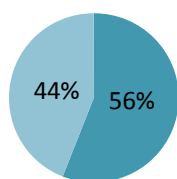
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

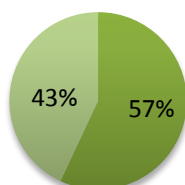
Répartition par sexe

Canton d'Athis de l'Orne



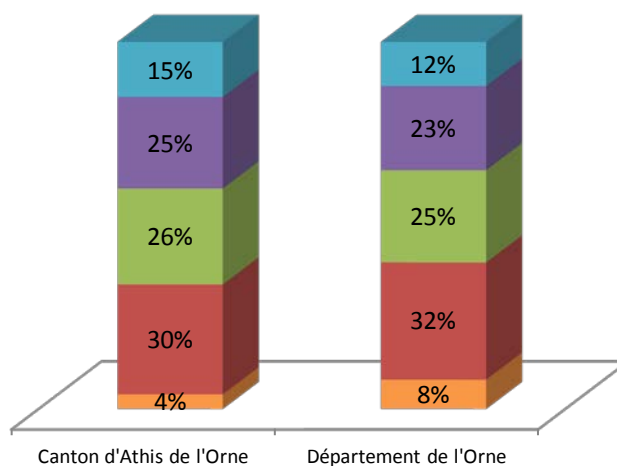
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

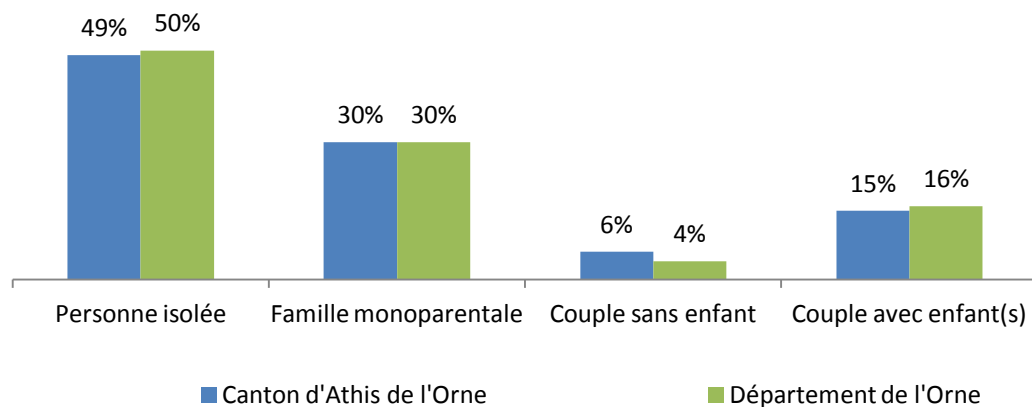
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

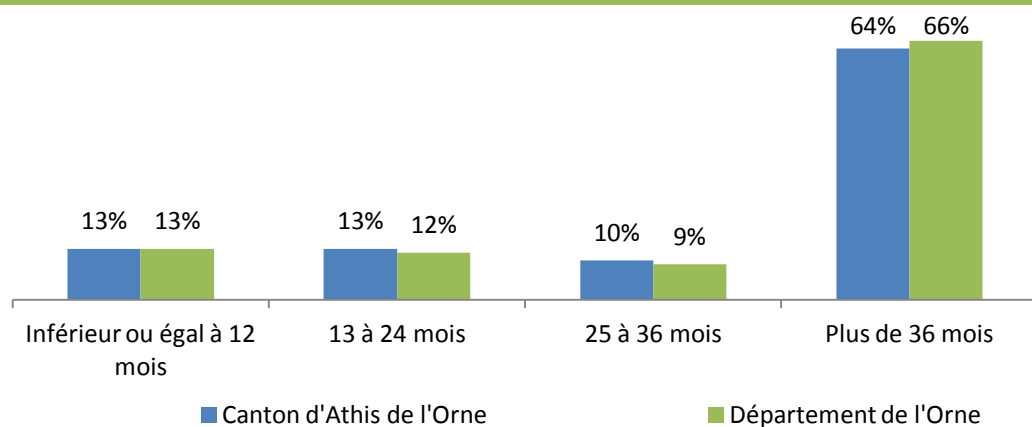
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA

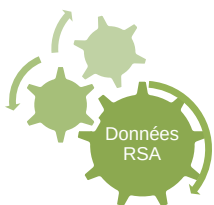
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON DE BAGNOLES DE L'ORNE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Bagnoles de l'Orne

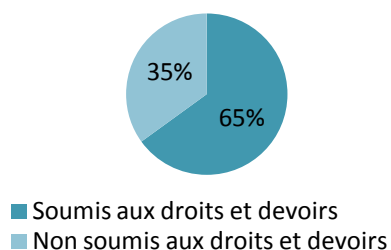


- Demandeurs et conjoints
- Personnes à charges

5 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

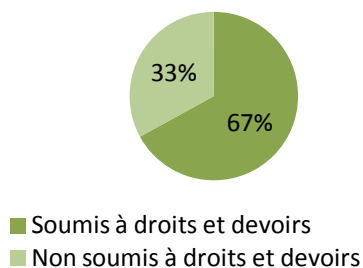
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Bagnoles de l'Orne



- Soumis aux droits et devoirs
- Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



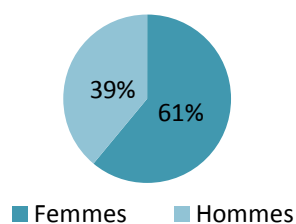
- Soumis à droits et devoirs
- Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

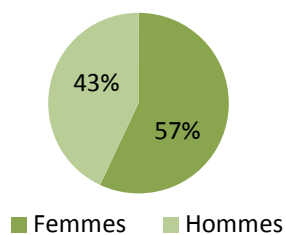
Répartition par sexe

Canton de Bagnoles de l'Orne



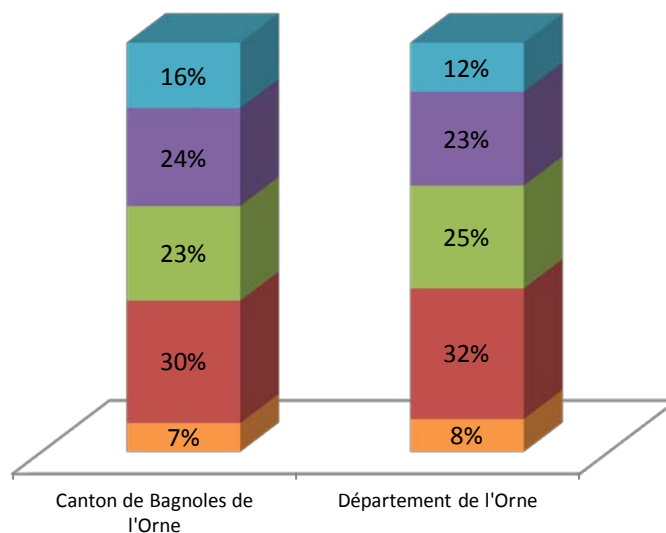
- Femmes
- Hommes

Département de l'Orne



- Femmes
- Hommes

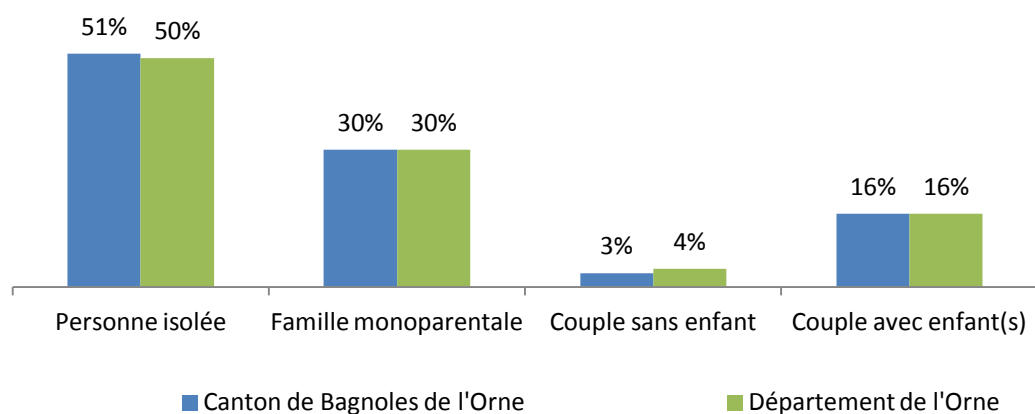
Répartition par âge



- Plus de 55 ans
- De 46 à 55 ans
- De 36 à 45 ans
- De 26 à 35 ans
- De 18 à 25 ans

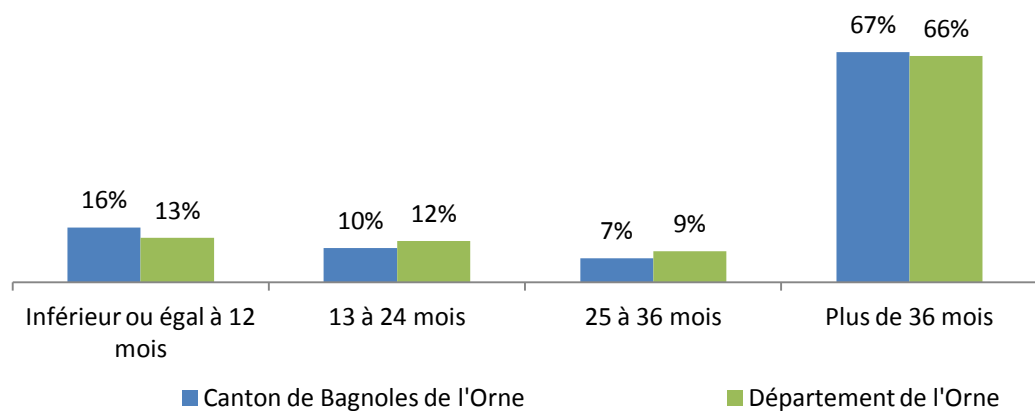
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA

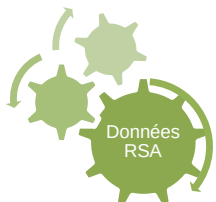
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON DE BRETONCELLES

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Bretoncelles

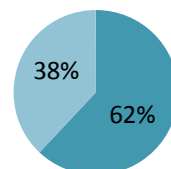


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

5% de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

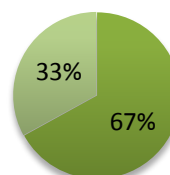
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Bretoncelles



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



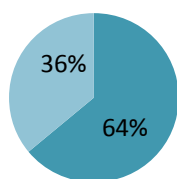
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

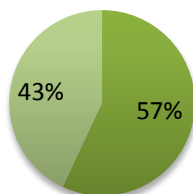
Répartition par sexe

Canton de Bretoncelles



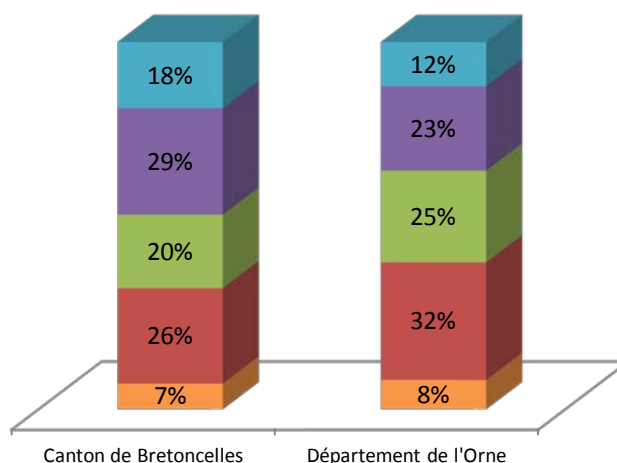
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

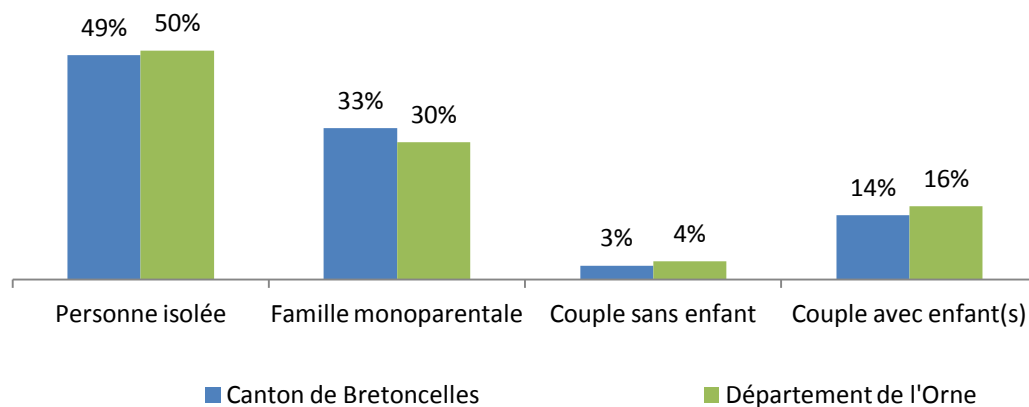
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

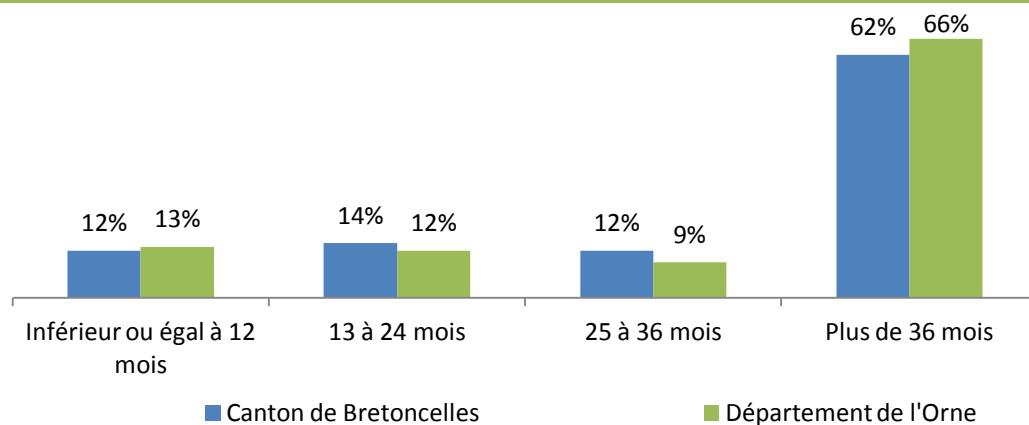
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

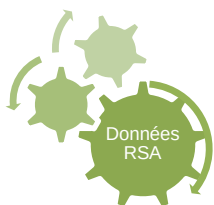
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





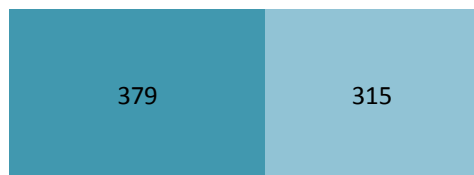
CANTON DE CETON

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Ceton

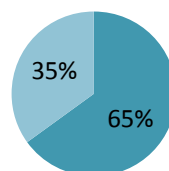


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

5 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

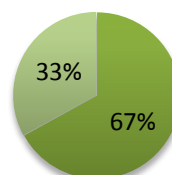
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Ceton



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



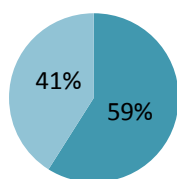
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

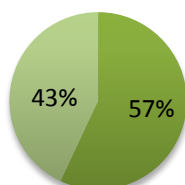
Répartition par sexe

Canton de Ceton



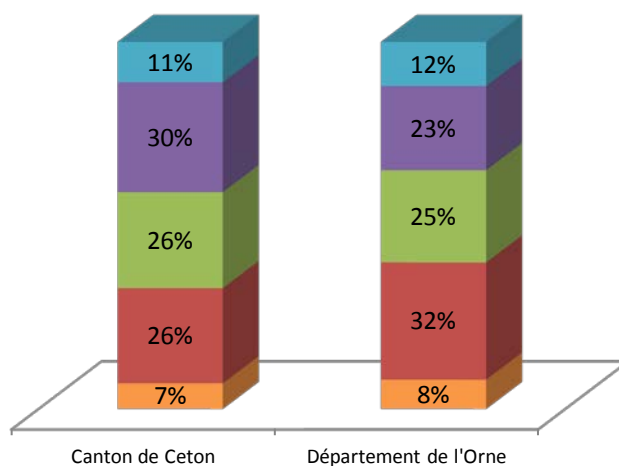
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

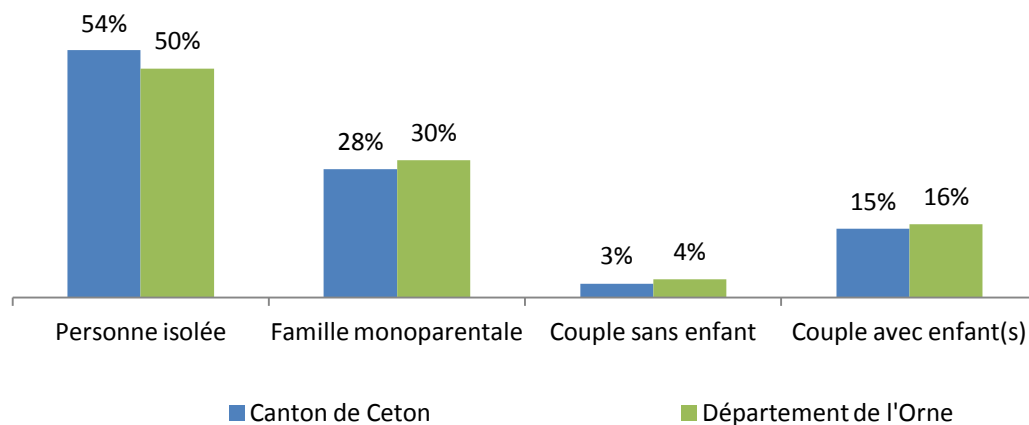
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

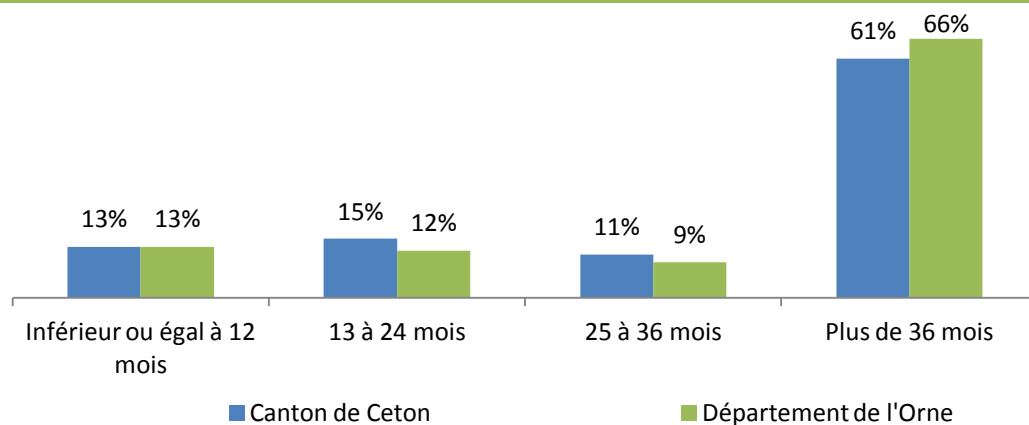
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

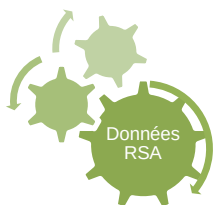
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





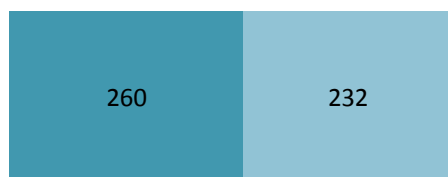
CANTON DE DAMIGNY

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Damigny

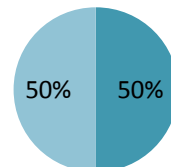


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4% de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

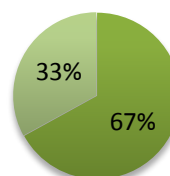
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Damigny



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



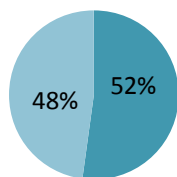
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

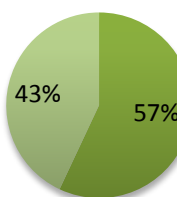
Répartition par sexe

Canton de Damigny



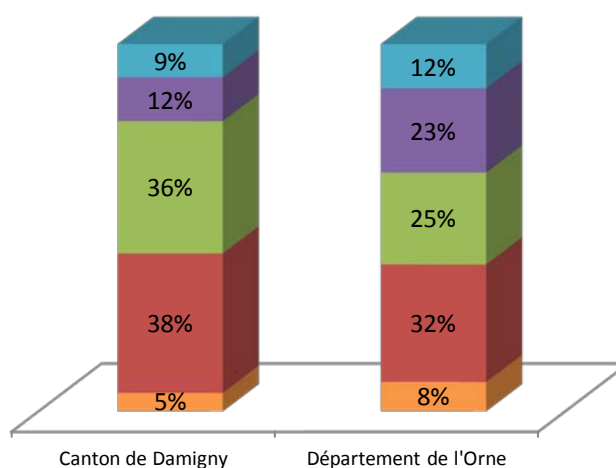
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

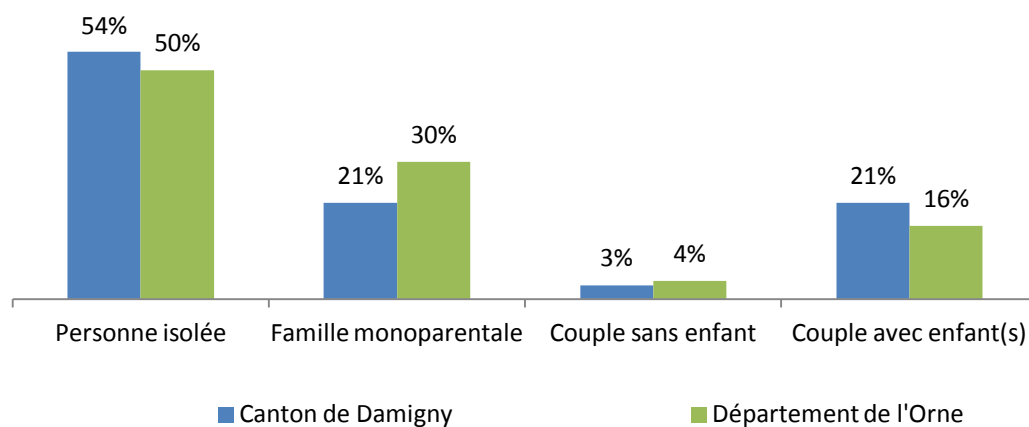
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

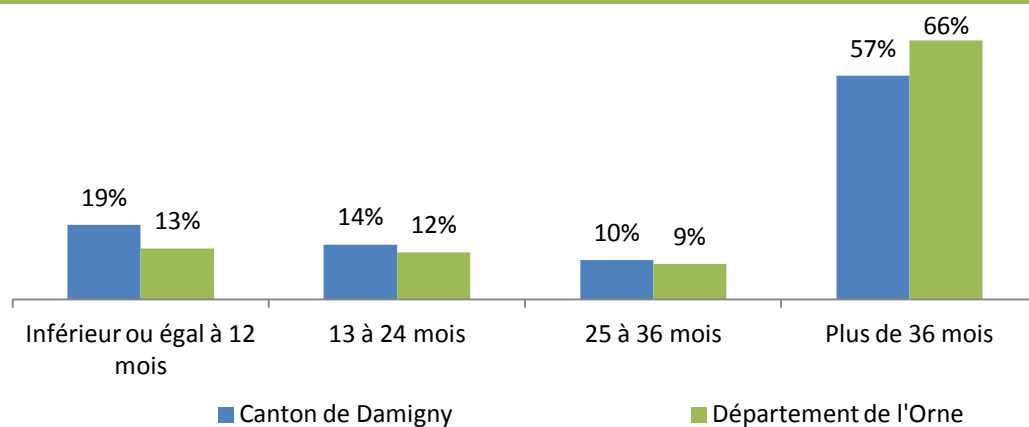
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

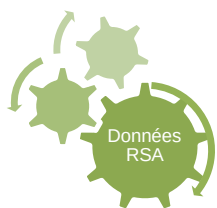
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON DE DOMFRONT

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

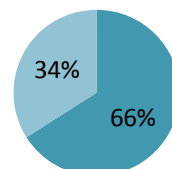
Canton de Domfront



■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

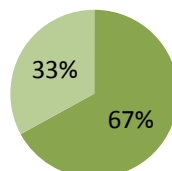
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Domfront



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

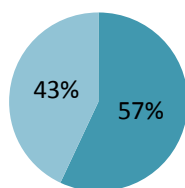
5,5 % de la population de la ville de Domfront est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

(Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS)

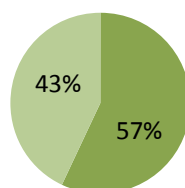
Répartition par sexe

Canton de Domfront



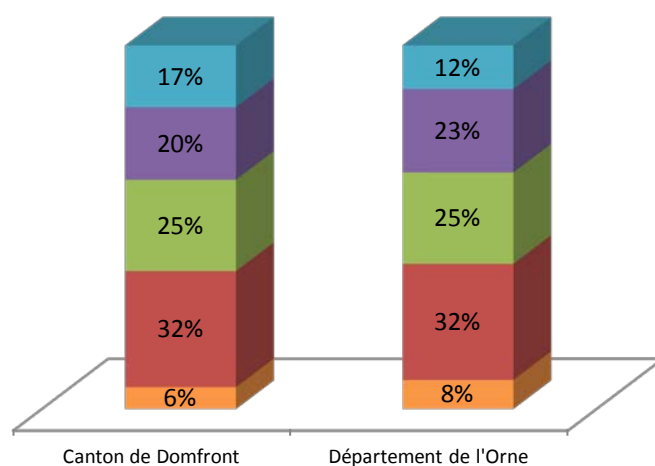
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

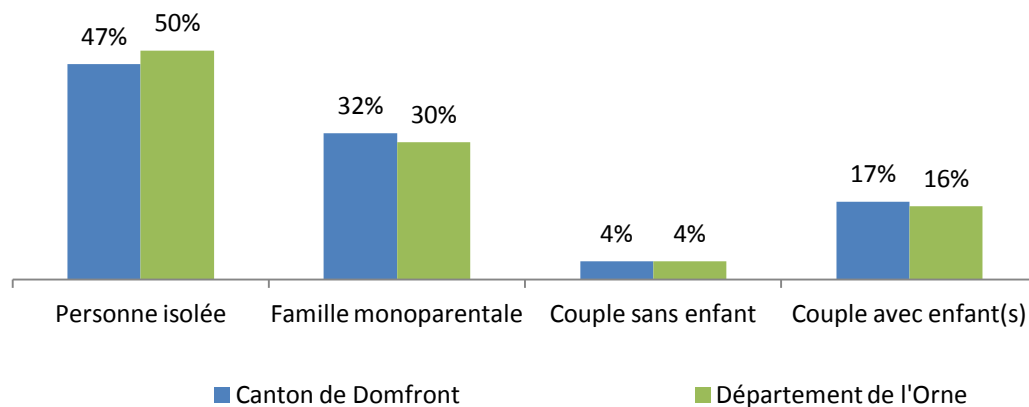
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

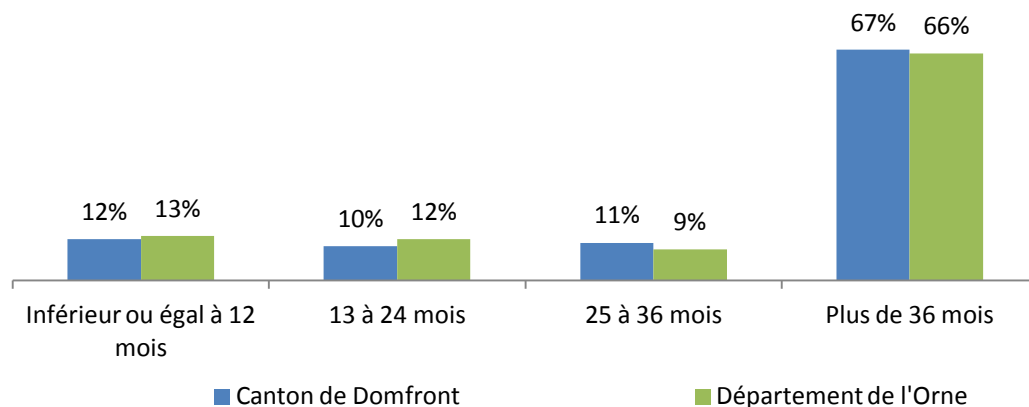
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

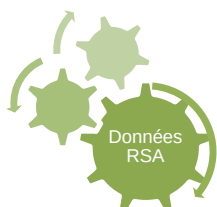
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





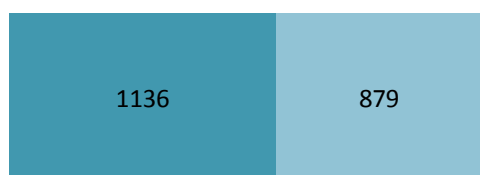
VILLE DE FLERS

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

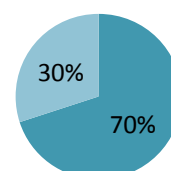
Ville de Flers



- Demandeurs et conjoints
- Personnes à charges

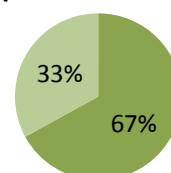
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Ville de Flers



- Soumis aux droits et devoirs
- Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



- Soumis à droits et devoirs
- Non soumis à droits et devoirs

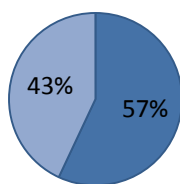
13 % de la population de la ville de Flers est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

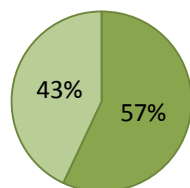
Répartition par sexe

Ville de Flers



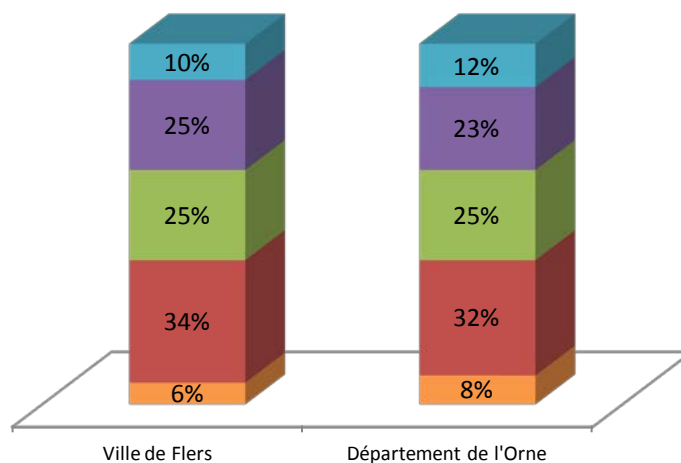
- Femmes
- Hommes

Département de l'Orne



- Femmes
- Hommes

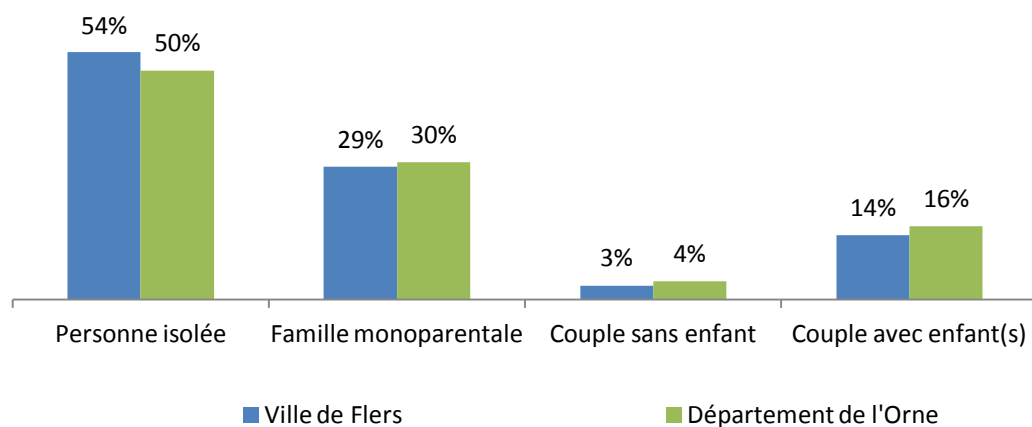
Répartition par âge



- Plus de 55 ans
- De 46 à 55 ans
- De 36 à 45 ans
- De 26 à 35 ans
- De 18 à 25 ans

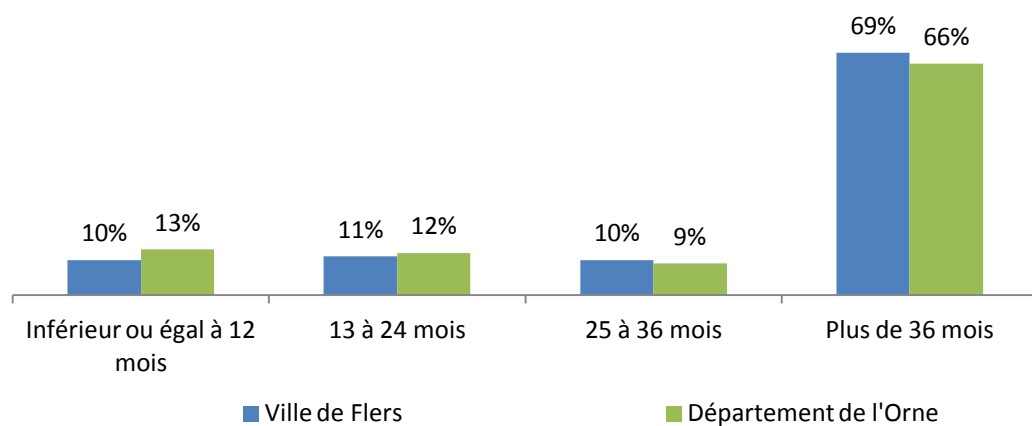
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

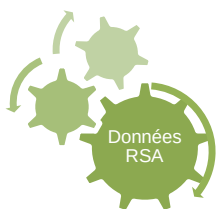
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





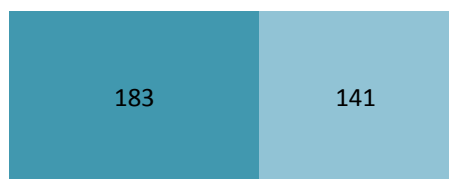
CANTON DE FLERS 1 (HORS VILLE DE FLERS)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

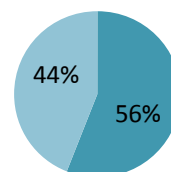
Canton de Flers 1



■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

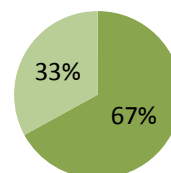
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Flers 1



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

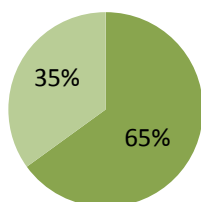
4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

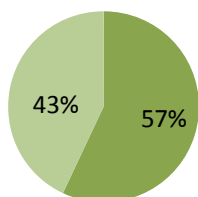
Répartition par sexe

Canton de Flers 1



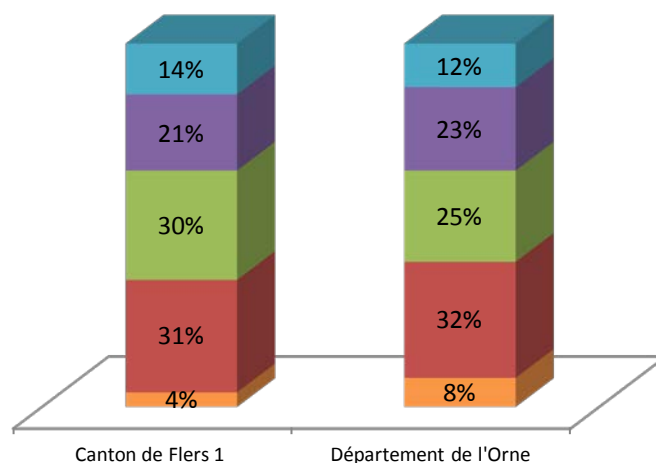
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

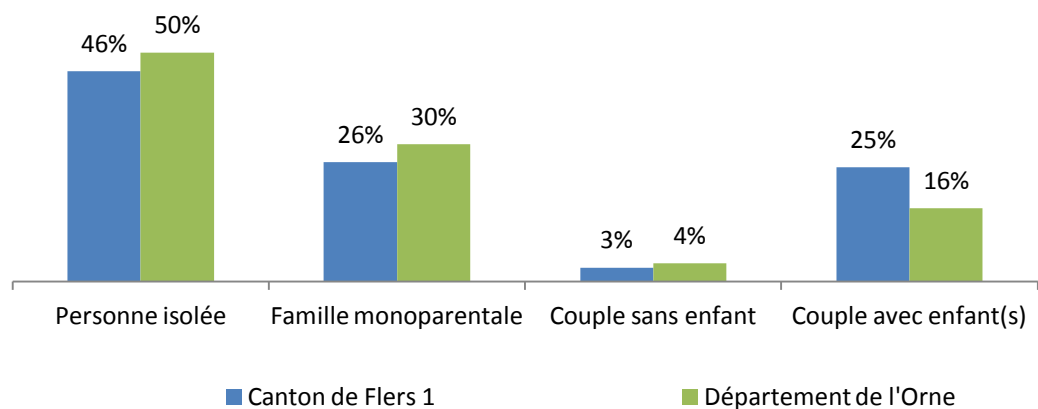
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

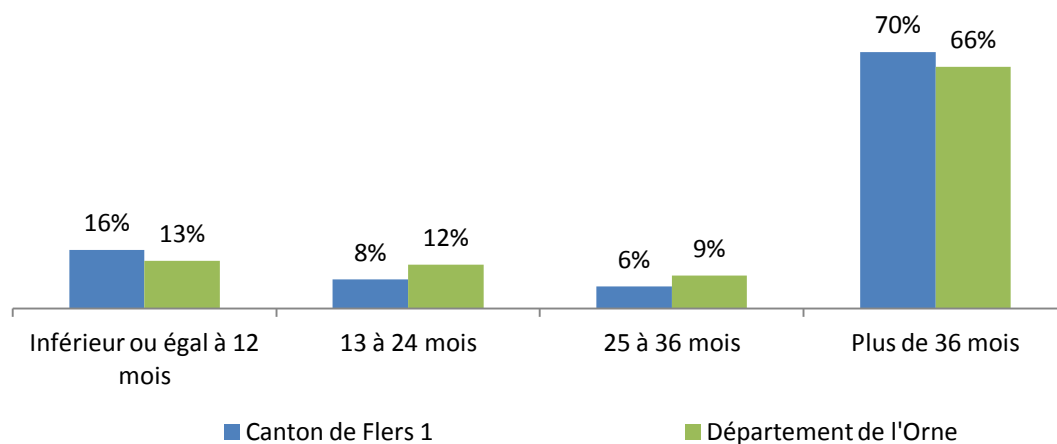
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





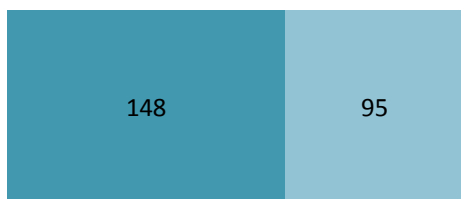
CANTON DE FLERS 2 (HORS VILLE DE FLERS)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Flers 2

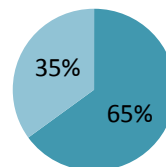


- Demandeurs et conjoints
- Personnes à charges

**5 % de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

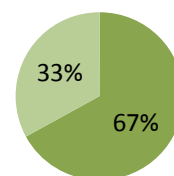
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Flers 2



- Soumis aux droits et devoirs
- Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



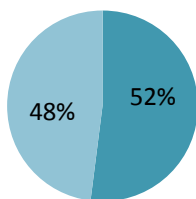
- Soumis à droits et devoirs
- Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

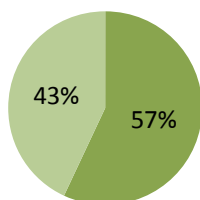
Répartition par sexe

Canton de Flers 2



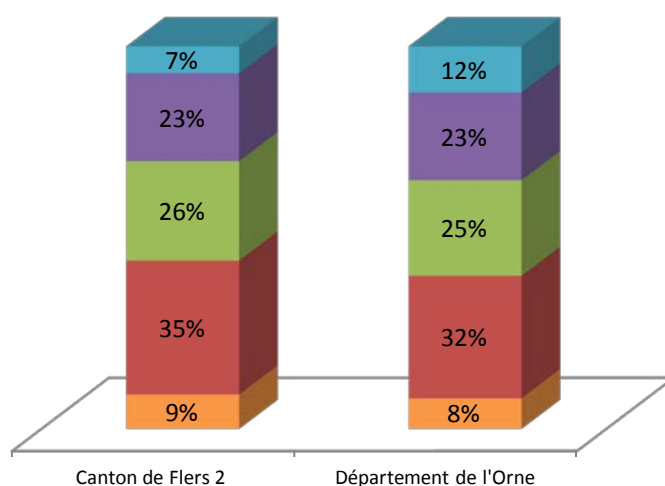
- Femmes
- Hommes

Département de l'Orne



- Femmes
- Hommes

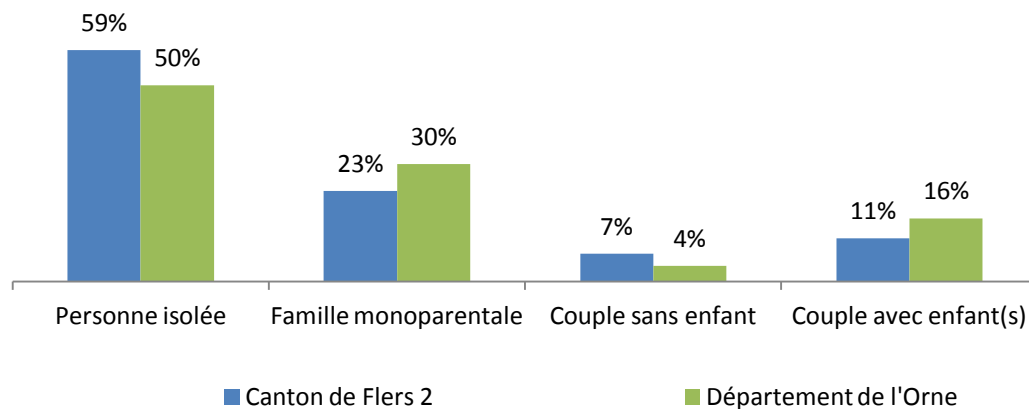
Répartition par âge



- Plus de 55 ans
- De 46 à 55 ans
- De 36 à 45 ans
- De 26 à 35 ans
- De 18 à 25 ans

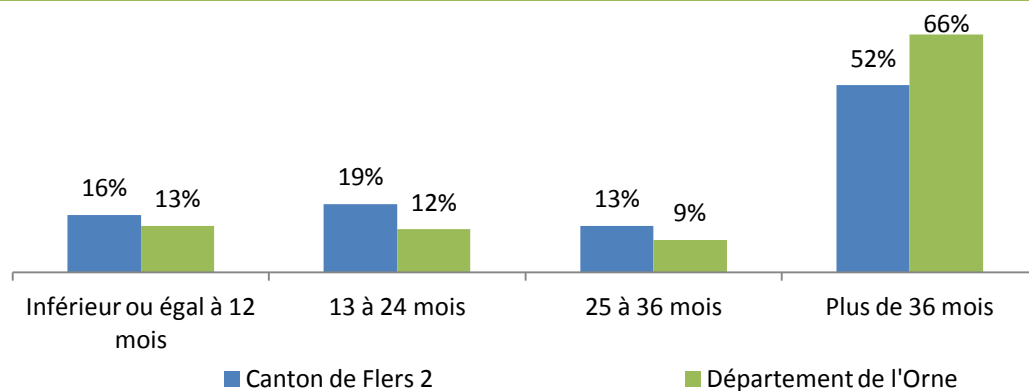
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

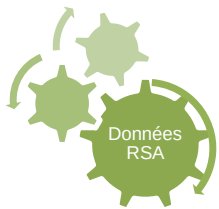
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





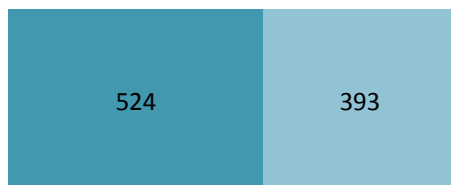
CANTON DE LA FERTÉ MACÉ

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de de la Ferté Macé

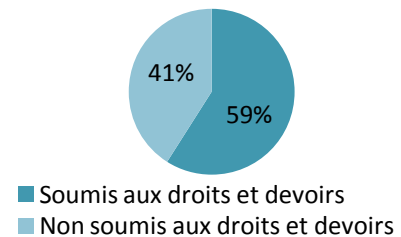


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

6 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

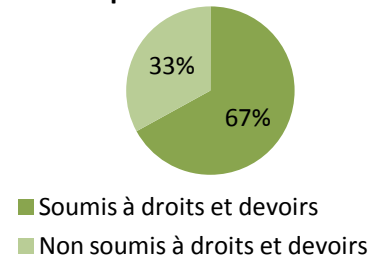
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de la Ferté Macé



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



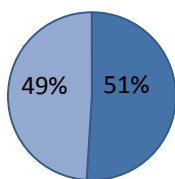
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

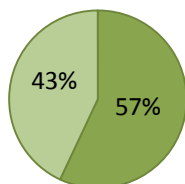
Répartition par sexe

Canton de la Ferté Macé



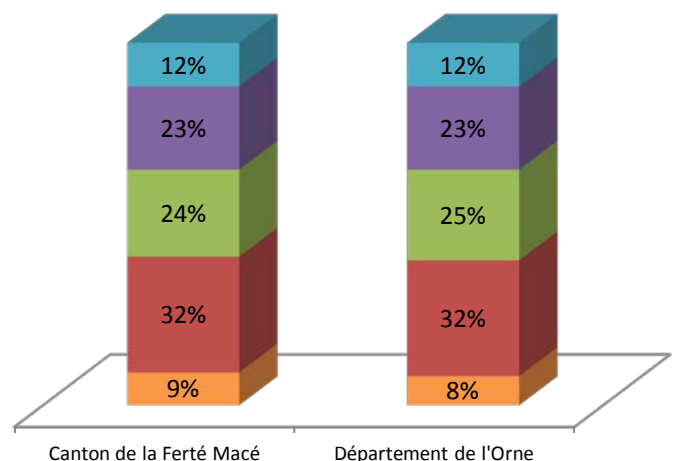
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

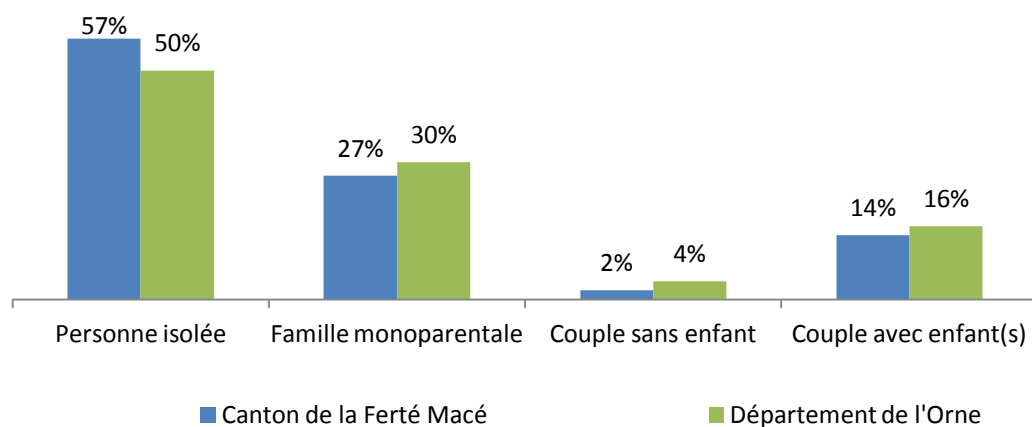
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

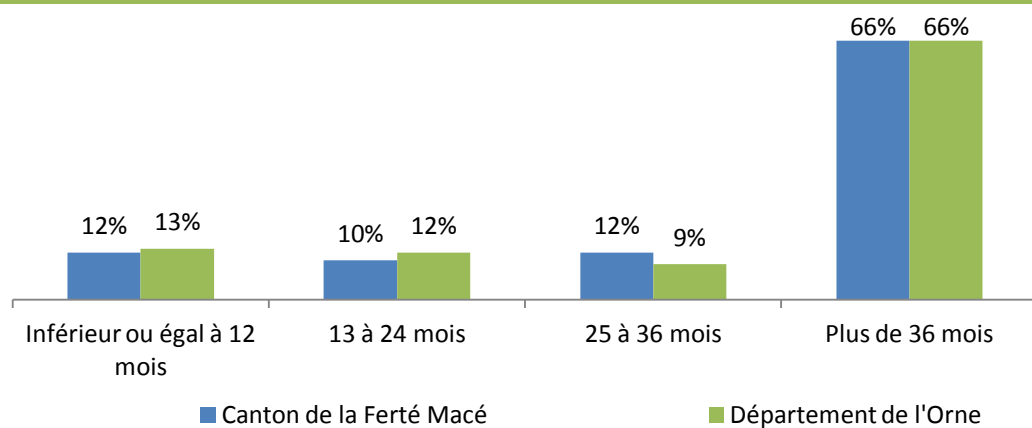
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





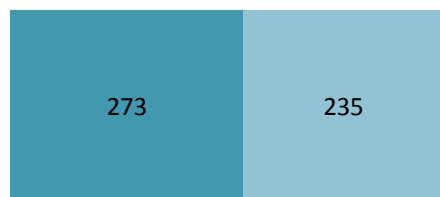
CANTON DE MAGNY LE DÉSERT

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Magny le Désert

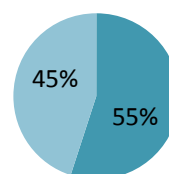


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

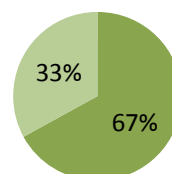
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Magny le Désert



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



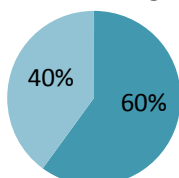
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

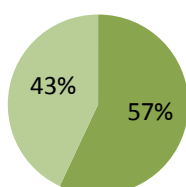
Répartition par sexe

Canton de Magny le Désert



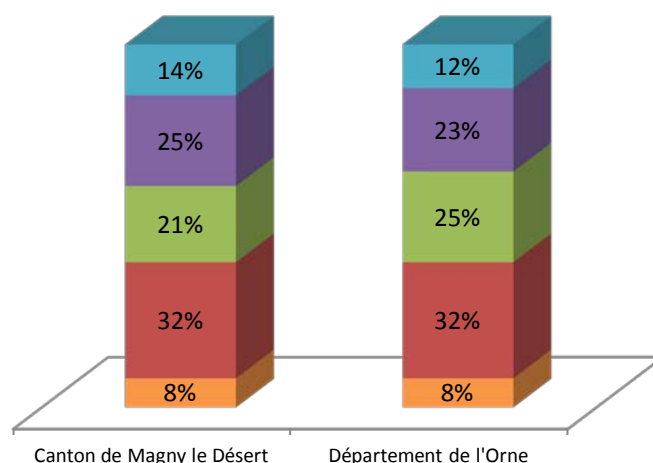
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

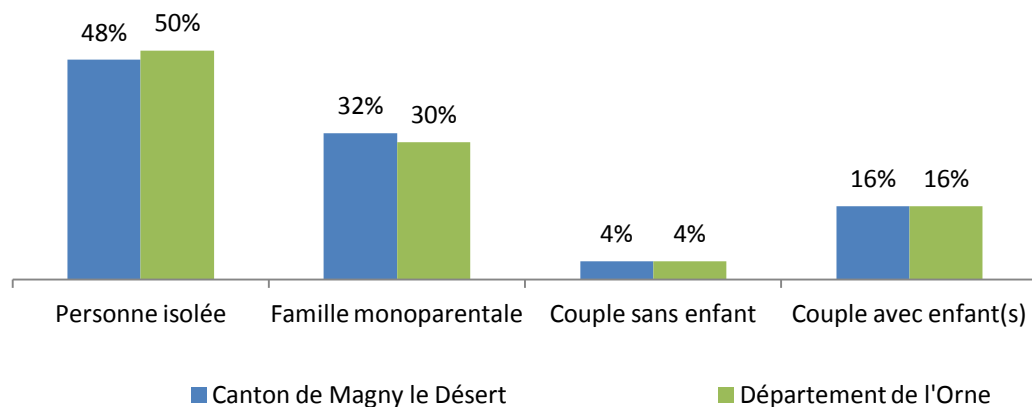
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

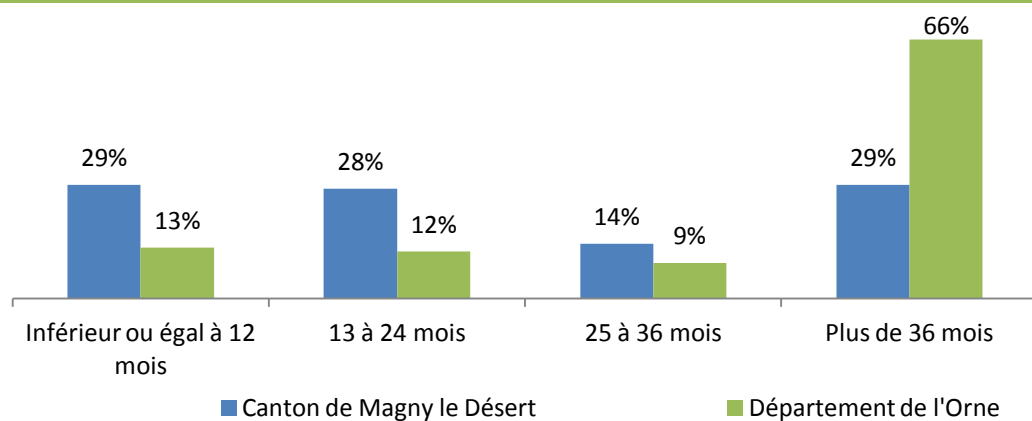
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

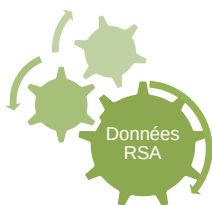
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON DE MORTAGNE AU PERCHE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Mortagne au Perche

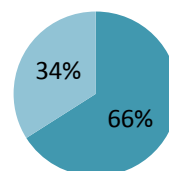


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

6 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

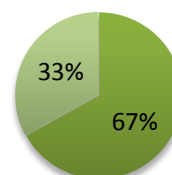
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Mortagne au Perche



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



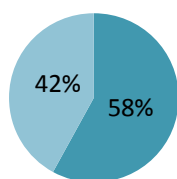
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

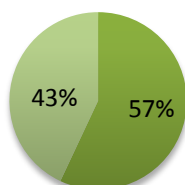
Répartition par sexe

Canton de Mortagne au Perche



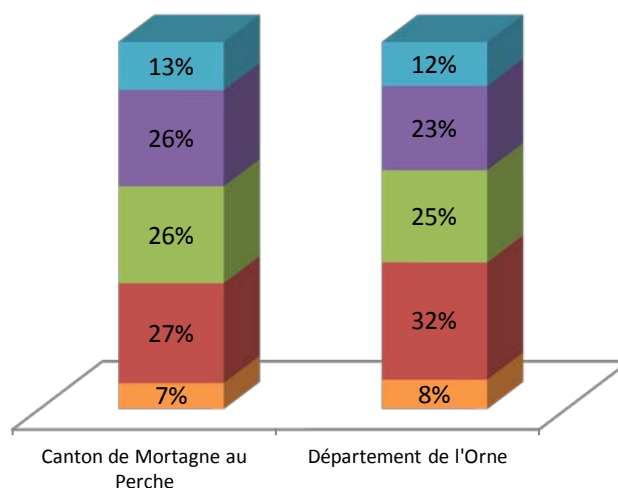
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

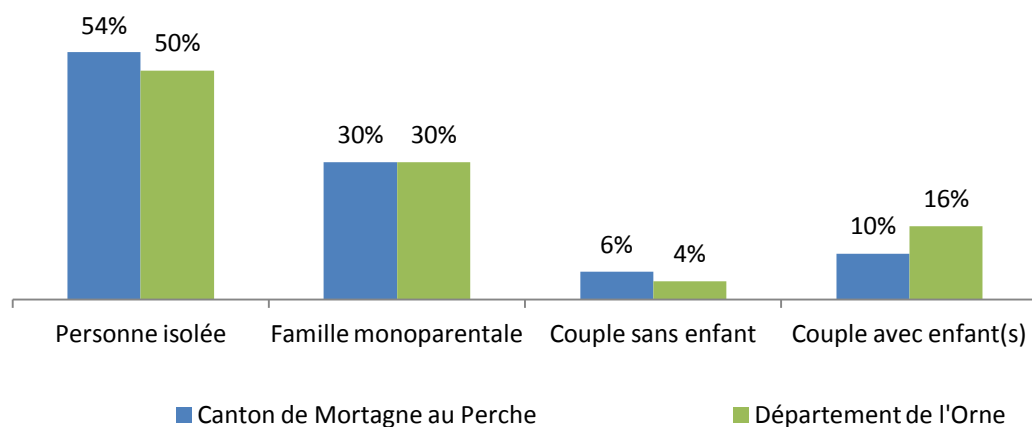
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

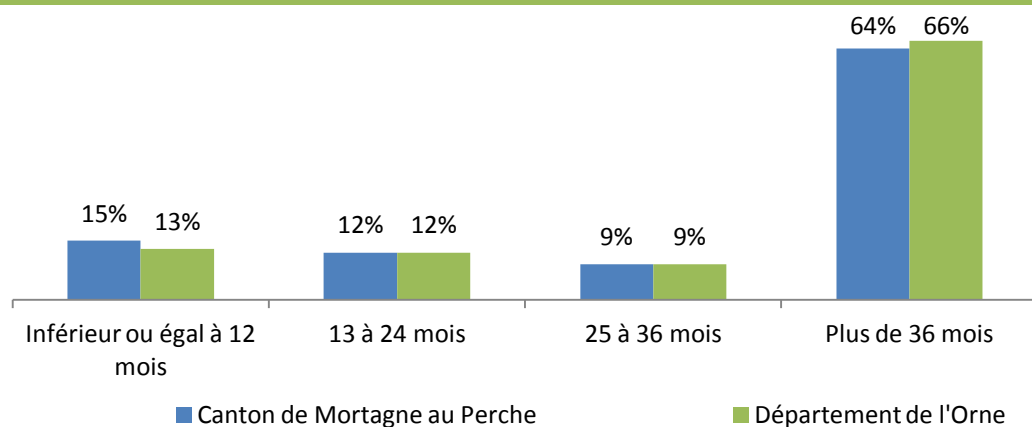
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

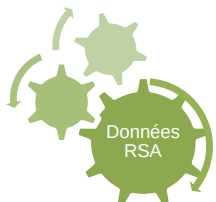
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





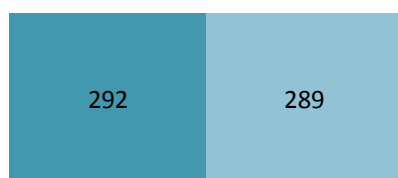
CANTON DE RADON

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Radon

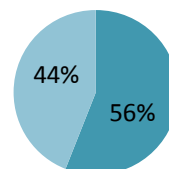


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

**4% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

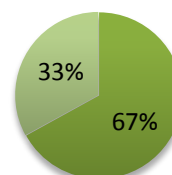
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Radon



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



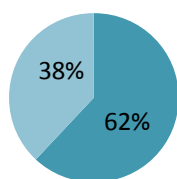
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

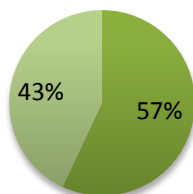
Répartition par sexe

Canton de Radon



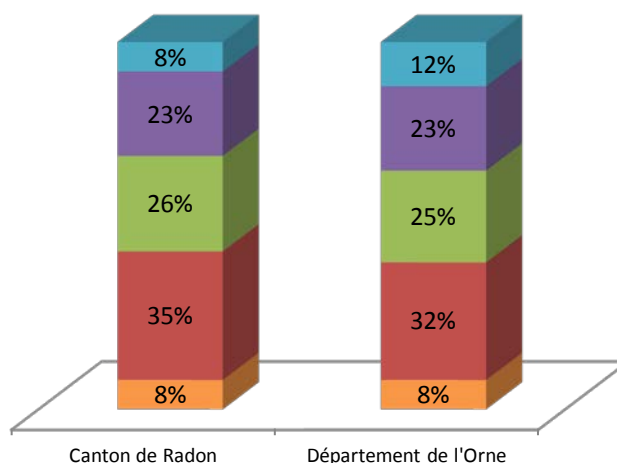
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

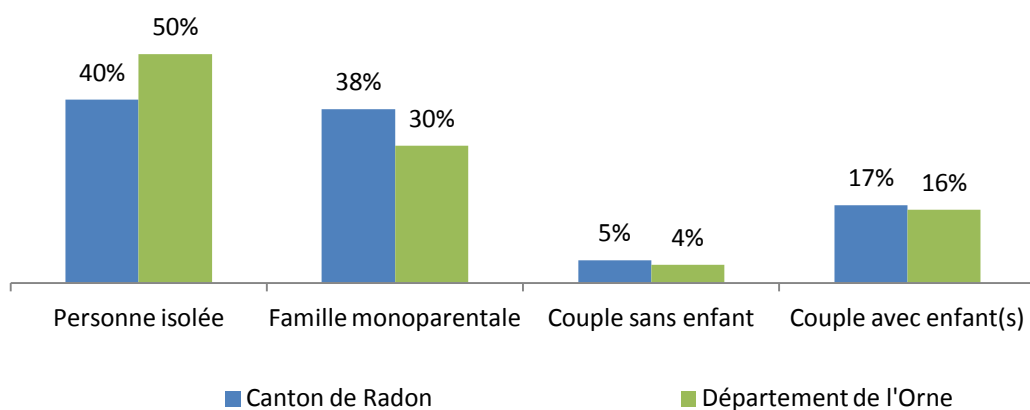
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

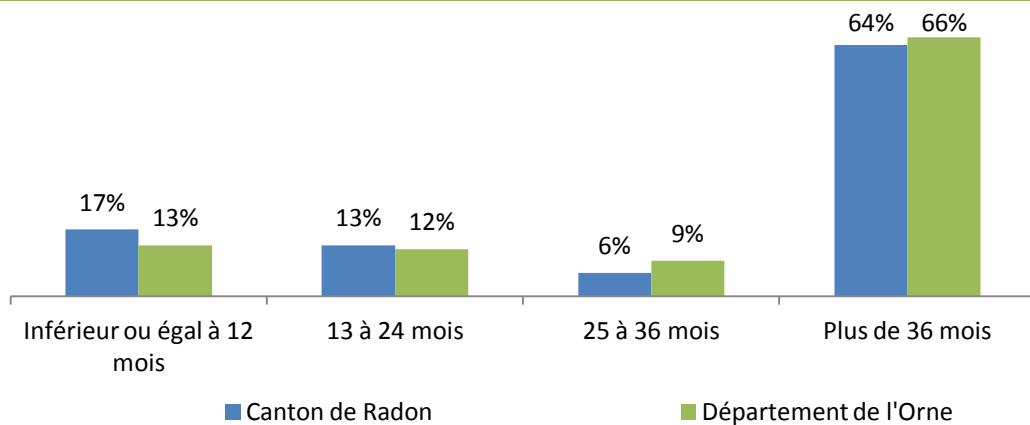
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

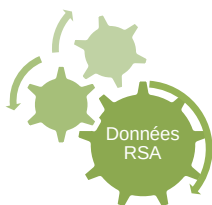
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





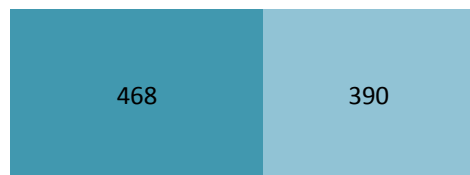
CANTON DE RAI

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Rai

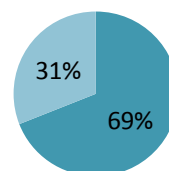


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

7 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

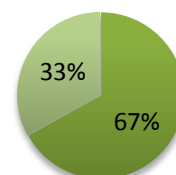
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Rai



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



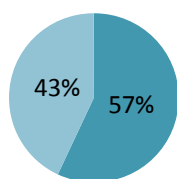
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

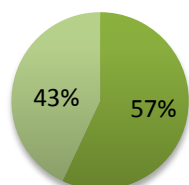
Répartition par sexe

Canton de Rai



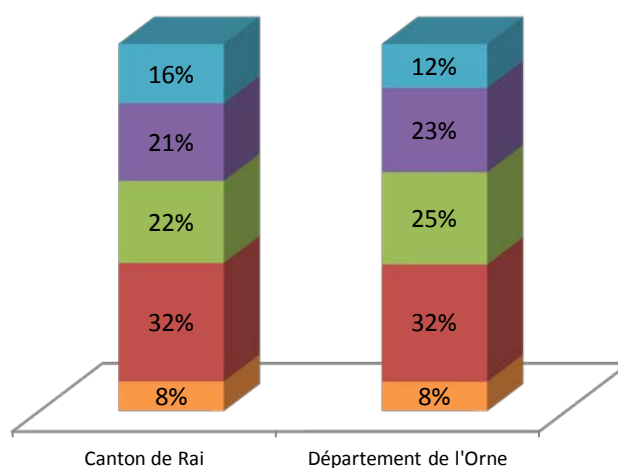
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

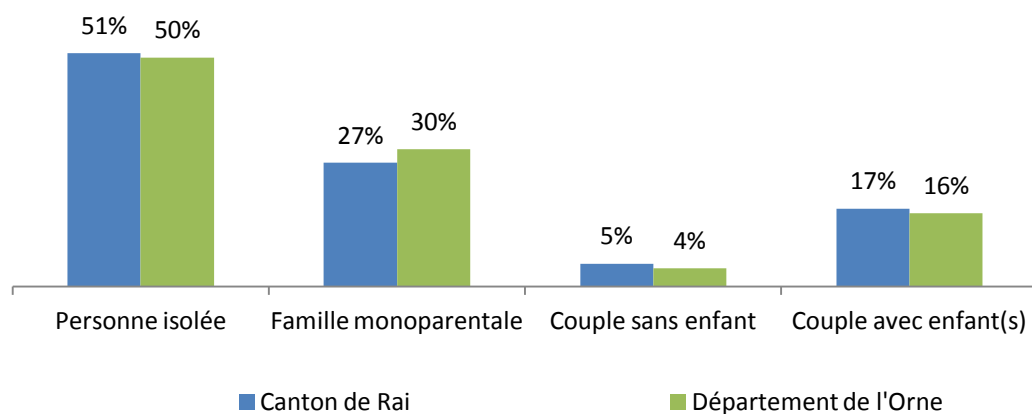
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

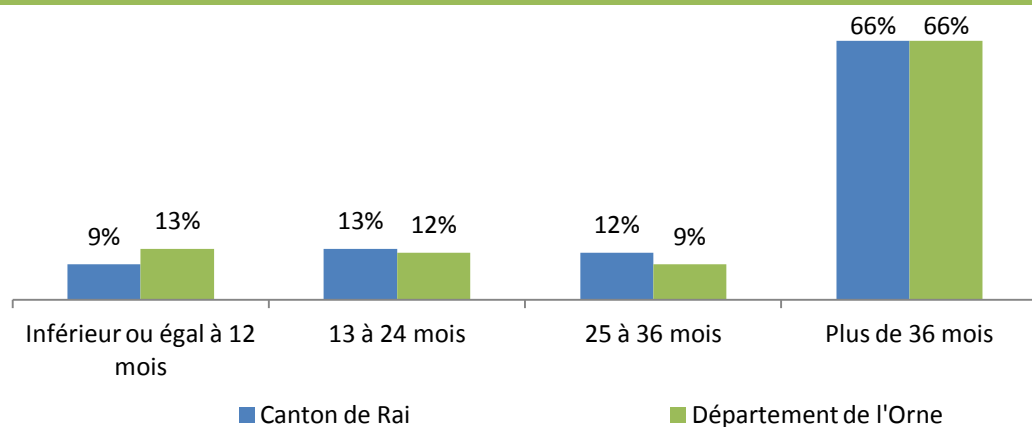
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

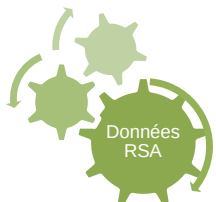
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





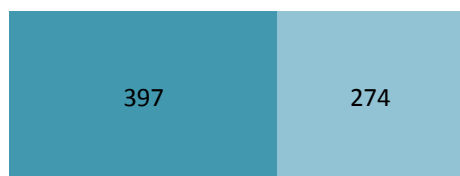
CANTON DE SÉES

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Sées

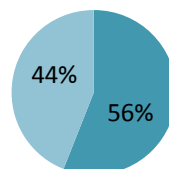


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

6% de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

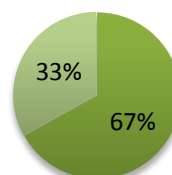
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Sées



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



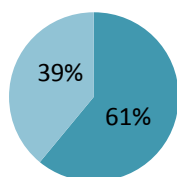
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

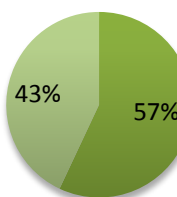
Répartition par sexe

Canton de Sées



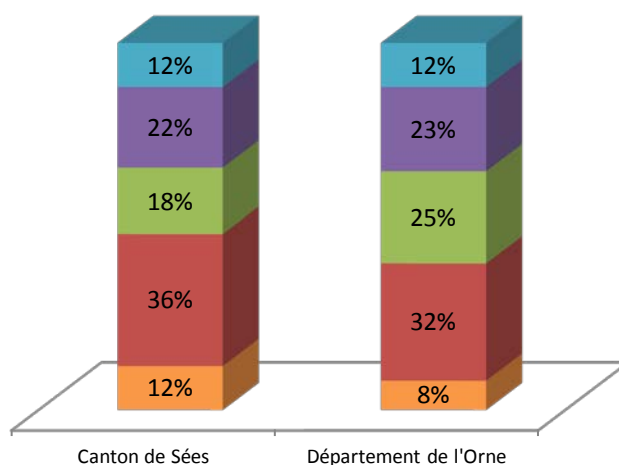
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

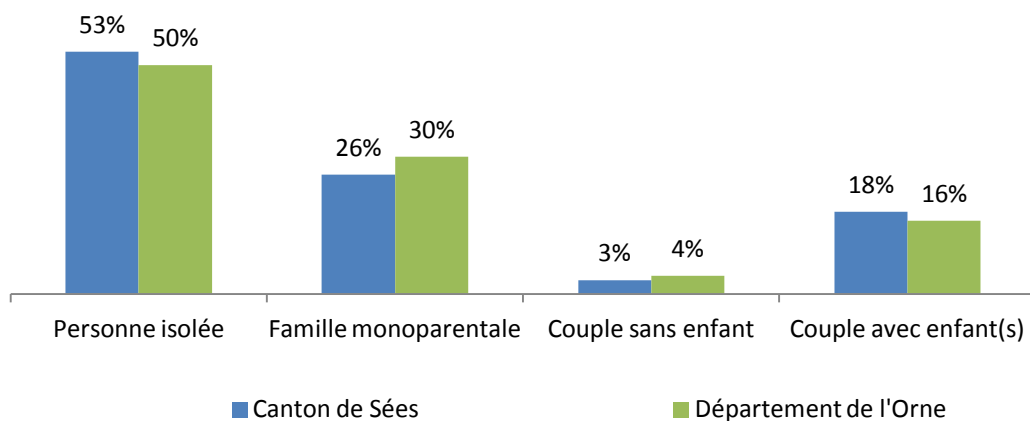
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

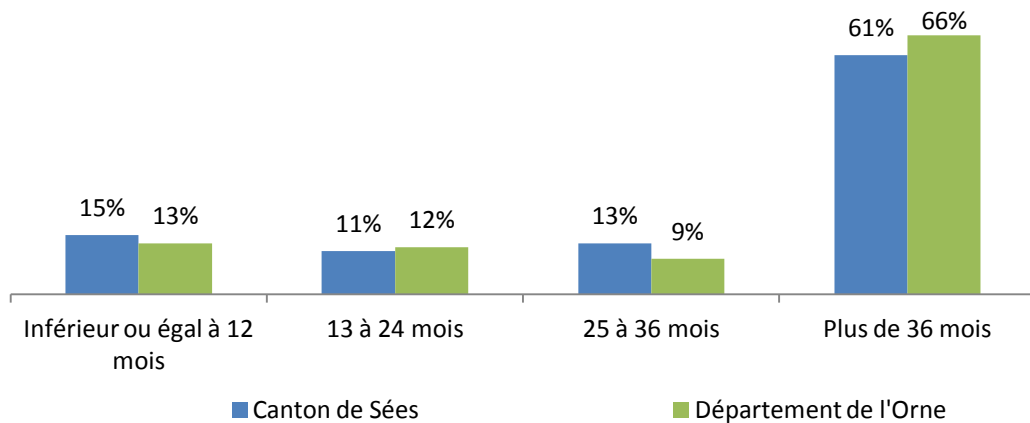
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

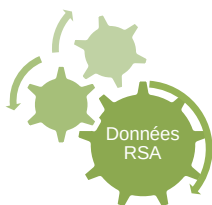
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





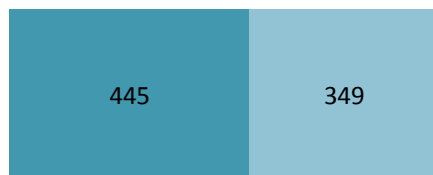
CANTON DE TOUROUVRE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Tournouvre

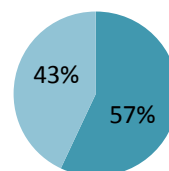


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

6 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

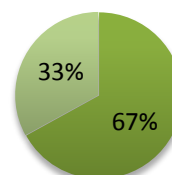
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Tournouvre



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



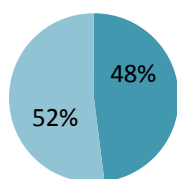
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

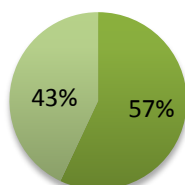
Répartition par sexe

Canton de Tournouvre



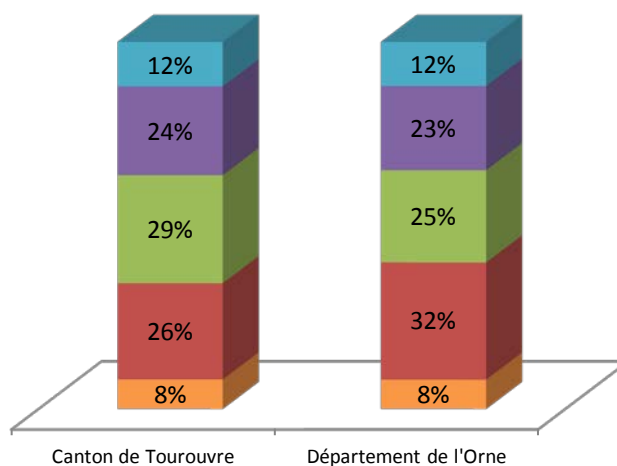
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

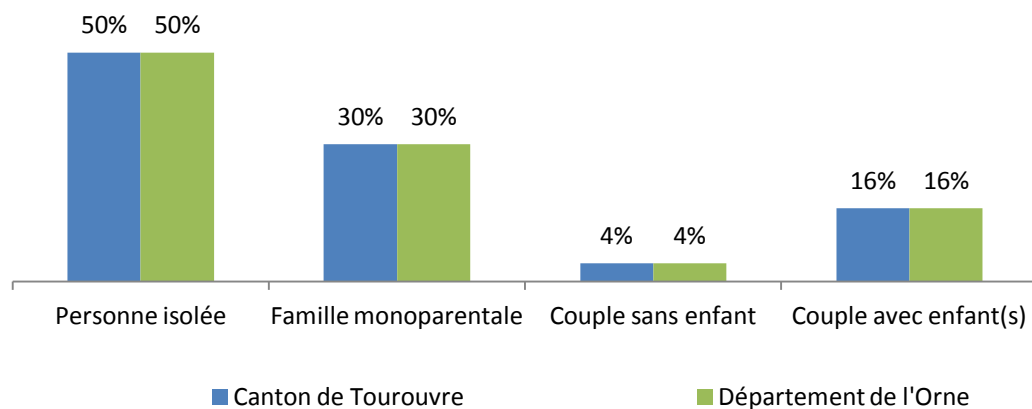
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

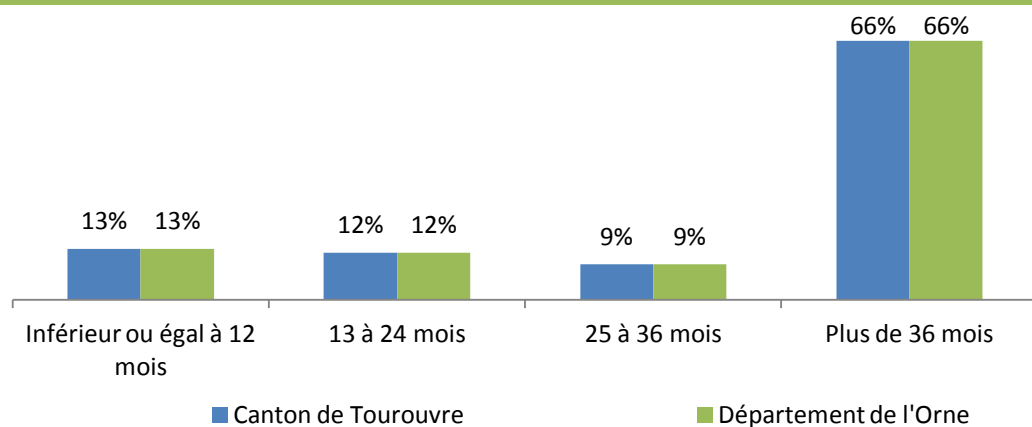
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

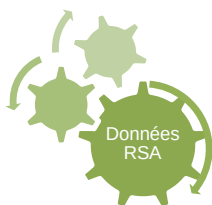
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





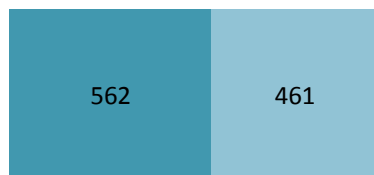
CANTON DE VIMOUTIERS

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Vimoutiers

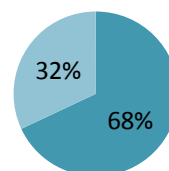


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

9 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

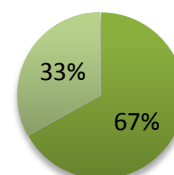
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Vimoutiers



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



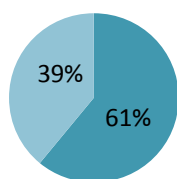
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

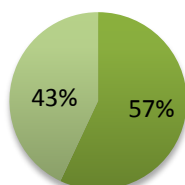
Répartition par sexe

Canton de Vimoutiers



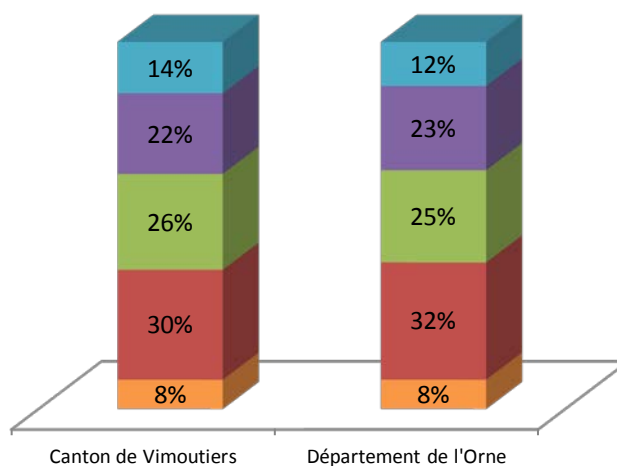
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

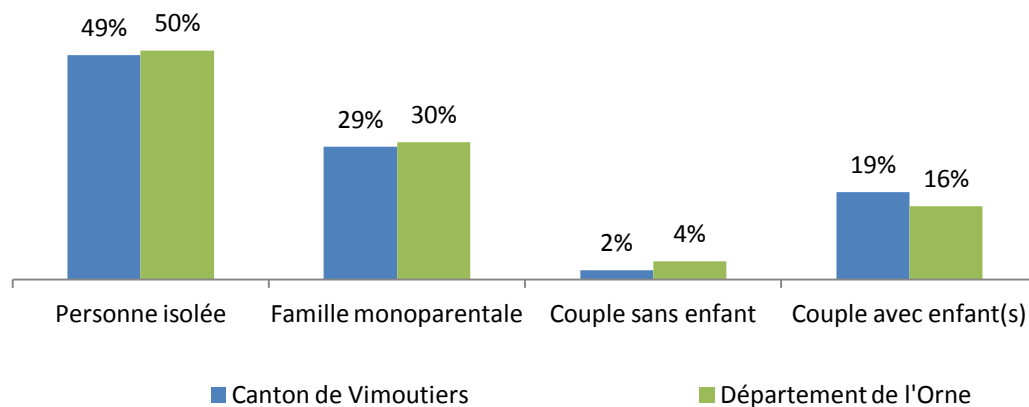
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

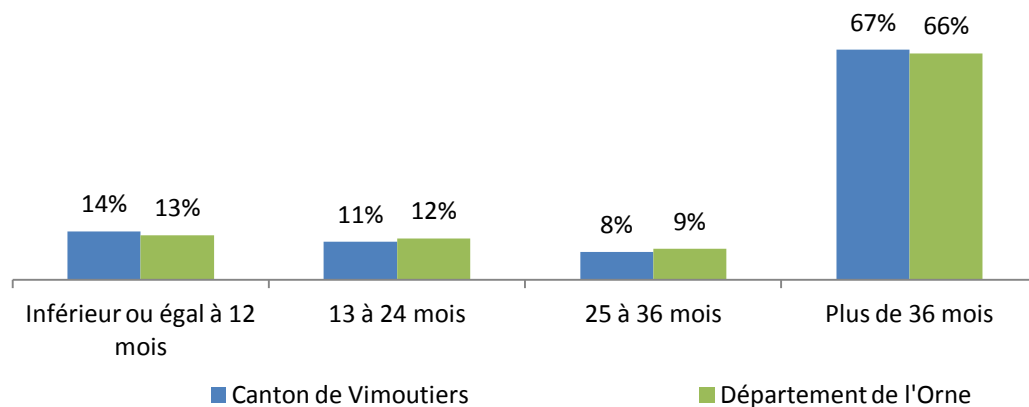
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA SDD

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA SDD

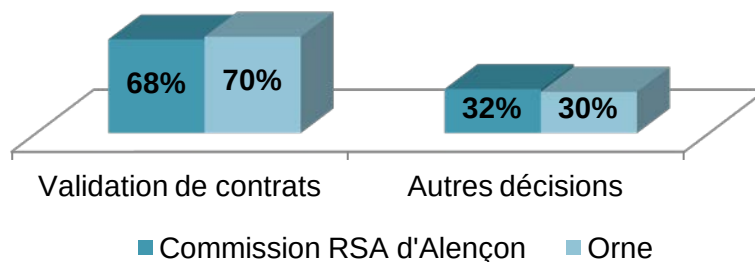
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



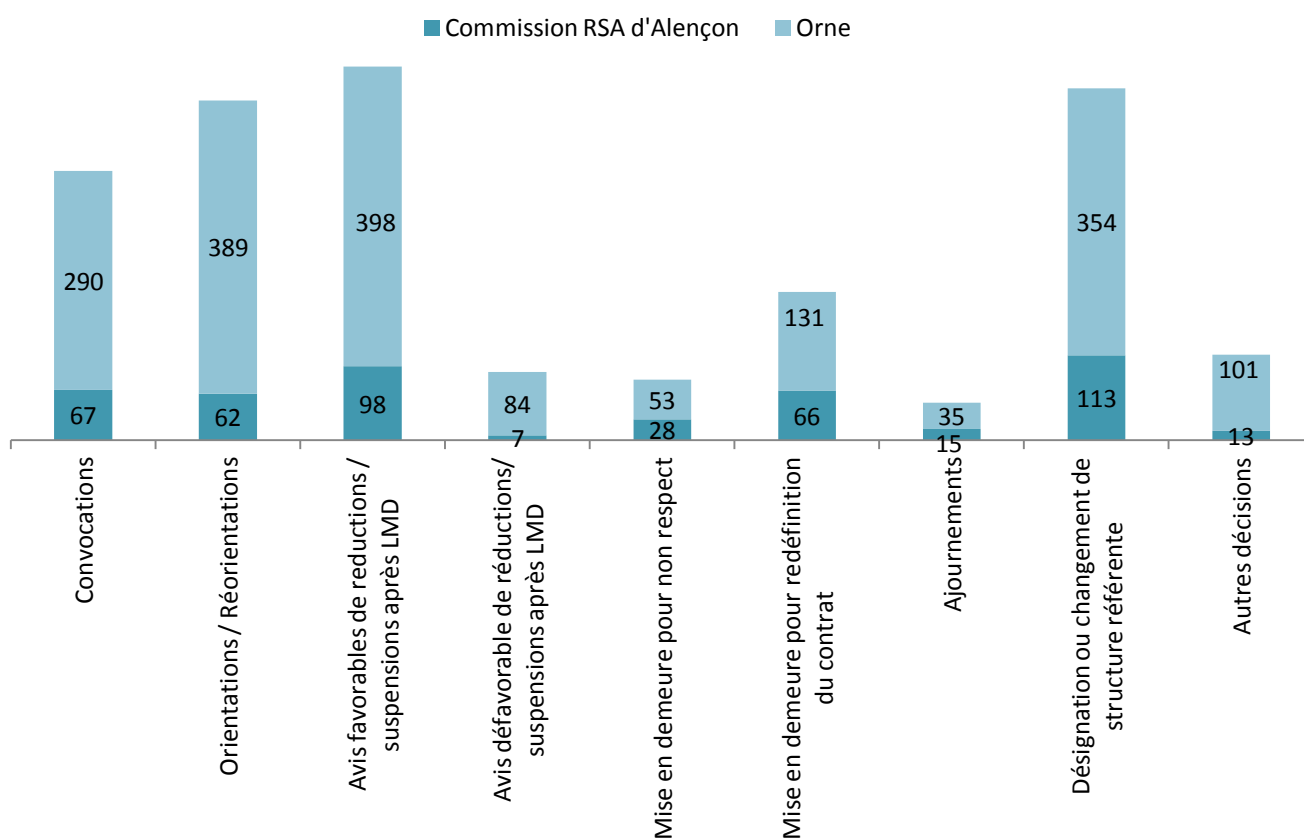
1.3 L'Activité de la commission RSA en 2015

(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)

En 2015, 1465 dossiers ont fait l'objet d'un examen en commission RSA.



Détails des « Autres décisions » de la Commission RSA d'Alençon



A noter :

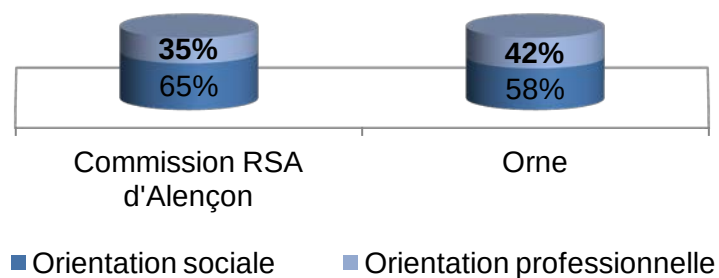
- 68% des contrats d'insertion étudiés en commission RSA font l'objet d'une validation en première instance.
- Les autres décisions prises concernent pour la plupart, des désignations ou changements de structures référentes (25%), des décisions de réduction et /ou suspension du droit (21%) ou encore des demandes de convocation (15%).

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIRS

2.1 L'orientation

(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)

Répartition des notifications d'orientations sociales / professionnelles 2015



A noter :

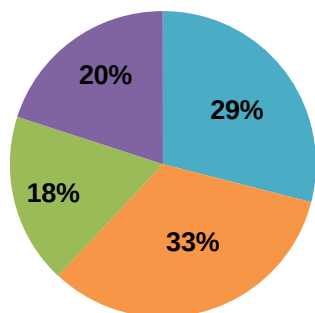
65% des orientations notifiées en 2015 sont des orientations sociales. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2014 (+9%).

2.2 Les personnes (responsable du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en orientation sociale

2.2.1 Les actions inscrites sur les contrats d'insertion

(Contenu des contrats validés en commission RSA – SCS – BDA au 31 décembre 2015)

LES ACTIONS INSCRITES DANS LES CONTRATS D'INSERTION

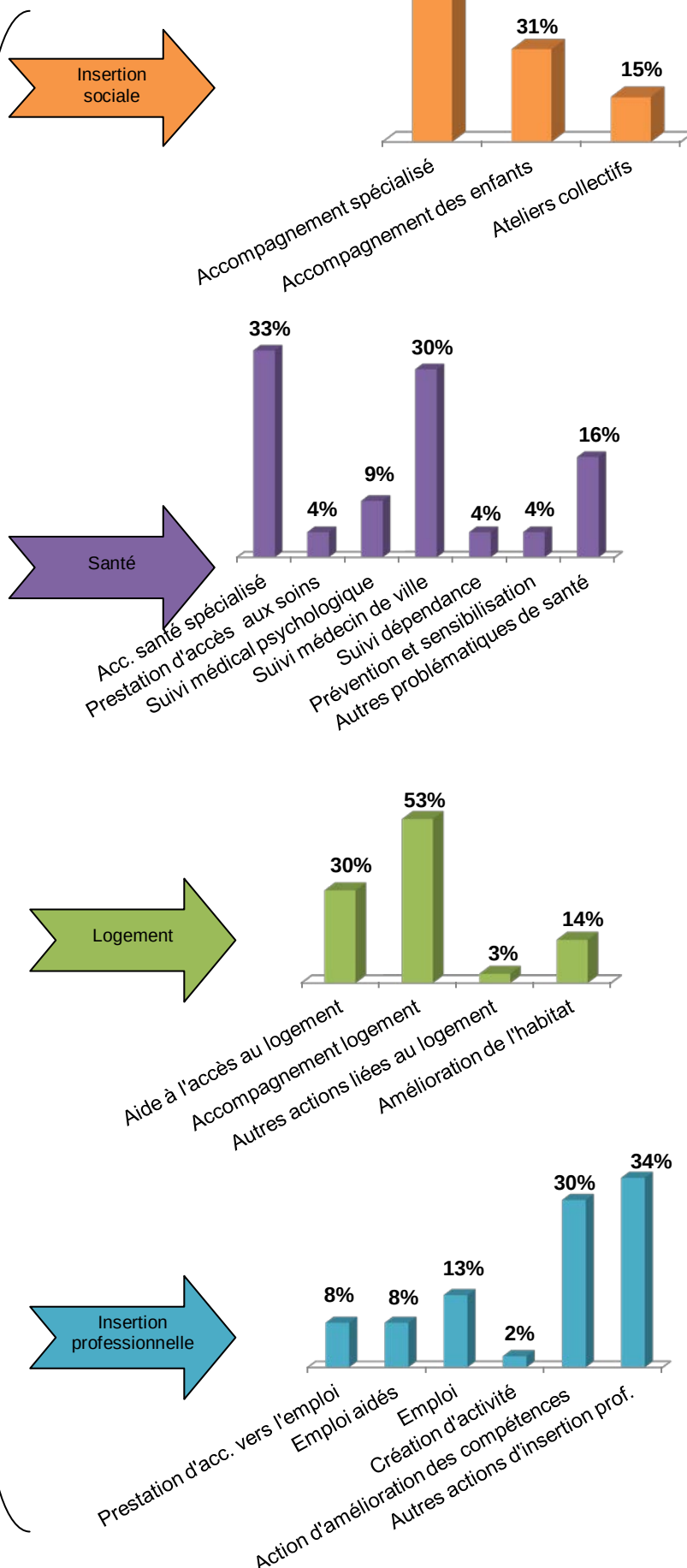


■ Insertion professionnelle
■ Insertion sociale
■ Logement
■ Santé

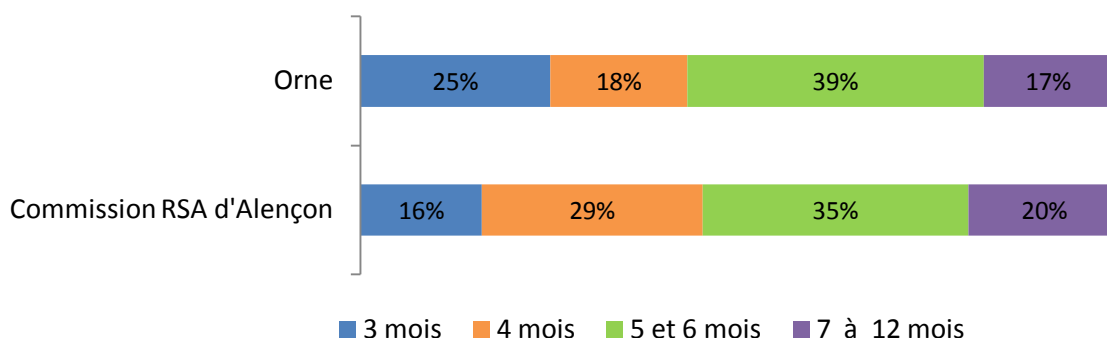
En 2015, 996 contrats d'insertion ont été validés, portant sur 2900 actions, soit 2,91 actions par contrat.

37% des actions portent sur l'insertion sociale et 22% sur la thématique santé.

Bien qu'il s'agisse de personnes en orientation sociale, 28% des actions visent à accompagner vers l'insertion professionnelle.



2.2.2 La durée des contrats d'insertion



2.2.3 Les référents sociaux conventionnés

Les CCAS (Centre Communal Action Sociale), CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui souhaitent accompagner les bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion sociale, et ainsi élaborer avec eux leur contrat d'insertion soumis à la validation de la Commission RSA, doivent s'inscrire dans un conventionnement avec le Département.

Les missions du référent RSA :

Le référent RSA est l'interlocuteur privilégié du bénéficiaire RSA et garant de son parcours d'insertion en lien avec les partenaires.

Ses missions sont les suivantes :

- Evaluer la situation globale du bénéficiaire,
- Définir avec la personne son projet d'insertion,
- Formaliser les étapes de sa mise en œuvre,
- Identifier les moyens et mobiliser les partenaires,
- Elaborer le contrat d'insertion avec le bénéficiaire,
- Accompagner le bénéficiaire dans la réalisation du contrat d'insertion validé,
- Coordonner la mise en œuvre des différents aspects du contrat d'insertion,
- Développer des relais actifs avec les partenaires du dispositif,
- Veiller au respect des échéances des contrats successifs,
- Effectuer les renouvellements de contrats d'insertion sur la base du bilan du précédent contrat, de la situation au moment du renouvellement et des objectifs et moyens du contrat à venir,
- Alerter sur l'existence d'entraves à l'exécution du contrat d'insertion,
- Participer aux entretiens de suivis des bénéficiaires du RSA à l'entrée sur une action du programme local d'insertion, à mi-parcours et en fin d'action.

Les missions de la structure référente RSA

- Participer aux commissions RSA
- Participer aux instances du Programme Local d'Insertion,
- Participer à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Programme départemental d'Insertion en collaborant aux groupes de travail animés par le service de la cohésion sociale

En 2015, sur le territoire de la commission RSA d'Alençon sont conventionnés au titre de référent RSA :

- Le CCAS d'Alençon
- Le CADA, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile d'Alençon



CCAS
 18 Rue de Bretagne - 61 000 Alençon
 Tél: 02 33 32 41 11

REFERENT SOCIAL RSA

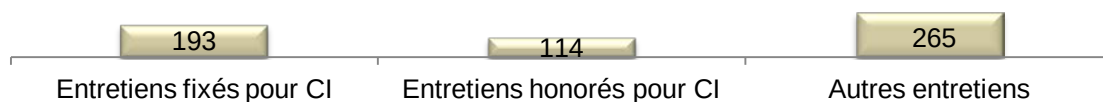
En 2015, 252 allocataires du RSA ont été suivis par le CCAS d'Alençon.

Nombre de contrats d'insertion réalisés en 2015

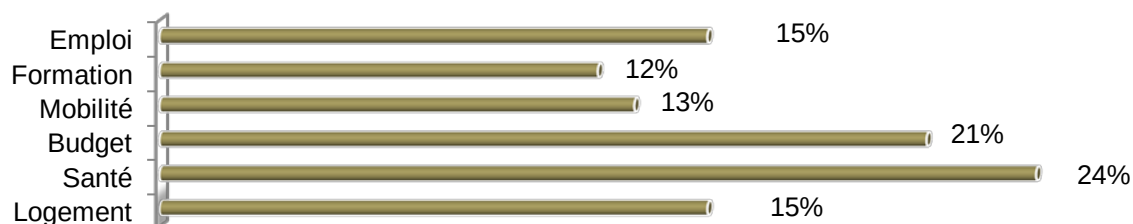
118 contrats d'insertion ont été réalisés en 2015 dont :



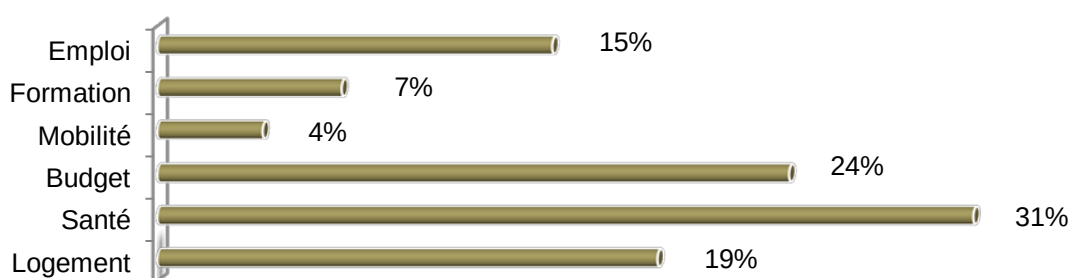
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de l'accompagnement en 2015



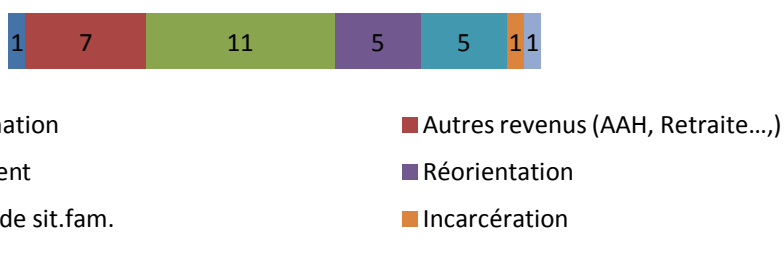
Typologie des problématiques repérées



Démarches engagées dans le cadre du contrat d'insertion



Motifs de sortie de l'accompagnement RSA





CADA ALTHEA
3 avenue JF Kennedy - 61000 Alençon
Tél: 02 3315 50 50

REFERENT SOCIAL RSA

En 2015, 15 allocataires du RSA ont été suivis par le CADA d'Alençon.

Nombre de contrats d'insertions réalisés en 2015

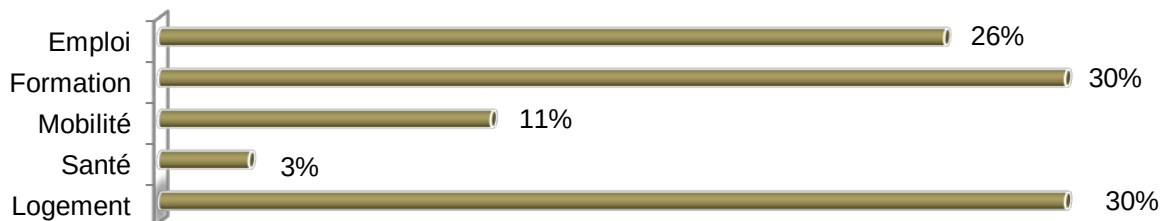
15 contrats d'insertion ont été réalisés en 2015 dont :



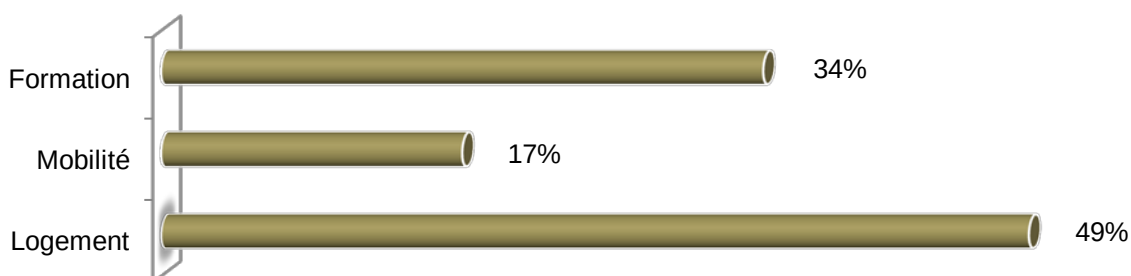
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de l'accompagnement en 2015



Typologie des problématiques repérées



Démarches engagées dans le cadre du contrat d'insertion



Motifs de sortie de l'accompagnement RSA

L'ensemble des sorties de l'accompagnement RSA par le CADA est dû à la réorientation des bénéficiaires vers le CCAS ou le Conseil départemental. En effet, le CADA ne peut pas accompagner les personnes au-delà de 6 mois dans le dispositif RSA.

2.3 Les personnes (responsable du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en orientation professionnelle

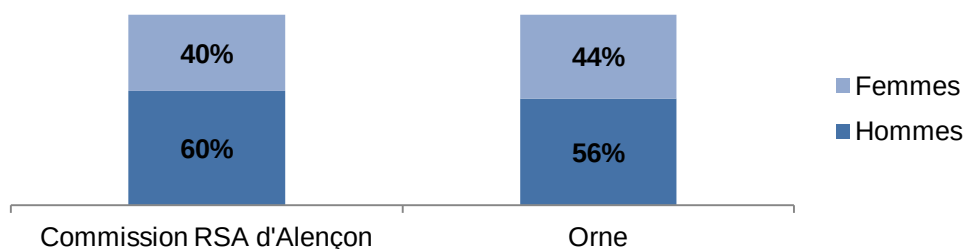
(Source : Pôle Emploi - Données au 20/01/2016)

Au 20 janvier 2016, **1076** personnes bénéficiaires du RSA (responsables du dossier et conjoints) soumises à droits et devoirs étaient inscrites à Pôle Emploi d'Alençon, **soit 37%** des personnes bénéficiaires du RSA (demandeurs et conjoints) soumises à droits et devoirs du territoire de la commission RSA d'Alençon.

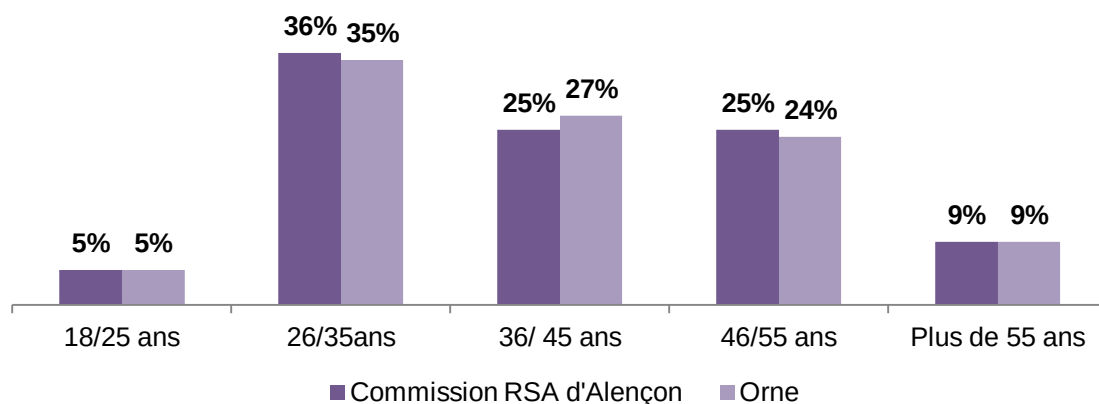
Cependant, il faut préciser que les personnes inscrites ne sont pas nécessairement orientées sur le volet professionnel : des personnes orientées vers le champ social peuvent être inscrites à Pôle emploi dans le cadre de leur insertion socio professionnelle.

On compte donc, pour le territoire d'Alençon, **254** personnes bénéficiaires du RSA (demandeurs et conjoints) soumises à droits et devoirs orientées sur le volet professionnel, inscrites et identifiées à Pôle emploi. Les données suivantes sont calculées uniquement sur ces personnes.

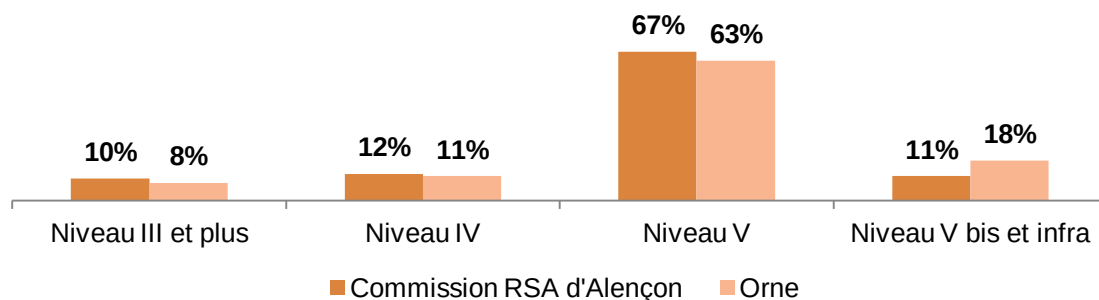
Répartition par sexe des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel



Répartition par âge des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel



Niveau de formation des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel



- Niveau III et plus : Bac + 2 et plus
- Niveau IV : Baccalauréat ou équivalent
- Niveau V : Brevet des collèges, BEP, CAP validé
- Niveau V bis et infra : Brevet des collèges, BEP, CAP non validés, Fin de scolarité obligatoire

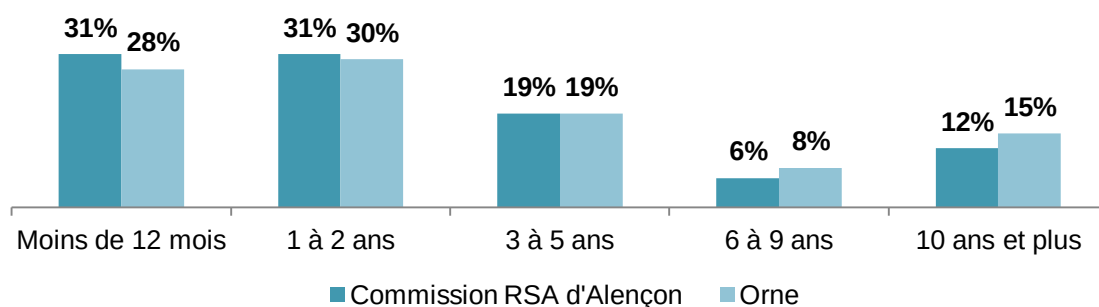
Répartition par cantons des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel



A noter :

- Les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs de la commission RSA d'Alençon orientés sur le volet professionnel sont en majorité des hommes (60% contre 56% pour le département de l'Orne)
- 36% de ces personnes ont entre 26 et 35 ans.
On note une part un peu moins importante de jeunes de moins de 26 ans.
- 75% des bénéficiaires du RSA SDD orientés sur le volet professionnel habitent les cantons d'Alençon 1 et 2.

La durée de l'expérience professionnelle sur le métier visé des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel

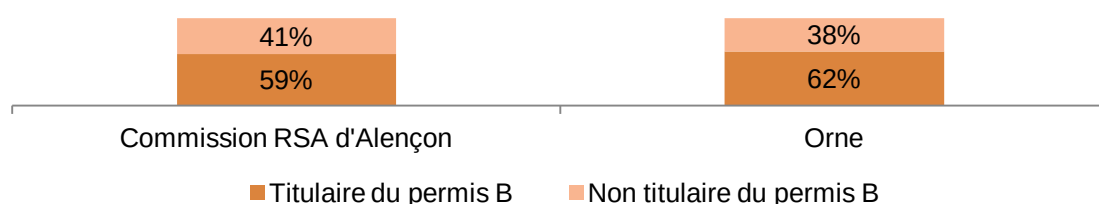


A noter :

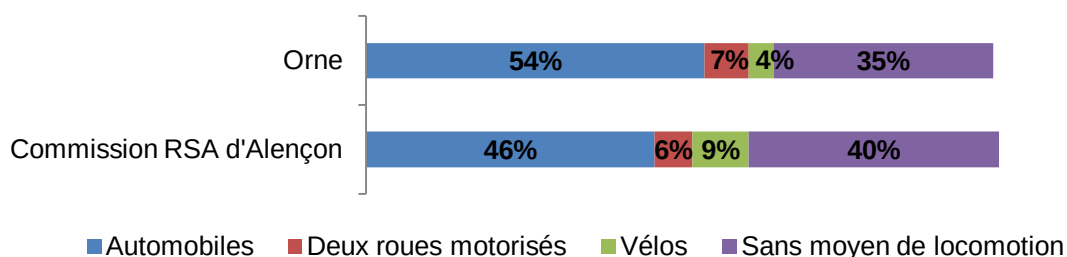
L'expérience professionnelle des personnes sur le métier visé est faible : 31% ont moins d'un an d'expérience professionnelle dans le métier qu'ils recherchent et 62% ont moins de trois ans.

La mobilité des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel

Le permis B



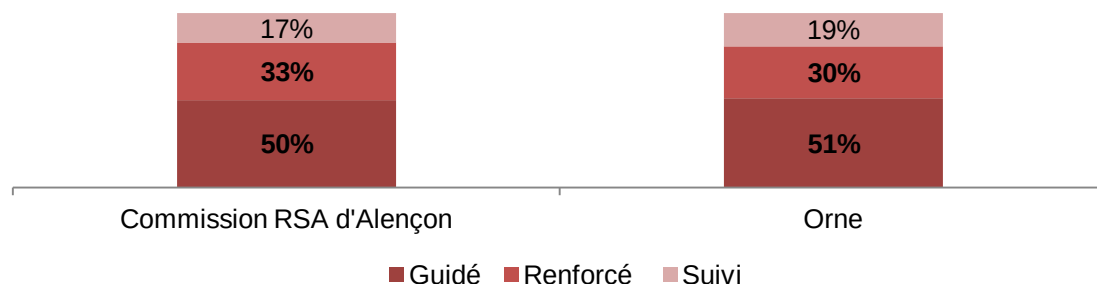
Moyen de locomotion



A noter :

- 59% des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs et orientés sur le volet professionnel sur le territoire d'Alençon ont le permis B et 46% déclarent posséder une voiture.
- On remarque que 9% des personnes de notre territoire déclarent se déplacer en vélo contre seulement 4% au niveau départemental.
- 35% sont cependant sans moyen de locomotion.

Les types d'accompagnements Pôle emploi des personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA Soumises à Droits et Devoirs inscrites à Pôle Emploi et orientées sur le volet professionnel

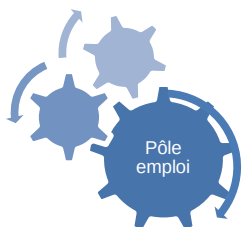


Les différents types d'accompagnements

Renforcé : il s'adresse aux DE qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur conseiller référent dans leur trajectoire de retour à l'emploi, notamment à travers des contacts dont le rythme et le contenu répondent au besoin du demandeur (portefeuilles de 70 demandeurs d'emploi maximum).

Suivi : il s'adresse aux DE les plus proches du marché de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande, avec une supervision par le conseiller référent de la recherche d'emploi et de la transmission d'offres au demandeur (portefeuilles de grande taille).

Guidé et Guidé dématérialisé : ils s'adressent aux DE qui nécessitent d'être appuyés par leur conseiller référent dans la recherche d'emploi, notamment à travers des contacts dont la nature et la fréquence sont personnalisées (portefeuilles de taille intermédiaire).



POLE EMPLOI - Direction territoriale de l'Orne
8 rue des poulies - 61 000 ALENCON - Tél 02.33.82.66.91 - Fax 02.33.82.66.95

CHARGE DE PROJET RSA

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

Objectifs de l'action

Assurer, en articulation avec les agences Pôle emploi et le Service de cohésion sociale du Conseil départemental de l'Orne, l'interface technique entre les 2 institutions.
Le chargé de projet interviendra en direction des professionnels du conseil départemental et des directeurs et des conseillers Pôle emploi.

Organisation / Déroulement

- 1/ Présence en pré-commission RSA et liens avec la commission RSA
 - Instruction de l'ordre du jour et vérification de la situation de chaque bénéficiaire au regard de Pôle emploi,
 - Transmettre le listing annoté au directeur de l'agence locale, présent en commission RSA,
 - Appui au C.D et faciliter les liens avec les agences locales pour le traitement des dossiers individuels.
- 2/ Gestion et animation des Comités Techniques des Orientations Professionnelles (CTOP)
 - Partager le regard entre Pôle emploi et le Conseil Départemental sur les parcours des bénéficiaires RSA en orientation professionnelle,
 - Examiner de manière conjointe les situations suivantes :
 - celles pouvant conduire à des sanctions pour défaut d'insertion,
 - celles des demandes de réorientations (de l'emploi vers le social ou du social vers l'emploi),
 - celles faisant l'objet d'une saisine du correspondant social,
 - celles susceptibles d'être à l'origine d'indus,
 - Optimiser et faciliter le positionnement sur les actions d'insertion du Conseil départemental,
 - Mettre à jour les fichiers Pôle emploi en inscrivant les orientations décidées par le C.D,
 - Suivre une cohorte de BRSA,
 - Mettre en place une base de donnée permettant de suivre l'ensemble des situations abordées.
- 3/ Prévention des indus et lutte contre la fraude
 - Vérifier l'existence de droit ARE et communiquer les résultats au à la Cellule Contentieux et maîtrise des risques (CMR) pour les dossiers alertes tel que les démissions, fin d'activité salariée sans démission et suspension d'indemnisation Pôle emploi,
 - Apporter son concours et appui technique aux agents du BDA.
- 4/ Animation au sein des agences
 - Mettre en place une animation pour former les conseillers à l'emploi, faciliter la circulation de l'information et l'appropriation du dispositif RSA par les agences de Pôle emploi.

Moyens humains et matériels

Un chargé de projet Pôle emploi
Un ordinateur portable avec connexion

Indicateurs d'évaluation

- Tableau de suivi : Nombre de dossiers étudiés en CTOP (radiations, cessation d'inscription, non orientés),
Nombre de dossiers envoyés au CMR,
Nombre d'orientations réalisées et saisies,
Nombre de retours de BRSA orientés professionnels et non inscrits après un mois
- Suivi d'une cohorte de 20 bénéficiaires par circonscription.

Perspectives 2015

- Poursuivre et renforcer la prévention des indus,
- Maintenir les fichiers Pôle emploi à jour,
- Développer la saisie du correspondant social par les agents de Pôle emploi,
- Renforcer les liens entre Pôle emploi et les référents sociaux et professionnels,
- Continuer à former les conseillers Pôle emploi sur le dispositif RSA,
- Informer les travailleurs sociaux du fonctionnement de Pôle emploi.

II / LES DISPOSITIFS D'INSERTION

1./ LA PARTICIPATION AUX ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL D'INSERTION ET DE COHESION SOCIALE

Les actions d'insertion s'adressent en priorité aux personnes allocataires du RSA et à leurs conjoints soumis à l'obligation d'insertion, en vertu de la loi du 1^{er} décembre 2008, et inscrits dans une démarche d'insertion formalisée dans le cadre d'un P.P.A.E ou d'un contrat d'insertion.

Les actions du Programme local d'insertion et de cohésion sociale s'inscrivent en amont des actions de droit commun. Elles doivent être un levier pour permettre aux personnes souvent peu autonomes ou avec des niveaux de formation et de qualification trop faibles d'accéder aux dispositifs existants.

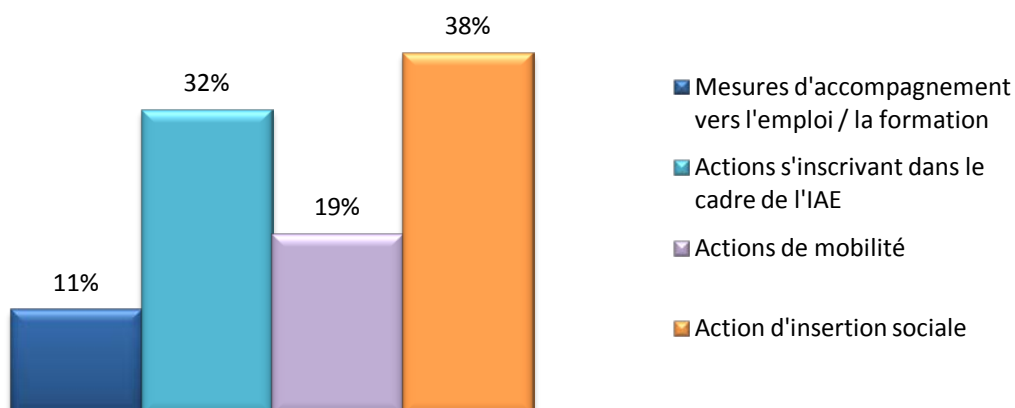
Nombre de personnes concernées par les actions du Programme Local d'Insertion et de Cohésion sociale

Au 30 novembre 2015, **613 mesures** du PLICS ont été mobilisées pour les bénéficiaires du RSA de la commission RSA d'Alençon.

On constate une forte mobilisation du dispositif local d'insertion due à l'implication importante du réseau partenarial et à la réponse que les actions développées dans le cadre du PDI apportent aux problématiques travaillées avec les acteurs locaux. Les actions sont financées en réponse à des besoins diagnostiqués et réadaptées chaque année en fonction des constats dressés dans le cadre du suivi.

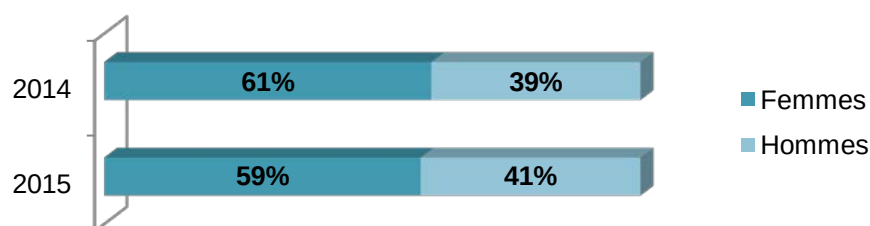
Ces actions s'adressent en grande majorité aux personnes ayant un faible niveau de formation, elles permettent notamment aux bénéficiaires du RSA, en difficulté, d'accéder aux actions de droit commun.

Répartition des actions du PLICS au 30 novembre 2015

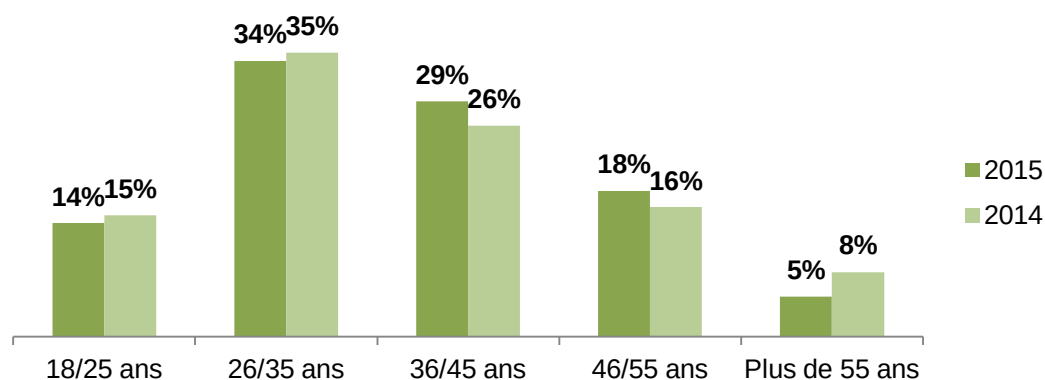


On constate que 62% des actions à destination du public financées dans le cadre du PLICS sont des actions à visée professionnelle.

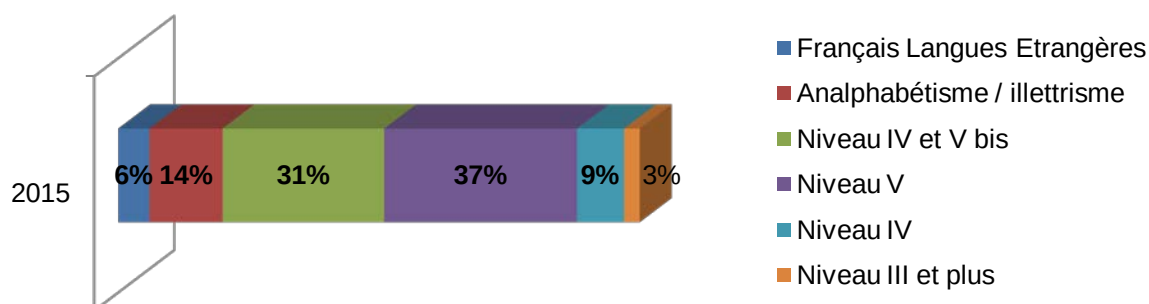
Répartition par sexe des personnes entrées sur une action du PLICS en 2015



Répartition par âge des personnes entrées sur une action du PLICS en 2015

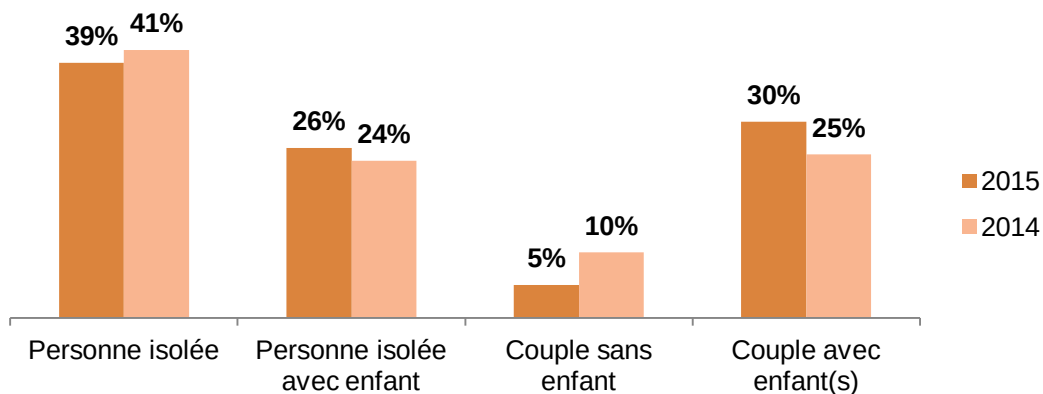


Niveau de formation des personnes entrées sur une action du PLICS en 2015

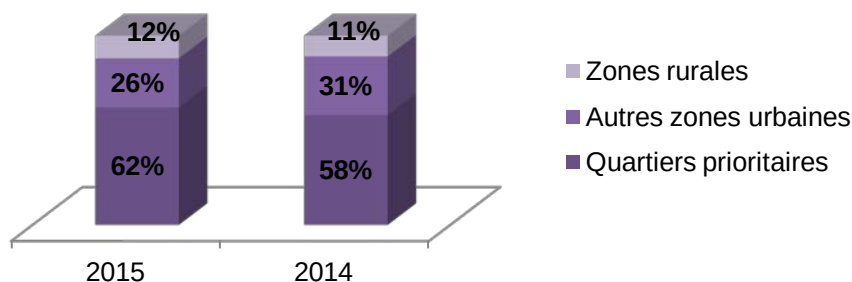


- Niveau III et plus : Bac + 2 et plus
- Niveau IV : Baccalauréat ou équivalent
- Niveau V : Brevet des collèges, BEP, CAP validé
- Niveau V bis : Brevet des collèges, BEP, CAP non validé
- Niveau VI : Fin de scolarité obligatoire

Situation familiale des personnes entrées sur une action du PLICS en 2015



Zone d'habitation des personnes entrées sur une action du PLICS en 2015

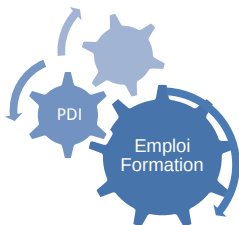


A noter :

- La tranche d'âge 26/35 ans est la plus représentée.
- Le niveau de formation des personnes est faible. 88% des participants ont un niveau inférieur ou égal au niveau V dont 6% ne maîtrise pas la langue française.
- Les participants sont en majorité des personnes isolées avec ou sans enfant(s)
- Les actions du PLICS touchent principalement les personnes habitant en zone urbaine ce qui correspond à la répartition des allocataires du RSA sur le territoire de la commission RSA d'Alençon.

2. / L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION

2.1 / Axe accompagnement vers l'emploi et la formation



LA BOITE AUX LETTRES

23 chemin des chatelets - 61000 Alençon - Tél : 02.33.26.07.24 - Fax : 02.33.26.84.72

la.boite.aux.lettres@wanadoo.fr

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE RSA AU SEIN DES ATELIERS DE FORMATION DE BASE

E L'accompagnement spécifique au sein des Ateliers de Formation de Base permet aux personnes en difficulté de progresser dans la maîtrise des compétences de base : lire, écrire, compter, communiquer. Il favorise le transfert des compétences acquises dans la vie quotidienne, familiale, sociale, professionnelle et permet de participer activement à la vie de la cité.

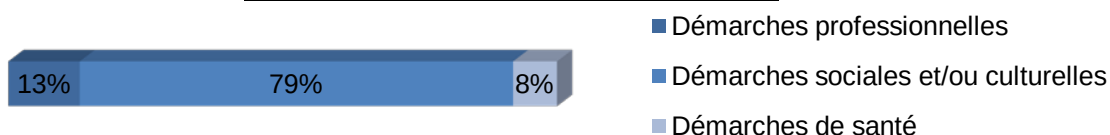
v Des ateliers sont proposés à partir des besoins concrets des participants, comme l'aide au remplissage de documents administratifs, comment appréhender l'information, la sensibilisation à l'outil informatique, apprendre à s'orienter et se déplacer dans son environnement géographique, l'ouverture sur l'extérieur par la participation aux actions locales et visites culturelles (exposition, médiathèque, portes ouvertes, ..).

a S'ajoutent à ces supports des thèmes d'animations centrés sur le développement personnel comme la santé, l'image de soi, la culture et l'emploi.

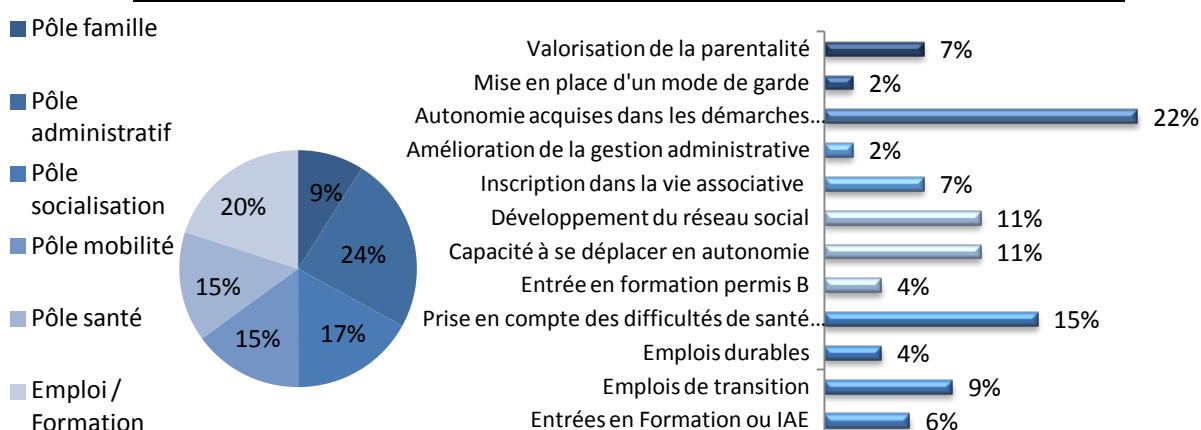
I L'action prévoit également une formation en direction des professionnels accompagnant les personnes à travers l'organisation de journées d'information et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'illettrisme.

u **Indicateurs d'évaluation**
43 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 / 50 prévus dans la convention
Taux de participation = 86%

Démarches engagées pendant l'action

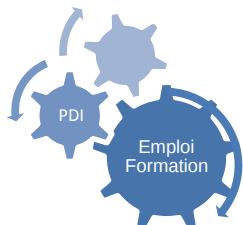


Situation des personnes à la sortie de l'action : Evolution des parcours



A noter

- Mise en place d'ateliers thématiques qui permettent de développer les compétences nécessaires au travail et qui vont au-delà des compétences français et mathématiques.
- Mise en place d'une action à destination des personnes d'origines étrangères : « Mieux communiquer en français pour s'insérer professionnellement. » 3 bénéficiaires du RSA ont été accueillis sur cette action.



LA BOITE AUX LETTRES

23 chemin des chatelets - 61000 Alençon - Tél : 02.33.26.07.24 - Fax : 02.33.26.84.72
la.boite.aux.lettres@wanadoo.fr

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE RSA AU SEIN DES ATELIERS DE FORMATION DE BASE

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

Objectifs généraux :

- Renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme accueillis sur les AFB afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle,
- Progresser dans la maîtrise des compétences de base : lire, écrire, compter, communiquer,
- Transférer les compétences acquises dans la vie quotidienne : familiale, sociale, professionnelle.

Objectifs opérationnels :

- Proposer aux bénéficiaires du RSA, au sein des ateliers de formation de base, un accompagnement spécifique, sous forme individuelle ou collective, autour d'ateliers thématiques (santé, image de soi, mobilité, culture et emploi...),
- Proposer des journées d'information et de sensibilisation aux professionnels autour des problématiques liées à l'illettrisme,
- Informer le référent RSA des différentes étapes du parcours de la personne

Publics

Cette action devra concerner 50 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'insertion et être valorisée dans le cadre du contrat d'insertion validé par la Commission RSA ou du parcours personnalisé d'aide à l'emploi (PPAE).

Organisation / Déroulement

- Mise en place pour les bénéficiaires du RSA des ateliers spécifiques répondant à leurs problématiques de santé, d'image de soi, de mobilité et parfois à des problématiques familiales afin d'éviter une reproduction de l'illettrisme.
- Mise en place de formations gratuites (2j ½) « devenir médiateurs en illettrisme » en fonction des besoins repérés.

Moyens humains et matériels

- L'ensemble de l'équipe pédagogique et agent administratifs de l'association
- Locaux de l'association

Partenaires associés au projet

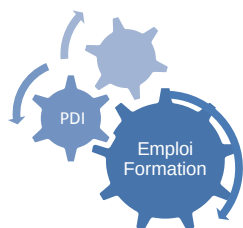
- Toutes les structures qui mettent en place des actions à destination des bénéficiaires du RSA
- Les structures d'accueil
- Les référents et l'ensemble des partenaires du dispositif RSA
- Toutes les structures sociales et culturelles

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels participant à une formation médiateur en illettrisme,
- Nombre de bénéficiaires du RSA, participant à l'accompagnement spécifique,
- Nombre d'abandons,
- Nombre d'entretiens tripartites,
- Nombre de Certificats de Formation Générale, de Certificats Naviguer sur Internet ou autres certificats, diplômes ou titres obtenus,
- Evolution des publics sur les compétences développées pendant l'action,
- Situation des personnes à la sortie de formation.

Perspectives 2016

- Poursuivre l'ensemble des actions proposées aux stagiaires
- Poursuivre le partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion
- Mise en œuvre de la certification CLéA en remplacement du CFG (Certificat de Formation Générale) qui valide la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaire au travail.



IRFA Normandie maine

19 rue des capucins - 61000 Alençon - Tel: 02.33.80.03.30 - Fax: 02.33.28.00.70

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (AVE)

E L'action « Accompagnement vers l'emploi » a pour finalité d'aider les bénéficiaires du RSA en orientation professionnelle à retrouver un emploi stable ou d'entrer en formation qualifiante.

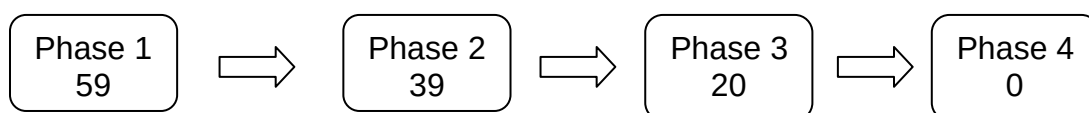
V Il s'agit d'un dispositif individualisé d'accompagnement et de placement en emploi d'une durée de 12 mois maximum diviser en quatre phases : Diagnostic / Plan d'action et périodes d'immersion / Maintien de la dynamique de recherche d'emploi / Maintien dans l'emploi.

a Il s'agit d'un marché public conclu pour une durée de 3 ans (2014/2016) ; l'évaluation ci-dessous porte sur les années 2014 et 2015.

I
u
a
t
i
o
n

Indicateurs d'évaluation

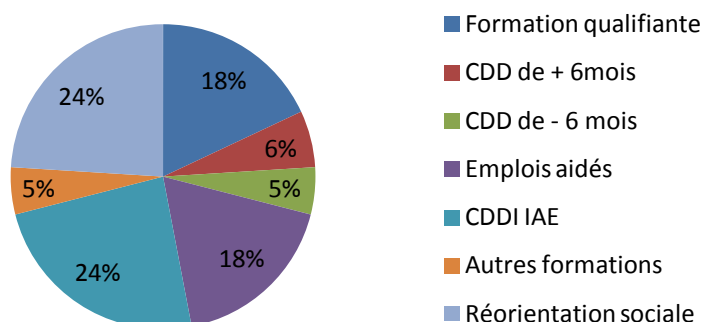
59 personnes sont entrées sur l'action depuis le démarrage / 60 prévues dans la convention



Au 31 décembre 2015, **39 personnes** sont sorties de l'action dont 14 abandons

26 personnes ont bénéficié d'au moins une période d'immersion au cours de leur accompagnement.

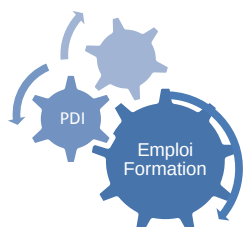
Situation des personnes à la sortie de l'action



33 % des personnes sorties sont en emploi ou formation à l'issue de l'action

A noter

- 47 % des participants n'ont aucun diplôme
- 59 % sont dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois



IRFA Normandie Maine
19 rue des capucins - 61000 Alençon - Tel: 02.33.80.03.30 - Fax: 02.33.28.00.70

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (AVE)

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

- Accompagnement professionnel renforcé ayant pour but d'aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi stable ou une formation qualifiante,
- Accompagnement complémentaire aux missions de droit commun.

Publics

L'action doit concerner 30 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, engagés dans un parcours professionnel et en particulier ceux relevant d'une orientation professionnelle. Les demandeurs orientés ne devront pas présenter des freins périphériques entravant la recherche d'emploi.

Organisation / Déroulement

Phase 1 : diagnostic individuel et définition d'un plan d'action

Durée : 4 à 6 semaines – 6 h d'entretien minimum

Phase 2 : Mise en place du plan d'action : validation d'un projet professionnel et stratégie de recherche d'emploi

Durée : 16 à 20 semaines incluant 4 à 6 semaines de stages en entreprises

Phase 3 : Un maintien de la dynamique de recherche d'emploi

Durée 3 mois - 2 entretiens par mois au minimum

Phase 4 : Maintien dans l'emploi

Durée : 2 à 3 mois - A minima : 1 entretien employeur/ salarié dans la semaine qui suit le recrutement, contacts bimensuels avec le salarié, contacts mensuels avec l'employeur.

Moyens humains et matériels

- Un coordinateur, formateurs, un formateur psychologue, un référent dispositif, un responsable pédagogique
- Moyens matériels nécessaires au déroulement de l'action

Partenaires associés au projet

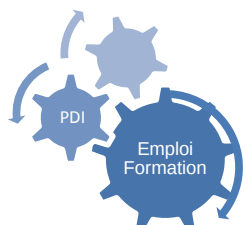
Référents sociaux et professionnels, partenaires de l'insertion, entreprises, ...

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sorties positives :
 - Formation pré qualifiante ou qualifiante,
 - Emploi : CDI ou CDD de six mois et plus de droit commun ou contrats aidés en secteur marchand de 6 mois ou plus, création d'entreprise,
 - Adaptation à un poste : action de formation préalable au recrutement ou préparation opérationnelle à l'emploi.
- Tableau mensuel nominatif de suivi
- Comité de suivi de l'action

Perspectives 2016

- Renforcer la sélection des participants afin d'accueillir le public visé prioritairement
- Au regard de l'évaluation, lancement d'un nouveau marché en 2017.



IRFA Normandie Maine
19 rue des capucins - 61000 Alençon - Tel: 02.33.80.03.30 - Fax: 02.33.28.00.70

PRIMO PROFESSIONNELLE

NOUVELLE ACTION 2016

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif de travailler sur les freins à l'insertion pour engager un parcours d'insertion socio professionnel afin de :

- Accéder à une action d'accompagnement vers l'emploi ou la formation,
- Aider la personne à prendre conscience de ses difficultés et de ses compétences pour adapter son parcours,
- Valider ou invalider un projet professionnel.

Ainsi, à la sortie du dispositif, 50 % des personnes devront avoir engagé une suite de parcours :

- Entrée en formation,
- Entrée en emploi,
- Entrée en accompagnement vers et dans l'emploi du Conseil départemental (AVE) après validation par le référent social et en concertation avec le référent Pôle emploi de l'AVE,
- Entrée en structure IAE,
- Dispositif REUSSIR du Conseil régional,
- Autre action de droit commun et / ou du PDI visant à l'insertion.

Publics

Bénéficiaires du RSA socle soumis à droits et devoirs rencontrant des difficultés sociales et /ou professionnelles entravant dans un premier temps l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

Organisation / Déroulement

Le rythme est progressif avec une alternance entre des temps collectifs et individuels – Des périodes de stages doivent permettre une confrontation au monde du travail, d'évaluer les capacités du bénéficiaire et valider un projet professionnel.

Les projets professionnels travaillés devront être réalistes au regard du marché de l'emploi et liés à des métiers correspondant au marché du travail de la zone de mobilité de la personne. Un projet de secours sera également travaillé.

Chaque bénéficiaire devra, en sortie d'action, présenter un plan d'action avec des échéances pour chaque étape.

Un suivi post accompagnement est prévu à 3 et 6 mois afin de s'assurer de la continuité du parcours.

Moyens humains et matériels

- Une responsable pédagogique, un formateur référent,
- Salle de formation équipée

Partenaires associés au projet

Référents sociaux et professionnels, Pôle emploi, partenaires de l'insertion, entreprises...

Indicateurs d'évaluation

- Tableau mensuel nominatif des suivis, bilans nominatifs,
- Nombre de solutions positives d'insertion, nombre d'emplois, d'entrées en formation,
- Comités de suivi.

Perspectives 2016

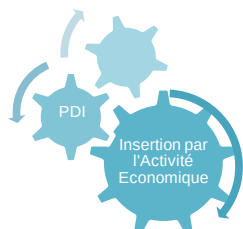
Lancement du dispositif

2.3 / L'Insertion par l'Activité Economique

L'Insertion par l'Activité Economique représente dans l'Orne 12 ateliers et chantiers d'insertion, 5 associations intermédiaires, 5 entreprises d'insertion et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion.

Les structures soutenues par le Département sur la commission RSA d'Alençon sont les suivantes :

Structure	Action
AGIR La Redingote/ AGIR La propreté	Ateliers et chantiers d'insertion
ATRE	Ateliers et chantiers d'insertion
Le Collectif d'Urgence	Ateliers et chantiers d'insertion
Les Restaurants du cœur - ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
R.E.V.I.V.R.E au Pays d'Alençon	Ateliers et chantiers d'insertion
AIDE	Association Intermédiaire



AGIR LA REDINGOTE
AGIR LA PROPETE
34 rue Lazare Carnot - 61000 Alençon - 02.33.29.56.03 - Fax: 02.33.29.56.42

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

2
0
1
5

L'association Agir porte deux supports d'activité :

- Un pôle Textile : Collecte, tri, Vente
- Un pôle Propreté : Entretien de fin de chantier et nettoyage des parties communes HLM

Participation

32 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 (pour 10,7 ETP) dont 35% étaient dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Accompagnement socio-professionnel

Période d'immersion :

Sur 18 personnes sorties en 2015 , 7 ont réalisés au moins une période d'immersion durant leur CDDI.

Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle

Sur 18 personnes sorties en 2015, 8 ont bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois soit 44%

Démarches engagées pendant l'action

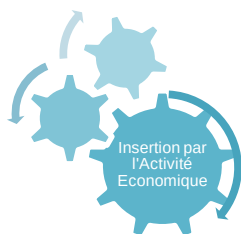
Démarche	Pourcentage
Recherche d'emploi	19%
Accès à l'emploi	16%
Formation	17%
Mobilité	19%
Lien social	11%
Logement	8%
Santé	11%

Sorties

Au 30 novembre 2015, **18 personnes sont sorties de l'action** dont 6 abandons

Type de sortie	Nombre
Formation qualifiante	5
CDD - de 6 mois	2
CDI >20h	1
Contrat aidé IAE	3

66% des personnes sorties de l'action sont en emploi ou en formation.



AGIR LA REDINGOTE
AGIR LA PROPRETE
 34 rue Lazare Carnot - 61000 Alençon - 02.33.29.56.03 - Fax: 02.33.29.56.42

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

1. Un accompagnement socio-professionnel renforcé

- 70% des bénéficiaires devront bénéficier au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- 80% des bénéficiaires devront effectuer au moins une période d'immersion par période de 12 mois.

2. Un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers

L'encadrement professionnel sur le chantier ou l'atelier est réalisé en permanence par un encadrant technique qualifié sur le volet technique et sur l'accompagnement des publics en insertion.

3. Des résultats en terme d'insertion professionnelle

Les objectifs sont fixés dans la convention au regard des années N-2 et N-1 et des échanges lors des dialogues de gestion. Pour l'année 2016 les objectifs sont les suivants :

Sorties dynamiques :

- Emploi durable : CDI, CDD de + 6 mois hors SIAE et contrats aidés, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique
- Emploi de transition : CDD de - 6 mois et contrats aidés hors SIAE
- Sortie positive : Entrée dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante, dispositif REUSSIR, autre sortie positive reconnue par l'UT (RQTH, prise des droits à la retraite)

Publics

Bénéficiaires du RSA dont 50 % au moins sont inscrits dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Organisation / Déroulement

Le chantier d'insertion porte deux activités supports :

Pôle textile : Collecte, tri et valorisation de vêtements de seconde main

Pôle Propreté : Entretien et nettoyage d'intérieur dans le secteur du bâtiment

Moyens humains et matériels

Moyens humains : 2.5 ETP encadrants techniques, 2 Conseillers en Insertion Professionnelle, 2 chefs de service Insertion, 1 Directeur

Moyens matériels : Equipements nécessaires à la réalisation des activités de l'association.

Partenaires associés au projet

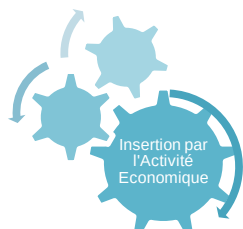
Conseil départemental de l'Orne, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap'Emploi, Mission Locale, CCAS, Organismes de formation, ... etc.

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation et nombre d'abandon s
- Nombre de périodes en immersion réalisées
- Nombre de personnes ayant réalisé au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- Nombre, type et taux de sorties dynamiques

Perspectives 2016

- Poursuivre le travail départemental autour des pré-requis de recrutement en lien avec pôle emploi, la DIRECCTE et le Conseil départemental



A.T.R.E

14 Rue Charles Gide - 61000 Alençon - Tel: 02.33.29.12.76 - Fax : 02.14.17.35.16
asso.atre@gmail.com

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

L'association ATRE porte comme support d'activité un service de lavage, repassage et retouches du linge pour les particuliers, collectivités et entreprises.

Participation

48 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 (pour 9,7 ETP) dont 67% étaient dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Accompagnement socio-professionnel

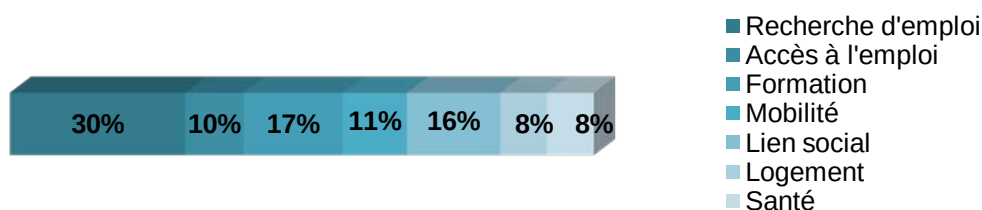
Période d'immersion :

Sur 18 personnes sorties en 2015, 15 ont réalisés au moins une période d'immersion durant leur CDDI.

Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle

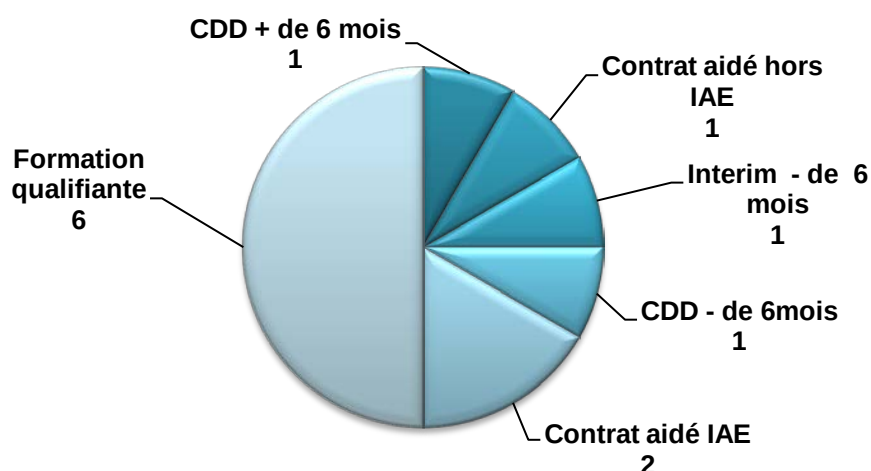
Sur 18 personnes sorties en 2015, 14 ont bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois soit 78%

Démarches engagées pendant l'action

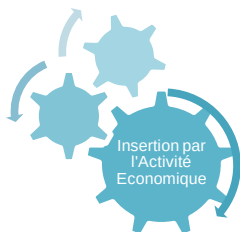


Sorties

Au 30 novembre 2015, **25 personnes sont sorties de l'action** dont 9 abandons



48% des personnes sorties de l'action sont en emploi ou en formation.



A.T.R.E

14 Rue Charles Gide - 61000 Alençon - Tel: 02.33.29.12.76 - Fax : 02.14.17.35.16
asso.atre@gmail.com

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

1. Un accompagnement socio-professionnel renforcé

- 70% des bénéficiaires devront bénéficier au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- 80% des bénéficiaires devront effectuer au moins une période d'immersion par période de 12 mois.

2. Un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers

L'encadrement professionnel sur le chantier ou l'atelier est réalisé en permanence par un encadrant technique qualifié sur le volet technique et sur l'accompagnement des publics en insertion.

3. Des résultats en terme d'insertion professionnelle

Les objectifs sont fixés dans la convention au regard des années N-2 et N-1 et des échanges lors des dialogues de gestion. Pour l'année 2016 les objectifs sont les suivants :

Sorties dynamiques :

- Emploi durable : CDI, CDD de + 6 mois hors SIAE et contrats aidés, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique
- Emploi de transition : CDD de - 6 mois et contrats aidés hors SIAE
- Sortie positive : Entrée dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante, dispositif REUSSIR, autre sortie positive reconnue par l'UT (RQTH, prise des droits à la retraite)

Publics

Bénéficiaires du RSA dont 50 % au moins sont inscrits dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Organisation / Déroulement

Support d'activité : Atelier d'entretien du linge qui se découpe en différents postes de travail de la réception du linge sale jusqu'à la livraison du linge propre./ une repasserie

Moyens humains et matériels

Moyens humains : 1 directrice, 1 Conseiller en insertion professionnelle, 1 encadrant technique, 1 assistante technique, 1 secrétaire et 1 aide comptable.

Moyens matériels : Equipements nécessaires à la réalisation de l'activité

Partenaires associés au projet

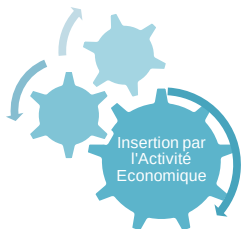
Conseil départemental de l'Orne, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap'Emploi, Mission Locale, CCAS, Organismes de formation, ... etc.

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation et nombre d'abandons
- Nombre de périodes en immersion réalisées
- Nombre de personnes ayant réalisé au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- Nombre, type et taux de sorties dynamiques

Perspectives 2015

- Poursuivre le travail départemental autour des pré-requis de recrutement en lien avec pôle emploi, la DIRECCTE et le Conseil départemental
- Développement de l'activité en diversifiant son offre de service (couches lavables, ...etc.)



COLLECTIF D'URGENCE

14 Rue Seurin - 61000 Alençon - Tel 02.33.26.38.57 - Fax 02.33.29.96.24
collectif.urgence@orange.fr

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Le Collectif d'Urgence porte 4 supports d'activités différents :

- Un jardin
- Une activité de prestation de service (entretien et espace verts)
- Un « atelier / petite enfance » (Couture et création/décoration de petits meubles)
- Une épicerie sociale

Participation

42 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 (pour 14,7 ETP) dont 89% étaient dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Accompagnement socio-professionnel

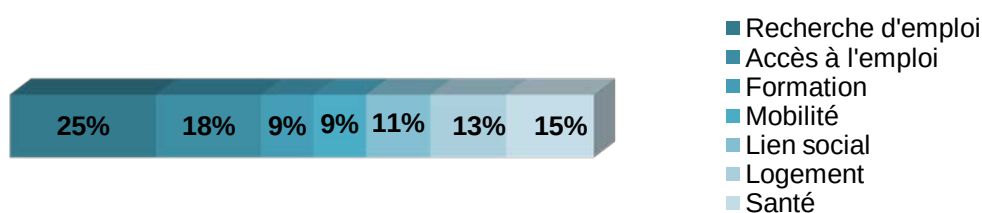
Période d'immersion :

Sur 16 personnes sorties en 2015, 8 ont réalisés au moins une période d'immersion durant leur CDDI.

Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle

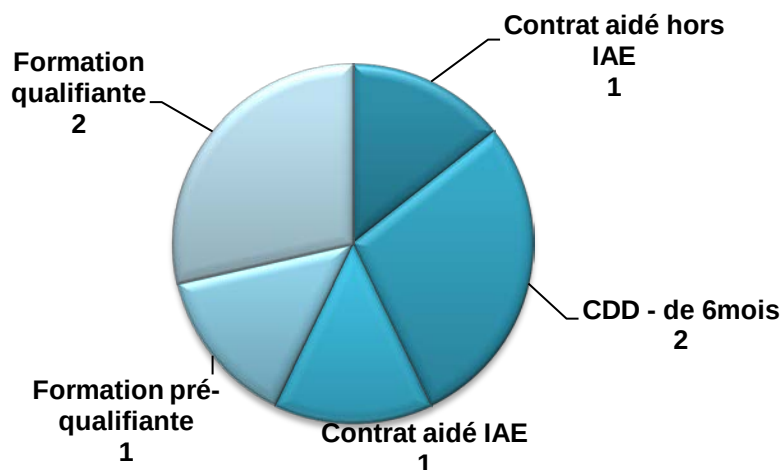
Sur 16 personnes sorties en 2015, 1 a bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois soit 6%

Démarches engagées pendant l'action

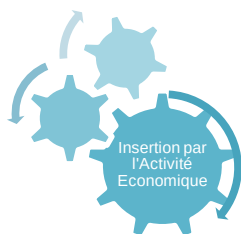


Sorties

Au 30 novembre 2015, **16 personnes sont sorties de l'action** dont 9 abandons



44% des personnes sorties de l'action sont en emploi ou en formation.



COLLECTIF D'URGENCE

14 Rue Seurin - 61000 Alençon - Tel 02.33.26.38.57 - Fax 02.33.29.96.24
collectif.urgence@orange.fr

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

1. Un accompagnement socio-professionnel renforcé

- 70% des bénéficiaires devront bénéficier au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- 80% des bénéficiaires devront effectuer au moins une période d'immersion par période de 12 mois.

2. Un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers

L'encadrement professionnel sur le chantier ou l'atelier est réalisé en permanence par un encadrant technique qualifié sur le volet technique et sur l'accompagnement des publics en insertion.

3. Des résultats en terme d'insertion professionnelle

Les objectifs sont fixés dans la convention au regard des années N-2 et N-1 et des échanges lors des dialogues de gestion. Pour l'année 2016 les objectifs sont les suivants :

Sorties dynamiques :

- Emploi durable : CDI, CDD de + 6 mois hors SIAE et contrats aidés, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique
- Emploi de transition : CDD de - 6 mois et contrats aidés hors SIAE
- Sortie positive : Entrée dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante, dispositif REUSSIR, autre sortie positive reconnue par l'UT (RQTH, prise des droits à la retraite)

Publics

Bénéficiaires du RSA dont 50 % au moins sont inscrits dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Organisation / Déroulement

L'association porte 4 supports d'activité : Jardins / Prestations de services extérieurs / Atelier féminin (création et confection d'articles textiles) / Epicerie sociale (approvisionnement et distribution alimentaire)

Moyens humains et matériels

- Encadrants techniques sur chaque activité, 1 aide encadrant, 1 accompagnatrice socioprofessionnelle, 1 directeur
- Moyens matériels et équipements nécessaire aux activités de la structure

Partenaires associés au projet

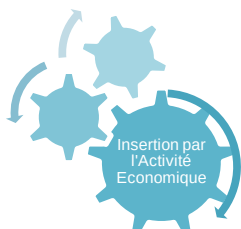
Conseil départemental de l'Orne, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap'Emploi, Mission Locale, CCAS, Organismes de formation, ... etc.

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation et nombre d'abandons
- Nombre de périodes en immersion réalisées
- Nombre de personnes ayant réalisé au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- Nombre, type et taux de sorties dynamiques

Perspectives 2016

- Poursuivre le travail départemental autour des pré-requis de recrutement en lien avec pôle emploi, la DIRECCTE et le Conseil départemental
- Développement d'une nouvelle activité autour de la collecte, du tri et de la valorisation du papier COTRIVA



LES RESTAURANTS DU COEUR - ACI
46 rue Lazare carnot - 61000 Alençon - Tel 02.33.32.95.95

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

2
0
1
5

Le support d'activité porté par les Restaurants du Cœur – ACI est un jardin.

Participation

11 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 (pour 3 ETP) dont 60% étaient dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Accompagnement socio-professionnel

Période d'immersion :

Sur 4 personnes sorties en 2015, 3 ont réalisés au moins une période d'immersion durant leur CDDI.

Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle

Sur 4 personnes sorties en 2015, 2 ont bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois soit 50%

Démarches engagées pendant l'action

Démarche	Pourcentage
Recherche d'emploi	25%
Accès à l'emploi	18%
Formation	9%
Mobilité	9%
Lien social	11%
Logement	13%
Santé	15%

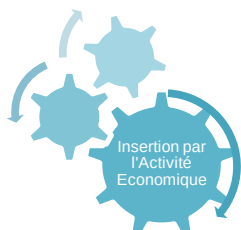
Sorties

Au 30 novembre 2015, 4 personnes sont sorties de l'action dont 2 abandons

Formation qualifiante

2

50% des personnes sorties de l'action sont en emploi ou en formation.



LES RESTAURANTS DU COEUR - ACI

46 rue Lazare carnot - 61000 Alençon - Tel 02.33.32.95.95

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n
2
0
1
6

Objectifs de l'action

1. Un accompagnement socio-professionnel renforcé

- 70% des bénéficiaires devront bénéficier au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- 80% des bénéficiaires devront effectuer au moins une période d'immersion par période de 12 mois.

2. Un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers

L'encadrement professionnel sur le chantier ou l'atelier est réalisé en permanence par un encadrant technique qualifié sur le volet technique et sur l'accompagnement des publics en insertion.

3. Des résultats en terme d'insertion professionnelle

Les objectifs sont fixés dans la convention au regard des années N-2 et N-1 et des échanges lors des dialogues de gestion. Pour l'année 2016 les objectifs sont les suivants :

Sorties dynamiques :

- Emploi durable : CDI, CDD de + 6 mois hors SIAE et contrats aidés, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique
- Emploi de transition : CDD de - 6 mois et contrats aidés hors SIAE
- Sortie positive : Entrée dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante, dispositif REUSSIR, autre sortie positive reconnue par l'UT (RQTH, prise des droits à la retraite)

Publics

Bénéficiaires du RSA dont 50 % au moins sont inscrits dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Organisation / Déroulement

Deux supports d'activités : Maraichage et logistique

Moyens humains et matériels

1 encadrant technique et 1 accompagnatrice socioprofessionnelle
Moyens matériels et équipements nécessaires à l'activité de l'association

Partenaires associés au projet

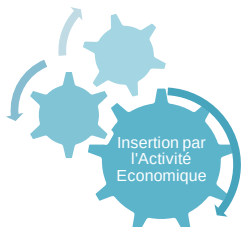
Conseil départemental de l'Orne, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap'Emploi, Mission Locale, CCAS, Organismes de formation, ...etc.

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation et nombre d'abandons
- Nombre de périodes en immersion réalisées
- Nombre de personnes ayant réalisé au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- Nombre, type et taux de sorties dynamiques

Perspectives 2016

- Poursuivre le travail départemental autour des pré-requis de recrutement en lien avec pôle emploi, la DIRECCTE et le Conseil départemental



R.E.V.I.V.R.E au Pays d'Alençon
44 rue Ampère - 61000 Alençon - Tel 02.33.28.48.76 - Fax: 02.33.81.10.14

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

«R.E.V.I.V.R.E au pays d'Alençon» est un atelier d'insertion dont le support d'activité est la collecte, le recyclage et le traitement des D3E (Déchets d'Equipeement Electrique et Electronique)

Participation

29 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 (pour 11,1 ETP) dont 75% étaient dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Accompagnement socio-professionnel

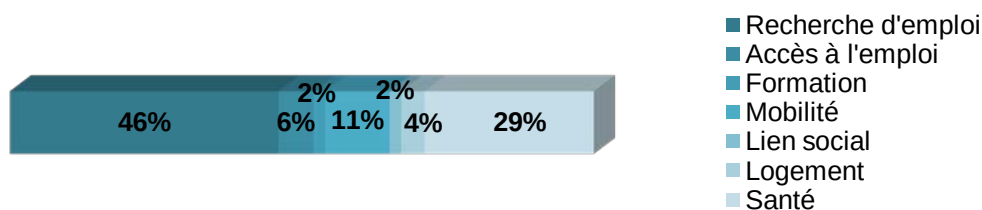
Période d'immersion :

Sur 12 personnes sorties en 2015, 3 ont réalisés au moins une période d'immersion durant leur CDDI.

Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle

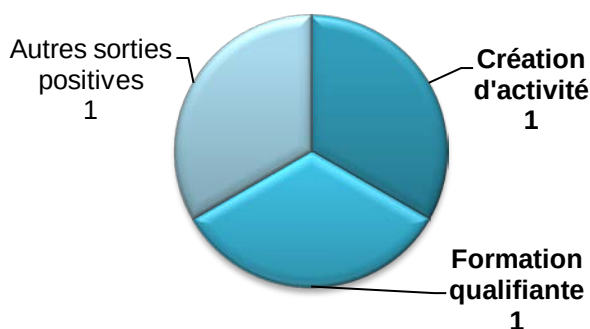
Sur 12 personnes sorties en 2015, 5 ont bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois soit 42%

Démarches engagées pendant l'action

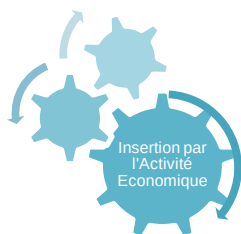


Sorties

Au 30 novembre 2015, **12 personnes sont sorties de l'action**



17% des personnes sorties de l'action sont en emploi ou en formation.



REVIVRE au Pays d'Alençon
44 rue Ampère - 61000 Alençon - Tel 02.33.28 .48.76

ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

1. Un accompagnement socio-professionnel renforcé

- 70% des bénéficiaires devront bénéficier au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- 80% des bénéficiaires devront effectuer au moins une période d'immersion par période de 12 mois.

2. Un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers

L'encadrement professionnel sur le chantier ou l'atelier est réalisé en permanence par un encadrant technique qualifié sur le volet technique et sur l'accompagnement des publics en insertion.

3. Des résultats en terme d'insertion professionnelle

Les objectifs sont fixés dans la convention au regard des années N-2 et N-1 et des échanges lors des dialogues de gestion. Pour l'année 2016 les objectifs sont les suivants :

Sorties dynamiques :

- Emploi durable : CDI, CDD de + 6 mois hors SIAE et contrats aidés, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique
- Emploi de transition : CDD de - 6 mois et contrats aidés hors SIAE
- Sortie positive : Entrée dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante, dispositif REUSSIR, autre sortie positive reconnue par l'UT (RQTH, prise des droits à la retraite)

Publics

Bénéficiaires du RSA dont 50 % au moins sont inscrits dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois

Organisation / Déroulement

Support d'activité : Collecte, recyclage et traitement des D3E (Déchets d'Équipement Électrique et Electronique)

Moyens humains et matériels

-1 conseiller en insertion professionnelle, 2 encadrants techniques
Moyens matériels nécessaires à la réalisation de l'activité

Partenaires associés au projet

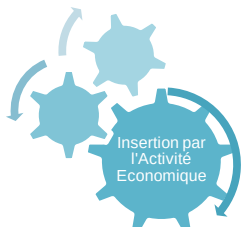
Conseil départemental de l'Orne, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap'Emploi, Mission Locale, CCAS, Organismes de formation, ...etc.

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation et nombre d'abandon
- Nombre de périodes en immersion réalisées
- Nombre de personnes ayant réalisé au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un conseiller en insertion professionnelle
- Nombre, type et taux de sorties dynamiques

Perspectives 2015

- Poursuivre le travail départemental autour des pré-requis de recrutement en lien avec pôle emploi, la DIRECCTE et le conseil départemental
- Travailler à la stabilisation de la situation financière de la structure et de la gouvernance
- Développer les périodes d'immersion en entreprise



AIDE
39 rue Cazault - 61000 Alençon - Tél: 02 33 32 26 94
contact@aide-asso.org

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

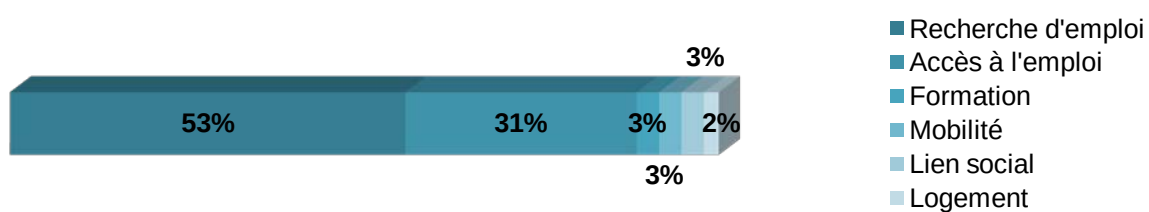
2
0
1
5

Participation

21 bénéficiaires du RSA sont inscrits au sein de l'association intermédiaire en 2015

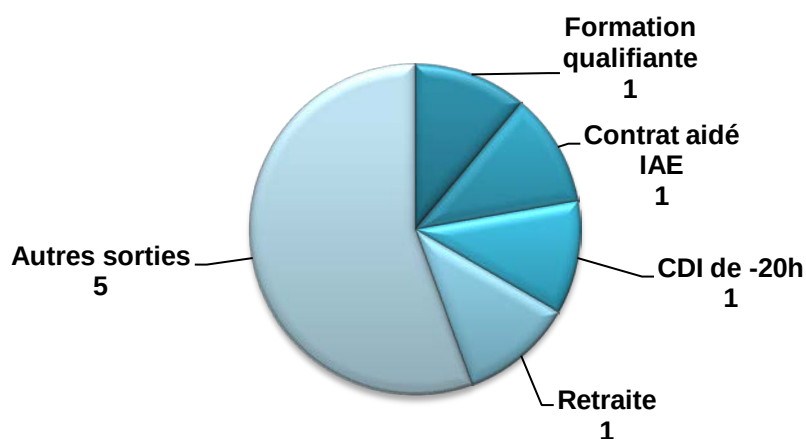
- dont 11 ont réalisé au moins une mission
- dont 4 ont réalisé plus de 200h de mission

Démarches engagées pendant l'action

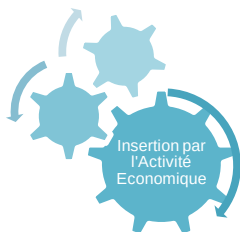


Sorties

Au 30 novembre 2015, **9 personnes sont sorties de l'action**



33% des personnes sorties sont en emploi ou formation.



AIDE
39 rue Cazault - 61000 Alençon - Tél: 02 33 32 26 94
contact@aide-asso.org

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

Fiche action 2016

Objectifs de l'action

- Proposer des missions de travail permettant à chaque bénéficiaire en accompagnement de réaliser au moins 200h de mises à disposition
- Proposer un accompagnement en amont et en parallèle des missions afin de lever les freins à l'emploi tout au long du parcours et veiller à la continuité de la mission.
- Effectuer un diagnostic précis des besoins des personnes au regard de l'emploi, de la formation et de la situation sociale.
- Travailler les compétences personnelles et professionnelles en s'appuyant sur les missions de travail.

Publics

Cette action devra concerner 15 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'insertion.

Organisation / Déroulement

Secteur d'activité : Propreté, confort à la personne, maraîchage et espaces verts, hôtellerie et restauration.

- A chaque nouveau positionnement, la responsable d'agence reçoit chaque personne afin de présenter la structure, définir les engagements liés à l'IAE et à l'association, évaluer les potentialités de la personne.
- L'association positionne les personnes en parcours chez des particuliers ou des professionnels afin de gérer des missions ponctuelles.
- Une évaluation des acquis et des compétences transférables de chacun sera réalisée régulièrement.
- Des entretiens individualisés périodiques avec l'animatrice socio-professionnelle permettent de travailler à la résolution de leurs problématiques sociales repérées et à l'identification et à la mise en œuvre de leurs projets professionnels.

Moyens humains et matériels

Moyens humains : 1 responsable, 1 responsable adjoint, 1 animatrice socio-professionnelle.
Outils pédagogiques et méthodologiques
Un fichier de particuliers et d'entreprises

Partenaires associés au projet

Partenaires medico-sociaux, partenaires de l'emploi, partenaires locaux de l'IAE, partenaires de la formation, partenaires économiques.

Indicateurs d'évaluation

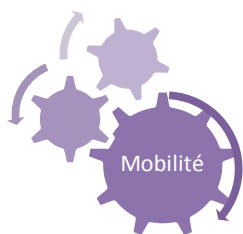
- Taux de participation,
- Nombres d'abandons,
- Nombre d'heures de mise à disposition pour chaque bénéficiaire de l'action,
- Bilan des actions mises en œuvre individuellement pour le parcours d'insertion (périodes en entreprises, ateliers, formations,...etc.)
- Nombre de sortie pour emploi ou formation (Emploi durable / Emploi de transition)

Perspectives 2016

- Atteindre l'objectif de réalisation de 200h de mission par an pour les salariés bénéficiaires du RSA
- Poursuivre le travail engagé sur la formation des salariés et l'identification des compétences
- Poursuivre le travail de prospection afin de trouver de nouveaux clients et de nouvelles missions.

3./ LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE

Structure	Action
Atelier Mob'	Favoriser la mobilité des personnes en insertion par la mise à disposition de véhicules deux roues
Centre social E. Bonnem	Plateforme Mobilité / MobiJump
Centre social E.Bonnem	Action d'accompagnement à l'accès au permis de conduire



ATELIER MOB'

59 rue St Blaise- 61000 ALENCON - Tél: 06.83.359.359 - Fax: 02.33.26.46.44
atelier.mob@orange.fr

FAVORISER LA MOBILITE DES PERSONNES EN INSERTION PAR LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DEUX ROUES

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

Atelier mob' dispose d'un parc de véhicules deux roues composés de vélos, cyclomoteurs et de scooters 50cm3 (dont 1 électrique), qu'elle met à disposition des personnes rencontrant des difficultés de mobilité et dont les ressources sont insuffisantes pour faire face à l'achat d'un véhicule.

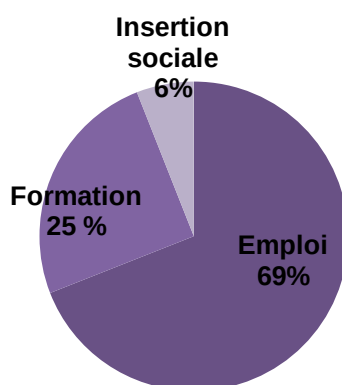
Indicateurs d'évaluation

15 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 / 20 prévus dans la convention
Taux de participation = 75%

Durée moyenne des prêts

16 prêts ont été mis en œuvre en 2015 pour un total de 970 jours de prêts ; la durée moyenne d'un prêt est donc de 60 jours.

Objectifs des demandes de prêts

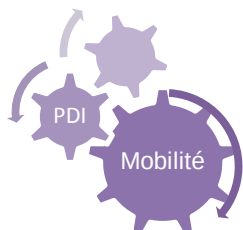


Ce service de mise à disposition de véhicules est utilisé principalement par les personnes dans le cadre de la recherche ou la reprise d'emploi.

Les services de location de véhicules sont une réponse adaptée aux besoins des personnes en insertion. La réactivité et le faible coût financier sont les atouts majeurs de ce type d'action.

A noter

- 70% des participants sont des hommes
- 30% des participants habitent en zones rurales



ATELIER MOB'

59 rue St Blaise- 61000 ALENCON - Tél: 06.83.359.359 - Fax: 02.33.26.46.44
atelier.mob@orange.fr

FAVORISER LA MOBILITE DES PERSONNES EN INSERTION PAR LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DEUX ROUES

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

Contribuer à l'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires du RSA en leur rendant la mobilité accessible

- Mise à disposition de véhicules, deux roues, motorisé ou non

Publics

Tous publics en difficultés d'insertion

L'action devra concerner XX bénéficiaires du RSA chaque année.

Organisation / Déroulement

L'accès au dispositif se fait sur prescription d'un référent social ou professionnel garant du parcours de la personne.

Le prêt gratuit est conclu pour une durée d'un mois renouvelable. Une participation de 2€ par jour sera demandée à l'utilisateur à partir du 61^{ème} jour de prêt pour les scooters

La caution s'élève à 75€ pour un scooter (+ 9€ pour l'achat d'un bidon d'huile) et 15€ pour un vélo

Moyens humains et matériels

- 2 animateurs chargés de l'entretien et des mises à dispositions
- Parc composé de vélos, cyclomoteurs, scooters 50cm3 et 125cm3
- Service de la Mission locale pour le secrétariat et la comptabilité

Partenaires associés au projet

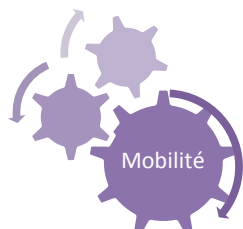
- Référents sociaux et professionnels (CAS, CCAS, Mission locale, Pôle emploi, Cap' emploi,)
- Autres acteurs locaux susceptibles d'évaluer les besoins (organismes de formation, etc)
- Organismes participants à la mise en place des cautions (associations caritatives, CCAS...)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires de l'action
- Typologie des publics accueillis
- Nombre de prêts mis en œuvre et durée
- Motif de la demande

Perspectives 2016

- Poursuivre le développement de l'intervention en zones rurales en développant la communication auprès des communes.
- Poursuivre la recherche de financements pérennes et de partenariats



Centre social Edith Bonnem
Place Edith Bonnem - 61 000 Alençon - Tél 02.33.26.58.51 - Fax: 02.33.32.24.95
centre.edith.bonnem@orange.fr

MOBIJUMP / Plateforme mobilité

**E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

2
0
1
5**

Mise en œuvre en 2013, la plateforme mobilité « Mobijump » a pour objectif de favoriser la mobilité et l'autonomie des publics dans leurs déplacements en proposant notamment:

- Des permanences physiques et téléphoniques afin de répondre aux problématiques des publics ou des professionnels qui les accompagnent en matière de mobilité
- Un service de location de véhicules (N@vette)
- Des ateliers et animations autour de la thématique mobilité sur l'ensemble du territoire de la commission d'Alençon.

Indicateurs d'évaluation

MOBIJUMP

82 personnes ont été accueillies sur la plateforme en 2015

Nature des réponses apportées dans le cadre des permanences

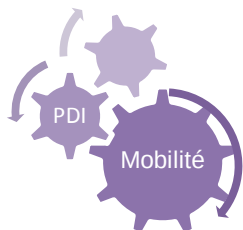
- Renseignements / Informations Permis B
- Renseignements / Informations Location de véhicules
- Recherche de trajets (horaires, itinéraires, ...etc.)
- Demande d'accompagnement individuel (diagnostic mobilité, prendre le bus,...etc.)

Animations et actions en faveur de la mobilité mise en œuvre en 2015

- 3 ateliers « je prépare mon départ en vacances » sur les savoirs de base en mobilité (se repérer, lecture de plan et horaires, s'autoriser à sortir du camping, etc...).
- 1 diagnostic mobilité
- 2 ateliers « Garantie jeune » autour des aides à la mobilité et des moyens de transport disponibles sur le territoire.
- 8 ateliers au sein de Revivre : lien santé et mobilité
- 1 atelier auprès des stagiaires ELAN
- 1 atelier auprès des stagiaires IRFA

Service de location de véhicules – N@vette

15 bénéficiaires du RSA ont mobilisé ce dispositif en 2015 pour un total de 485 jours de location. L'objectif de ces prêts est l'emploi et la formation.



Centre social Edith Bonnem
Place Edith Bonnem - 61 000 Alençon - Tél 02.33.26.58.51 - Fax: 02.33.32.24.95
centre.edith.bonnem@orange.fr

MOBIJUMP / Plateforme Mobilité

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

Favoriser la mobilité et l'autonomie des publics dans leurs déplacements.

- Proposer un lieu ressource sur le territoire en matière de mobilité,
- Proposer des réponses aux problématiques des publics et intervenir en appui aux référents, associations, collectivités qui les accompagnent :
 - o Location de véhicules,
 - o Ateliers mobilité,
 - o Mise en réseau des acteurs et promotion des moyens de mobilité existant sur le territoire
- Assurer un rôle de veille autour des besoins en matière de mobilité.

Publics

Tous publics

Organisation / Déroulement

Plateforme mobilité

- Une accueil physique 4 demi-journées par semaine sur Alençon et une fois par mois sur les territoires ruraux (Sées, Le Mêle sur sarthe, Carrouges)
- Un accueil téléphonique
- Un centre de documentation
- Un relais pour les associations de prêt ou de location de véhicules
- Des ateliers à thème seront organisés en fonction des besoins repérés
- Un site internet

Location de véhicules (5 véhicules disponibles)

Le prêt est accessible aux conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis de conduire
- Que la démarche soit inscrite dans un projet validé par le référent social ou professionnel
- Qu'il n'existe pas d'autre moyen de transport disponible
- Que la location n'excède pas 60 jours par personne et par an

Tarif de location 3€ par jour + chèque de caution non encaissé de 150€

Moyens humains et matériels

- 1 coordinatrice, 1 animatrice et 1 secrétaire
- Matériel informatique, téléphone, plaquettes d'information, ...etc
- 5 voitures disponibles pour la location.

Partenaires associés au projet

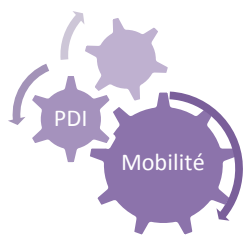
CAS, CCAS, Cap' Emploi, Pôle Emploi, CUCS, Organismes de formation, MAIF, Prévention routière, Mission locale, Atelier mob', les services d'aide à domicile, ...etc

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis sur la plateforme et nature des réponses apportées,
- Nature et nombre d'actions et d'animations mises en œuvre et nombre de bénéficiaires du RSA concernés,
- Nombre de demandes non satisfaites,
- Actions mises en œuvre en faveur de la dynamique mobilité du partenariat local sur le territoire (groupes mobilité, informations auprès des partenaires...).
- Nombre de location mise en œuvre et durée

Perspectives 2016

- Développer la mise en œuvre de formation autour de la mobilité à destinations des publics en insertion.
- Projet de création d'une « vélo-école »
- Poursuivre le travail partenarial.



Centre social Edith Bonnem
Place Edith Bonnem - 61 000 Alençon - Tél 02.33.26.58.51 - Fax: 02.33.32.24.95
centre.edith.bonnem@orange.fr

ACTION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCES AU PERMIS DE CONDUIRE

E L'action de préparation au permis de conduire financée par le Programme Départemental
V d'Insertion est complémentaire aux offres de service des auto-écoles classiques. En effet, elle est
a adaptée à un public de faible niveau de formation, en difficulté d'apprentissage, manquant
I d'autonomie et de confiance en soi.
u
a
t
i
o
n
2
0
1
5

Indicateurs d'évaluation

23 bénéficiaires du RSA sont entrés sur l'action en 2015 / 24 prévus dans la convention
Taux de participation = 96%

Formation au code de la route

23 personnes
présentées à
l'examen du code
de la route

20 personnes
reçues à l'examen
du code de la
route

Taux de réussite = 87%

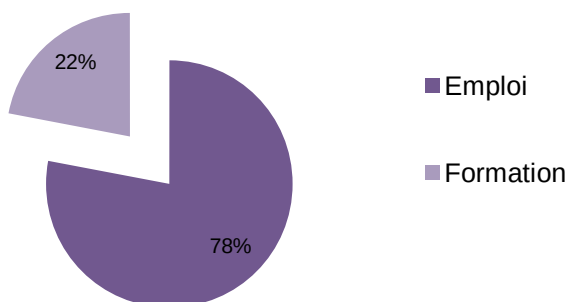
Obtention du permis B

23 personnes
ayant suivies
l'intégralité de
l'action

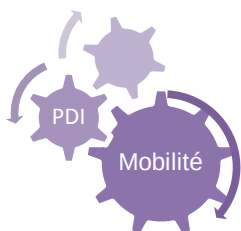
16 personnes
reçues à l'examen
de conduite

Taux de réussite = 70%

Objectifs des bénéficiaires lors du positionnement



Pour l'ensemble des personnes positionnées sur l'action, le passage du permis B est essentiel à leur insertion professionnelle future. En effet, le permis B est souvent le premier « diplôme » indispensable pour l'accès à l'emploi.



Centre social Edith Bonnem
Place Edith Bonnem - 61 000 Alençon - Tél 02.33.26.58.51 - Fax: 02.33.32.24.95
centre.edith.bonnem@orange.fr

ACTION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ACCES AU PERMIS DE CONDUIRE

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

Favoriser l'insertion professionnelle en permettant les déplacements autonomes et la mobilité géographique par le biais d'une formation adaptée, alternant une pédagogie de groupe à un apprentissage individualisé qui concourt à préparer les personnes au passage du code et au permis B en cohérence avec le projet d'insertion de la personne

- Réduire les freins d'accès à l'emploi en favorisant la mobilité physique et psychologique des personnes
- Préparer l'accès au permis de conduire à partir de supports de formation et d'outils pédagogiques adaptés

Publics

Sur le parcours complet de formation au permis B : 22 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'insertion dont l'absence de permis B constitue un obstacle à la concrétisation du projet d'insertion.

Sur les heures complémentaires :

- Les personnes ayant besoin d'heures complémentaires pour passer leur permis de conduire
- Les personnes qui ont le permis de conduire mais qui ont besoin d'heures de remise à niveau car elles n'ont pas conduit depuis longtemps

Organisation / Déroulement

Parcours complet Permis B

3 sessions de 4 mois environ accueillant 12 personnes chacune.

Heures complémentaires :

64 h complémentaires seront disponibles à titre expérimental en 2016. Les heures complémentaires peuvent être délocalisées en zones rurales

7 euros de participation seront demandés aux bénéficiaires pour chaque heure de formation

Moyens humains et matériels

- 2 moniteurs auto-école, 1 coordinatrice de l'action, 1 assistante administrative
- 1 salle de cours équipée, 2 véhicules auto-école

Partenaires associés au projet

Conseil départemental de l'Orne, CCAS, Mission locale, Pôle emploi, Cap'Emploi, La préfecture de l'Orne, Les associations intermédiaires, les associations d'aide à domicile, La boîte aux lettres, MAIF Assurance, Les associations de prévention et de sécurité routière,etc.

Indicateurs d'évaluation

Parcours complets :

- Nombre d'entrées effectives,
- Nombre d'abandons,
- Nombre d'heures de conduite et de code réalisées
- Nombre de présentations au code et au permis B,
- Taux de réussite au code et au permis B,

Heures complémentaires :

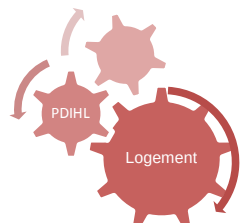
- Nombre de bénéficiaires
- Nombre d'heures réalisées

Perspectives 2016

- Mise en œuvre du nouveau cahier des charges
- Expérimentation des heures complémentaires.

4. LE LOGEMENT

Structure	Action
INHARI	Atelier de prévention et sensibilisation aux comportements autonomes
COALLIA	Accueil de jour
ALTHEA	Foyer de jeunes travailleurs



INHARI

52 Boulevard du 1er Chasseurs - BP 36 - 61 001 ALENCON Cedex - Tél : 0.33.31.48.60

ATELIERS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION AUX COMPOTEMENTS ECONOMES

**E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

2
0
1
2

-

2
0
1
4**

Le cadre législatif et réglementaire tend à orienter les compétences des Conseils départementaux vers un traitement curatif des difficultés énergétiques rencontrées par les ménages en difficulté.

Depuis 2012, le département de l'Orne a soutenu des actions visant la réduction des charges avec un objectif de prévention au recours à l'aide financière récurrente.

Indicateurs d'évaluation

Les journées de travail en réseau

2 journées organisées au niveau départemental

24 professionnels formés

Les ateliers collectifs

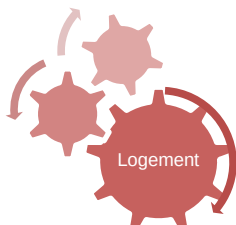
12 ateliers organisés sur les 4 territoires ornaïses dont 3 sur la circonscription d'Alençon : 2 sur Alençon et 1 à Sées

404 personnes sensibilisées aux économies d'énergie dont 89 sur la circonscription d'Alençon,

87 % des personnes ayant participé aux ateliers ont été satisfaites des ateliers et 13 % plutôt satisfaites.

A noter

- Forte mobilisation des travailleurs sociaux du Conseil départemental et des partenaires locaux qui animent les ateliers ; CCAS, CAF de l'Orne, communes, EDF solidarité, ARIM des Pays Normands, Orne Habitat...
- Action qui permet de mettre les acteurs en réseau,
- Forte mobilisation d'EDF solidarité qui distribue aux bénéficiaires des kits énergie pour une mise en application des techniques d'économie d'énergie à leur domicile



INHARI

52 Boulevard du 1er Chasseurs - BP 36 - 61 001 ALENCON Cedex - Tél : 0.33.31.48.60

ATELIERS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION AUX COMPOTEMENTS ECONOMES

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

Objectifs généraux :

- Sensibiliser aux comportements économes en énergie pour prévenir la précarité des ménages déjà fragilisés et, ainsi éviter un recours récurrent au fonds de solidarité logement,
- Sensibiliser au développement durable dans lequel la collectivité est fortement engagée.

Objectifs opérationnels :

- Organiser une mission d'assistance pour la maîtrise des dépenses d'énergie des ménages en situation de précarité énergétique,
- Informer les personnes sur les différentes mesures mises en place pour une réduction des dépenses en énergie,
- Organiser un accompagnement des professionnels de l'action sociale à la lutte contre la précarité énergétique.

Publics

Tous publics. Les personnes sont directement invitées par les travailleurs sociaux référents de chaque institution partenaire : Conseil départemental, Centre communal d'action sociale, foyer de jeunes travailleurs, bailleur public, CAF...

Organisation / Déroulement

1. Deux journées de travail en réseaux consacrées à l'information des travailleurs sociaux sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat.
2. Deux ateliers mis en place sur chaque territoire de circonscription d'action sociale en fonction des besoins repérés.

Ces ateliers sont préparés en amont avec le prestataire puis animés par un conseiller énergie du prestataire, les travailleurs sociaux du Conseil départemental, les associations et les institutions partenaires qui le souhaitent. Le prestataire fournira différents supports d'animation : jeux de plateaux, mallettes, wattmètre... nécessaires au déroulement de l'atelier.

Pendant 2 heures, les familles participent à des temps d'animation autour de la consommation et l'utilisation des différentes énergies. Ces ateliers se veulent pédagogiques, avec pour objectif de rendre les usagers acteurs de leur consommation d'énergie.

3. 10 visites éco test d'une durée de 2 heures lors desquelles le conseiller dresse un bilan complet des équipements et un état des consommations d'énergie et d'eau du logement. Il apporte également les conseils utiles sur les gestes économes et l'utilisation des équipements.

Moyens humains et matériels

Moyens humains : 1 chef de projet « développement durable » et 2 conseillers énergie

Moyens matériels : un classeur de formation, des cahiers d'exercices pratiques, des outils de mesure, des outils de saisie, des notices méthodologiques, des jeux de plateaux, des outils de communication.

Partenaires associés au projet

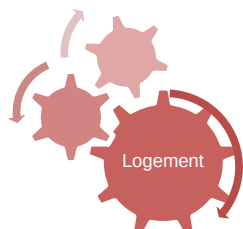
CD61, CCAS d'Alençon, CAF de l'Orne, communes de la commission RSA, EDF solidarité, Habitat et développement, L'Etape, ARIM des Pays Normands, Orne Habitat...

Indicateurs d'évaluation

- | | |
|--|--|
| 1. Session de travail en réseau : déroulement des deux journées et synthèse de l'évaluation des professionnels formés.
Ateliers collectifs : déroulement des actions préparatoires, fréquentation des ateliers et satisfaction des participants | 2. Diagnostics à domicile : analyse qualitative, quantitative et typologie des préconisations. |
|--|--|

Perspectives 2015-2016

Mise en œuvre des ateliers sur le territoire en fonction des besoins identifiés et en lien avec l'exposition de l'éco-appart'.



COALLIA

19 Rue du collège - 61000 Alençon - Tel 02.33.80.34.48 - Fax : 02.33.80.34.42

ACCUEIL DE JOUR "LE RELAIS"

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

L'accueil de jour est un lieu de vie à vocation d'écoute, de rencontre et de socialisation des personnes qui s'y présentent. Le but est de recevoir dans un lieu ouvert à tous et qui ne stigmatise pas, et de proposer en fonction des besoins et des attentes les prestations AHI relevant des besoins premiers de la personne et plus largement de recevoir toute personne aux prises avec une difficulté sociale.

Publics

Tout public en situation d'exclusion sociale sauf mineurs non accompagnés ou personne relevant d'une prise en charge spécifique

Organisation / Déroulement

Conçu comme une plate-forme d'information et d'orientation à destination des publics en situation de précarité, ce lieu d'accueil s'inscrit dans le cadre de l'action sociale locale.

Cette action permet de répondre aux besoins primaires tel que les prestations Accueil Hébergement Insertion (AHI), le dépannage alimentaire, une douche, la mise à l'abri, lavage du linge, internet et téléphonie, aide aux démarches administratives, aide dans les démarches d'accès à l'hébergement d'urgence, soutien, réconfort, écoute

L'accueil de jour est accessible à toute personne qui en exprime le besoin du lundi au vendredi de 9 à 13h. Les plages de 13h à 17h30 privilégient les accompagnements sur rendez-vous.

Moyens humains et matériels

Une équipe d'intervenants d'action sociale
Un lieu d'écoute et d'accueil équipé

Partenaires associés au projet

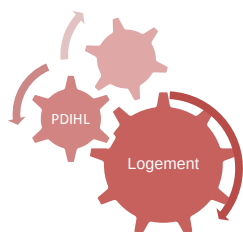
Le Conseil départemental de l'Orne (CAS, SCS), Pôle emploi, CCAS et CIAS, chantiers d'insertion et associations intermédiaires.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de prestations AHI,
- Nombre d'accès à un logement autonome, ou à un hébergement,
- Types de démarches engagées pendant l'action,
- Nombre de réorientation vers des services de droit commun.

Perspectives 2016

Poursuivre le travail engagé avec les partenaires du territoire.



ALTHEA

21 chemin des chatelets - 61000 ALENCON / tél: 02.33.15.20.00

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

F
i
c
h
e

a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

Permettre une action socio-éducative d'accompagnement et de prévention, par l'accueil et l'hébergement de jeunes.

Publics

- Jeunes en mobilité géographique pour un accès à un emploi ou une formation
- Jeunes scolaires ou étudiant de familles modestes ne pouvant être accueillis du fait d'absence d'internat ou de CROUS
- Jeunes suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance du Département
- Jeunes qui pour des raisons diverses quittent le domicile familial

Organisation / Déroulement

L'association pour le logement temporaire et l'hébergement d'Alençon est agréée pour exercer l'accompagnement par le logement dans le cadre des résidences sociales suivantes :

- FJT Alençon : 145 places
- Foyer soleil à Moulins-la-marche : 4 places
- FJT à Argentan : 33 places
- FJT « Guy Mauger » à Saint Langis -les-Mortagne : 30 places

Moyens humains et matériels

- Une équipe socio-éducative
- Des locaux adaptés et équipés

Partenaires associés au projet

Réseau habita jeune, Etat, CAF, Missions locales, BIJ, Services du département, associations d'éducation spécialisée, bailleurs sociaux, collectivités locales.

Indicateurs d'évaluation

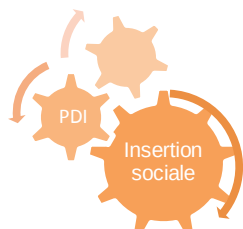
- Nombre de jeunes en difficulté accueillis dont nombre de jeunes de l'ASE
- Typologie de la population accueillie
- Nombre de logement créés
- Evolution des trajectoires des jeunes accueillis
- Evaluation de la satisfaction des jeunes et des parcours résidentiels

Perspectives 2016

Poursuite du plan départemental pour le développement de l'offre de FJT
Développement de la sous-location
Poursuivre la coordination avec les organismes éducatifs pour l'accueil de jeunes en difficultés (ASE de l'orne, MECS, ...etc.)

5. / L'INSERTION SOCIALE

Structure	Action
Accueil et Promotion des Etrangers (APE)	Ateliers vie sociale et citoyenne
Association Familles Rurales Entraide (AFRE)	Atelier Alimentation
IRFA Normandie Maine	Mobilisation sur un parcours Primo sociale



APE - ACCUEIL ET PROMOTION DES ETRANGERS
2 Rue Louise Michel - 61000 Alençon - Tel: 02 33 29 10 97
accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr

ATELIERS VIE SOCIALE ET CITOYENNE

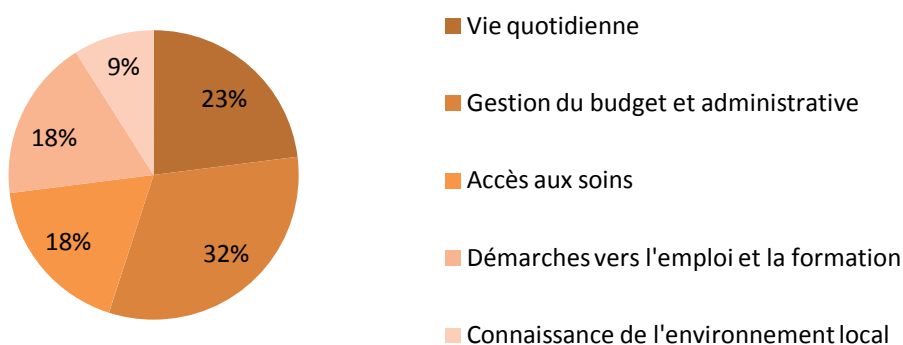
E v a l u a t i o n 2 0 1 5

Les ateliers « Vie sociale et citoyenne » ont été mis en place en complément des cours d'alphabétisation et « Français Langue d'Intégration » proposés par l'association afin de faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne et la connaissance de la citoyenneté des personnes étrangères ou d'origines étrangères.

Indicateurs d'évaluation

13 bénéficiaires du RSA ont participé à l'action en 2015
Les participants sont d'origines étrangères pour la plupart primo-arrivantes.

Thématiques travaillées pendant l'action

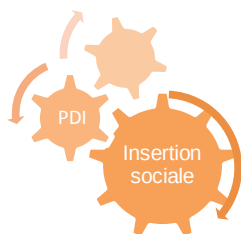


En 2015, les thématiques suivantes ont été notamment travaillées :

- Les économies d'énergies,
- « A la recherche d'un emploi » : 1 atelier autour de la connaissance des différents partenaires de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Intérim,...etc) et atelier autour du CV,
- Information et prévention du cancer du sein,
- Comprendre, trier, classer, et archiver ses documents administratifs.
- Le fonctionnement du système scolaire en France ?

Cette action est essentielle pour les migrants qui arrivent en France. Les différentes séances thématiques leur permettent de mieux appréhender leur environnement social et de devenir plus autonomes dans leur vie quotidienne.

Les thèmes des ateliers sont choisis à partir des besoins repérés des personnes et de leurs demandes.



APE - ACCUEIL ET PROMOTION DES ETRANGERS
2 Rue Louise Michel - 61000 Alençon - Tel: 02 33 29 10 97
accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr

ATELIERS VIE SOCIALE ET CITOYENNE

Fiche activité 2016

Objectifs de l'action

Soutenir le parcours d'insertion des personnes en favorisant le développement de leur autonomie et leur insertion sociale par une participation à des actions collectives.

Objectifs de l'action

- Découvrir son environnement local
- Développer l'appropriation d'une vie autonome
- Accompagner à la découverte de la vie citoyenne

Publics

Tous publics dont bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'insertion.

Organisation / Déroulement

Ces ateliers collectifs sont complémentaires au cours d'Alphabétisation et de Français Langue Etrangère proposés par la structure.

Propositions 2015 : Le système de santé en France / La prévention des cancers / Hygiène de vie et alimentation / Le tri des déchets / panorama de la culture française et visite du musée d'Alençon / La gestion de son budget et les documents administratifs/ L'offre de loisirs pour les enfants / Préparation et participation à la fête d'Ici et d'ailleurs / La prévention santé avant le départ en vacances/ Les administrations sur Alençon / Rallye découverte de la ville/ Le système scolaire en France et les partenaires de l'école / Les fêtes et les traditions en France.

Moyens humains et matériels

- Une salariée de l'association référente de l'action
- Des intervenants extérieurs en lien avec les thèmes abordés
- Les locaux de l'association

Partenaires associés au projet

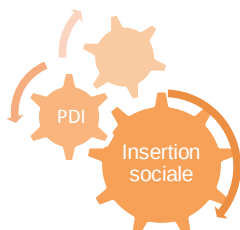
Conseil départemental, Ville d'Alençon, CAF, CODES, l'hôpital d'Alençon, Pôle Emploi, le planning familial, la maison des adolescents, CIDFF, les associations humanitaires et caritatives, ...etc.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires de l'action
- Typologie des publics accueillis
- Types d'activités proposées / Thématiques abordées
- Valorisation de la participation de la personne dans son contrat d'insertion

Perspectives 2016

- Poursuite de l'action



ETS: Entreprise de Travail Solidaire
51, Faubourg Saint Eloi - 61400 MORTAGNE - Tel 02.33.83.03.81 / Fax : 02.33.83.13.25

MANGER EQUILIBRE SANS TROP DEPENSER

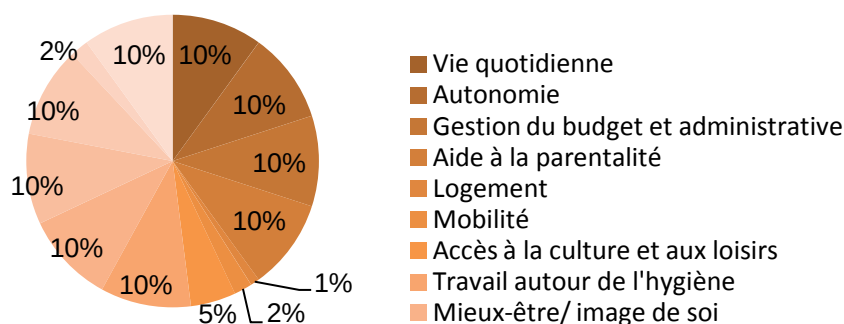
E V a l u a t i o n 2 0 1 5

Dans le cadre de cet atelier animé par une diététicienne, l'objectif est de permettre aux participants de s'approprier ou se réapproprier les bases d'une alimentation équilibrée et de pouvoir les appliquer au quotidien en fonction de leur budget.

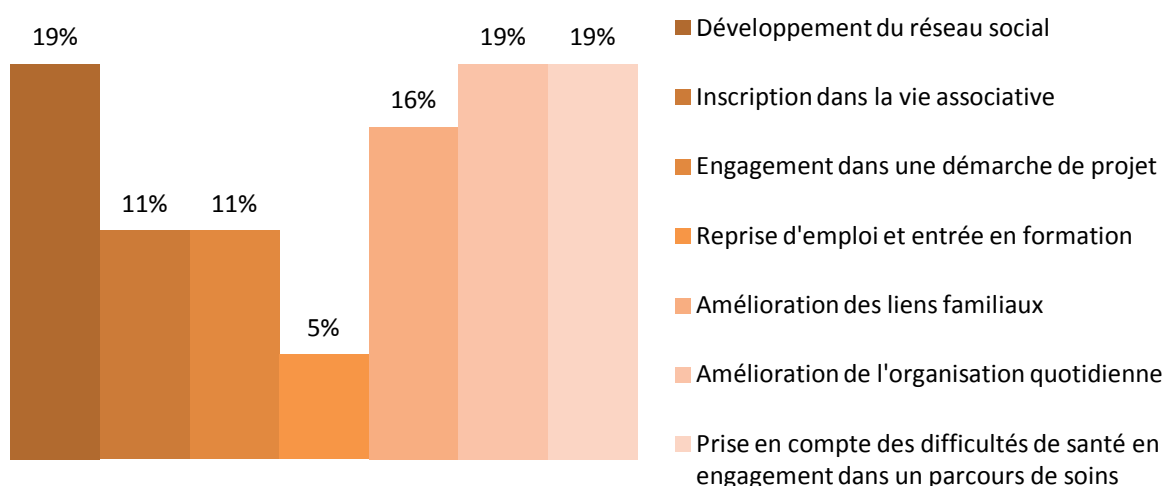
Indicateurs d'évaluation

11 bénéficiaires du RSA ont participé à l'action en 2015

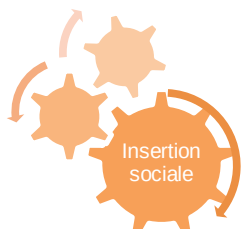
Thématiques travaillées pendant l'action



Résultats obtenus et suite de parcours



Au-delà de l'amélioration de l'hygiène alimentaire cet atelier a permis aux participants de reprendre confiance, de recréer du lien social et familial et de se remobiliser dans un parcours d'insertion.



ETS: Entreprise de Travail Solidaire
51, Faubourg Saint Eloi - 61400 MORTAGNE - Tel : 02.33.83.03.81 / Fax : 02.33.83.13.25

ALIMENTATION ET SOCIO-ESTHETIQUE- SEES

NOUVELLE ACTION 2016

F
i
c
h
e

a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

Soutenir le parcours d'insertion des personnes en favorisant le développement de leur autonomie et leur insertion sociale par une participation à des actions collectives.

Objectifs de l'action

- S'approprier ou se réapproprier les bases pour la composition des repas équilibrés sur la journée ou la semaine.
- Apprendre ou réapprendre à cuisiner des repas simples, équilibrés à moindre coût
- Echanger sur les « trucs et astuces » pour manger équilibré sans trop dépenser
- Trouver ou retrouver l'envie de cuisiner et de partager son savoir avec son entourage
- Travail sur l'hygiène (plan de travail, ustensiles, réfrigérateur, ...etc.)
- Prendre ou reprendre confiance en soi, prendre soin de soi, créer du lien social, ...etc.

Publics

8 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'insertion

Organisation / Déroulement

8 séances Alimentation:

- Les bases d'une alimentation équilibrée
- Elaborer des menus équilibrés
- Equilibre alimentaire et budget
- Comparaison coût plats préparés et réalisation par soi-même
- Echanges de recettes
- Que peut-on cuisiner avec des produits basiques
- Les produits « light »
- Confection de repas à l'aide de recettes basiques favorisant la consommation de fruits et légumes et d'aliments protidiques (autres que la viande)

8 séances socio-esthétique dont les thèmes seront choisis par les participants parmi les thèmes suivants : soin des mains, du visage ou des pieds, la colorimétrie, les vêtements, la coiffure, le maquillage, sortie conseil dans les magasins locaux, ...etc.

Moyens humains et matériels

Une diététicienne, une socio-esthéticienne + l'animatrice AFRE
Salle pour la partie théorique
Foyer logement pour la partie pratique.

Partenaires associés au projet

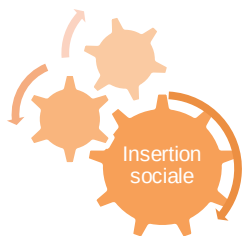
Conseil départemental de l'Orne, CFPPA de Sées, Foyer logement

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires de l'action
- Typologie des publics accueillis
- Types d'activités proposées / Thématiques abordées
- Valorisation de la participation de la personne dans son contrat d'insertion

Perspectives 2016

- Rencontre des référents en amont de l'action pour la constitution du groupe
- Trouver des partenaires locaux pour permettre des actions plus diversifiées et ouvertes à d'autres publics.



IRFA Normandie-Maine

17/19 rue des capucins - 61000 Alençon - Tel: 02.33.28.03.30 - Fax
www.irfaouest.fr

MOBILISATION SUR UN PARCOURS

E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

2
0
1
3
-
2
0
1
5

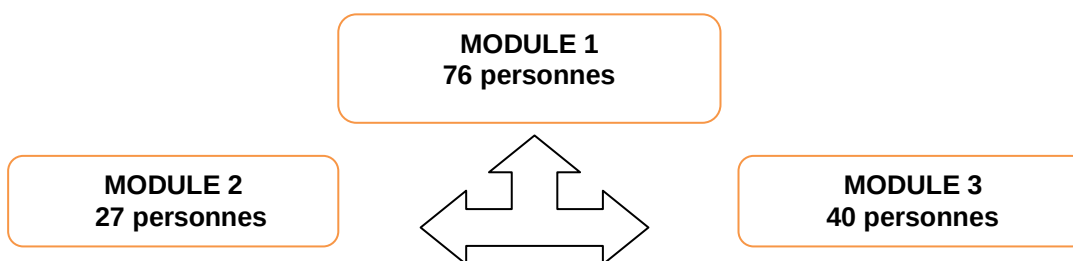
Complémentaire à l'accompagnement social réalisé par les référents, le dispositif « mobilisation sur un parcours », a pour finalité l'insertion sociale et/ou professionnelle des bénéficiaires du RSA socle orienté sur le volet social.

Il s'agit de permettre à chaque personne de faire le point sur sa situation de manière globale, de prendre conscience, d'exprimer puis d'exploiter ses propres potentiels pour accéder à un mieux être, une plus grande autonomie et enfin enclencher un ou des projets d'insertion sociale et/ou professionnelle.

L'évaluation ci-dessous porte sur les 3 années de mise en œuvre du dispositif 2013 - 2015

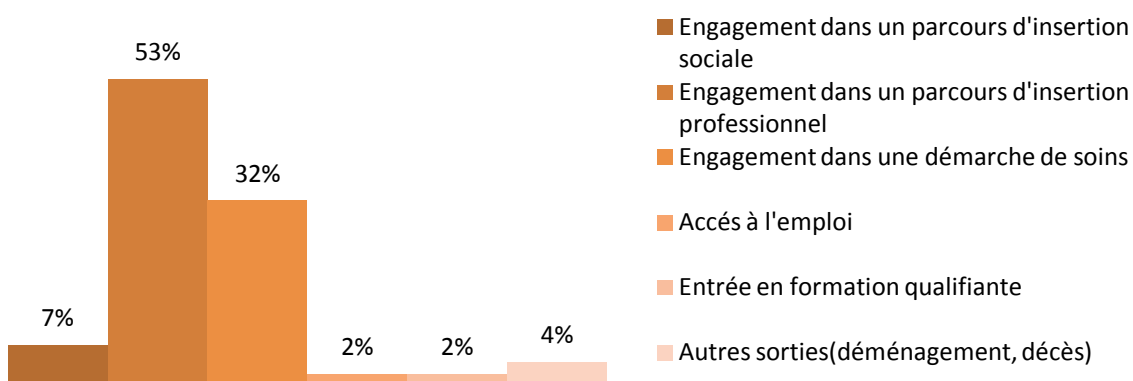
Indicateurs d'évaluation

76 personnes sont entrées sur l'action depuis son démarrage / 96 prévues dans la convention, soit un **taux de participation de 83%**



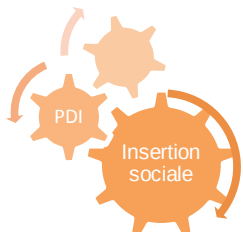
Résultats obtenus et suite de parcours

Au 31 décembre 2015, **76 personnes** sont sorties du dispositif.
12 personnes ont abandonné en cours d'action



Les résultats obtenus mettent en avant la double finalité du dispositif qui vise à la fois l'engagement dans un parcours d'insertion sociale et de soins : **39%** (Prise en compte des difficultés de santé, inscription dans la vie associative locale, ...etc.) et d'insertion professionnelle (Entrée sur les dispositifs ESPOIR et AVE, Entrée en formation, reprise d'emploi, ...etc.) : **57%**

On constate dès lors que les dispositifs de primo-insertion sont des moyens efficaces pour permettre aux personnes de reprendre un rythme et de s'engager dans un parcours.



IRFA Normandie-Maine

17/19 rue des capucins - 61000 Alençon - Tel: 02.33.28.03.30

www.irfaouest.fr

PRIMO SOCIALE

NOUVELLE ACTION 2016-2018

F
i
c
h
e

a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre confiance en soi (estime de soi, rompre l'isolement, reprendre goût à...); - Travailler sur l'accès aux droits et l'accès aux soins ; <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir de l'autonomie ; • Travailler la communication verbale et non verbale ; • Savoir prendre soin de soi et soigner son image ; | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les savoirs-être et savoirs faire des personnes afin d'orienter leur suite de parcours vers des actions d'insertion sociale ou professionnelle ; - Prendre conscience de ses capacités et connaissances ; - Travailler la dynamique de changement, - Apprendre à gérer son stress ; - Travailler sur la relation avec les autres. |
|--|---|

A leur sortie du dispositif, 60 % des personnes entrées devront avoir engagé une suite de parcours vers :

- Un parcours sur l'action « primo professionnelle »,
- Une autre action de droit commun et du PDI visant à l'insertion,
- Le programme Réussir de la Région.

Publics

Bénéficiaires au RSA soumis à droits et devoirs sans problématique entravant l'entrée sur un groupe.

Organisation / Déroulement

Chaque parcours sera individualisé et durera entre 4 à 6 mois en fonction des objectifs contractualisés. Le rythme est progressif et s'articule autour de l'alternance entre les situations pédagogiques. Sur une période de 16 semaines, 15 ateliers collectifs et 8 entretiens individuels.

L'action est construite autour de parcours individualisés d'une durée de 4 mois en fonction des objectifs de chacun. Elle repose sur une alternance de situation de groupe et des temps d'entretiens individuels pour permettre un accompagnement individualisé basé sur l'écoute et l'aide à la résolution de difficultés en lien avec le référent social. De plus, le rythme est progressif afin de permettre aux bénéficiaires de s'adapter et de gérer les contraintes liées à la reprise d'une activité.

Moyens humains et matériels

Coordonnateur – Formateurs – Locaux et matériels

Partenaires associés au projet

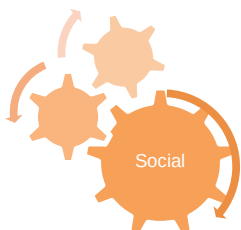
CAS / CCAS / Pôle Emploi / Mission locale / SIAE / Associations locales / Partenaires locaux de l'insertion...

Indicateurs d'évaluation

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Suite de parcours des bénéficiaires ; - Taux de satisfaction des bénéficiaires ; - Taux de satisfaction des prescripteurs ; | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation des bénéficiaires ; - Taux d'absentéisme des bénéficiaires ; - Nombre d'abandons. |
|---|---|

Perspectives 2016

Lancement du marché en 2016



CONTRAT DE VILLE D'ALENCON

PARTICIPATION DES HABITANTS

Accueil et Promotion des Etrangers : Médiation - accompagnement social individualisé

Action 2016

- Travailler sur l'intégration des personnes étrangères en leur proposant des moments d'accueil collectif et des entretiens individuels pour travailler des trajectoires de vie et des démarches personnalisées.

Evaluation 2015

- 800 accueils dont 276 accueils physiques
- 103 entretiens liés aux démarches administratives et sociales et 62 entretiens liés à l'accompagnement vers l'emploi
- 139 personnes reçues dans le cadre des entretiens individuels dont 22% bénéficiaires du RSA

Accueil et Promotion des Etrangers : « Part'âges »

Action 2016

- Lieu de rencontre et d'échanges intergénérationnels s'appuyant sur des ateliers d'écritures, un partage des savoirs et des séances thématiques (histoire de vie, expériences professionnelles, éducation des enfants...)

Evaluation 2015

- 86 personnes ont participé à l'action
- Des rencontres régulières ont eu lieu entre résidents des foyers logement d'Alençon et de Damigny.

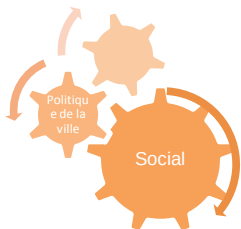
Les petits débrouillards : Ateliers de médiation scientifique et technique

Action 2016

- Animations de rue en partenariat avec les structures de jeunesse et sur différentes thèmes dont la santé en direction des jeunes.
- Espace collectif d'échanges, de libre expression à partir d'animations de culture scientifique

Evaluation 2015

- 250 personnes concernées dont 100 enfants entre 6 et 14 ans et 150 adolescents et adultes.



CONTRAT DE VILLE D'ALENCON

ACCES AUX DROITS

Assise Orne : « Ecrivain public »

Action 2016

- Organisation des permanences afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants par une aide rédactionnelle permettant de favoriser l'expression personnelle, de créer des liens vers les structures et construire des projets.

Evaluation 2015

- 539 personnes aidées dans la rédaction de 1145 courriers
- Mise en place des ateliers gazette en lien avec l'épicerie sociale, création d'un blog dans le cadre du festival « Cultures urbaines », ...etc.

Assise Orne : Réseaux d'interprétariat social

Action 2016

- Mise en place d'un réseau d'interprétariat social pour les services et associations recevant du public d'origine étrangère

Evaluation 2015

- 157 interventions 194 heures
- 71% des demandes par les associations et collectivités

Assise Orne : Régie des quartiers

Action 2016

- Structure favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes de quartiers par la mise en œuvre de moyens économiques

Evaluation 2015

- Compostage individuel : 750 personnes sensibilisées / 451 composteurs vendus
- Compostage collectif : 9 structures sensibilisées
- Distribution de sac de pré-collecte

ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

PILOTE

- Conseil départemental de l'Orne

PARTENAIRES

- Centre social Croix mercier, CODES 61

OBJECTIF

- Promouvoir le bien-être des personnes bénéficiaires du RSA sur la circonscription d'action sociale d'Alençon
- Objectifs spécifiques :
 - Permettre aux personnes d'avoir une ouverture sur l'extérieur
 - Favoriser l'échange de savoir faire
 - Renforcer le bien-être des personnes

Réalisé en 2015

- 10 personnes ont participé dont 8 se sont mobilisées sur l'ensemble des séances.

- Réalisation d'un livret photos retraçant l'ensemble des séances

Perspectives 2016

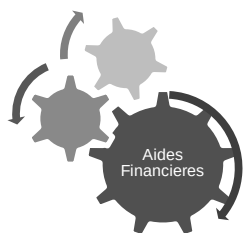
Poursuite de l'action en 2016 avec 10 participants dont 5 "anciens" et 5 "nouveaux"

L'action sur 2016 a pour nouveaux objectifs :

- **Concrétiser par le partage d'expérience, l'échange de savoir faire et savoir être :**
Découverte et visite de lieux connus et appréciés par certains bénéficiaires
- **Développer l'autonomie du groupe :** Tutorat des nouveaux par les « anciens »,
- **Leur permettre de fréquenter le centre social de la Croix Mercier seul ou en petit groupe (sans travailleur social)**

6./ LES AIDES FINANCIERES

6.1/ Les aides financières à l'insertion



LE FONDS SOCIAL D'INSERTION (FSI)

Le Fonds Social Insertion peut financer les actions entreprises par les bénéficiaires du Revenu de solidarité active dans le cadre de leur contrat d'insertion ou de leur PPAE dans l'objectif de leur insertion sociale et / ou l'installation dans un logement.

Indicateurs d'évaluation

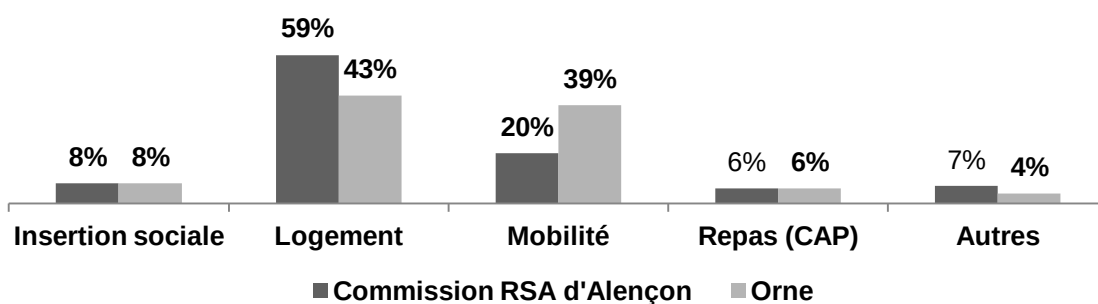
Département de l'Orne

- En 2015, le montant total des dépenses de FSI s'élève à 97 284€ pour le département avec 484 aides accordées.

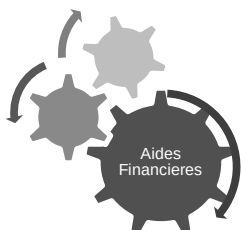
Commission RSA d'Alençon

- En 2015, le montant total des dépenses de FSI sur la commission RSA d'Alençon s'élève à 24 196€ soit 25% des dépenses départementales, avec 140 aides accordées.

Objet des aides



La majorité des aides FSI octroyées sur le territoire ont pour objet le logement (58%).



LE FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL)

Le Fonds de Solidarité au Logement est destiné à aider financièrement et individuellement toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement, le maintien des énergies et des fluides et l'accompagnement social lié au logement.

Indicateurs d'évaluation

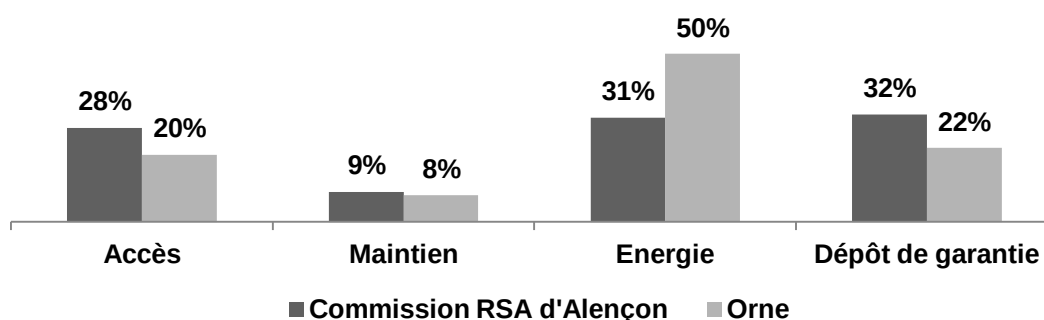
Département de l'Orne

- En 2015, le montant total des dépenses du FSL (hors mesures ASLL) s'élève à 606 466€ pour le département avec 2791 aides accordées.

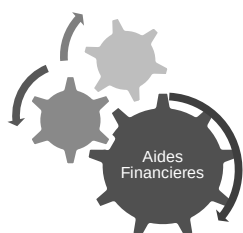
Commission RSA d'Alençon

- En 2015, le montant total des dépenses du FSL (hors mesures ASLL) sur la commission RSA d'Alençon s'élève à 168 105€ soit 28% des dépenses départementales avec 692 aides accordées.

Objet des aides



La majorité des aides FSL (hors mesures ASLL) accordées sur le territoire de la commission RSA d'Alençon concernent des dépôts de garantie alors qu'au niveau départemental la moitié des aides concernent le règlement de factures d'énergies.



LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés permet d'attribuer des aides financières individuelles aux jeunes en difficultés, français ou étrangers en situation régulière, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans révolus, destinées à favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Indicateurs d'évaluation

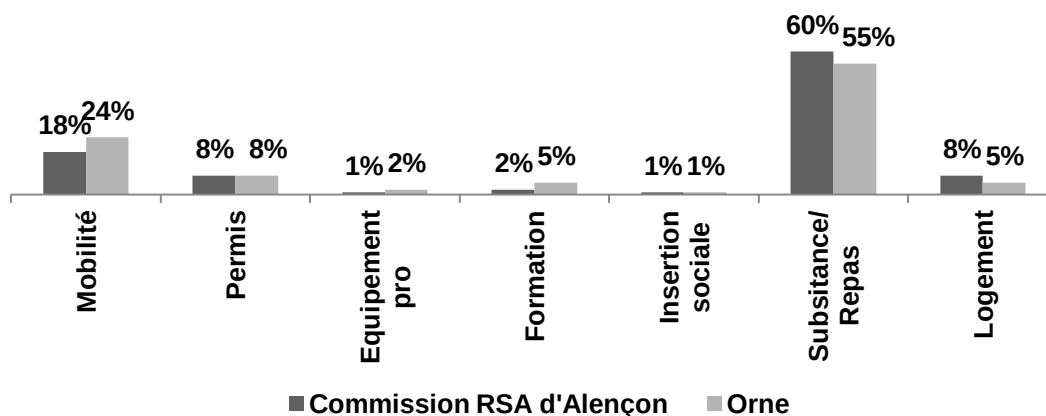
Département de l'Orne

- En 2015, le montant total des dépenses du FAJD s'élève à 112 211€ pour le département avec 801 aides accordées.

Commission RSA d'Alençon

- En 2015, le montant total des dépenses du FAJD pour la commission RSA d'Alençon s'élève à 36 290€ soit 32% des dépenses départementales, avec 242 aides accordées.

Objet des aides



La majorité des aides FAJD accordées sur le territoire de la commission RSA d'Alençon sont des aides à la subsistance et aux repas, à l'instar du département de l'Orne.

CONTACT :
Madame Alice Rousset
Chargée de mission Cohésion sociale
Territoire de la Commission RSA d'Alençon
Service de la Cohésion sociale
Pôle sanitaire social
diss.alialencon@gmail.com